

Mémoire de Master 1 Aménagement et Projets de Territoires
Département de Géographie de l'Université Toulouse II Jean Jaurès

Année 2015-2016



Représentations des enjeux de la biodiversité et aménagement des jardins privés

*dans le cadre de la démarche de recherche participative Nouveaux-
Commanditaires – Sciences de Marigny*

Mémoire proposé par Flore Causse-Káposztás

*Référent universitaire : Laurence Barthe, Maître de conférences à l'Université Toulouse II Jean
Jaurès*

Maître de stage : Olivier Bories, Maître de conférences à l'ENFA Toulouse



Sommaire

Introduction.....	2
Partie 1 : Contexte	4
Chapitre A : L'aménagement du territoire en quête d'un développement durable	4
Chapitre B : Gouvernance et participation citoyenne.....	14
Chapitre C : Milieux ruraux et durabilité.....	24
Partie 2 : Projet en recherche participative : le cas de Marigny	33
Chapitre A : Un nouveau modèle en science participative : le programme Nouveaux- Commanditaires Sciences.....	33
Chapitre B : Contexte territorial de Marigny (79).....	38
Chapitre C : Le projet Nouveaux-Commanditaires – Sciences de Marigny (79) :.....	42
Partie 3 : Itinéraire de recherche : méthodologies et résultats	46
Chapitre A : Méthodologies.....	46
Chapitre B : Observation cartographique	48
Chapitre B : Traitement des questionnaires.....	58
Conclusion, préconisations et discussions	77
Bibliographie	84
Annexes :.....	86

Introduction

Ce mémoire s'est bâti sur un stage en recherche participative encadré par Olivier Bories (ENFA – DR) et Claire Ribault (Atelier des Jours à Venir), respectivement chercheur « référent » et médiatrice du projet. Le stage s'est déroulé sur une période de trois mois de mars à juin 2016. Le projet de recherche participative en cours à Marigny (Deux-Sèvres) se déroule dans le cadre du programme des Nouveaux-Commanditaires – Sciences. La recherche se développe autour d'une réflexion abordant les représentations de la biodiversité et les usages et pratiques au jardin sous la forme de la problématique suivante : comment la perception des enjeux de la biodiversité s'exprime-t-elle dans les pratiques liées au jardin ?

Le stage a e lieu au cours de la phase de recherche exploratoire. La mission première a été d'approfondir un premier travail cartographique produit par l'ORE et de traiter les retours des questionnaires produit par le groupe de recherche afin de préparer la prochaine étape de la démarche. Le traitement des données ainsi récoltées a pour vocation d'alimenter la réflexion en cours et de servir de support à la création d'outils pour la phase suivante de la recherche. Cette dernière devrait s'opérer par l'obtention de données qualitatives et ainsi approfondir la dimension liée aux représentations et pratiques individuelles.

L'aspect novateur de ce projet précurseur en France ouvre sur de nouvelles perspectives d'une évolution de la démocratie. La dimension concrète donnée à des valeurs démocratiques, l'intégration de la population et la refonte d'un système exclusif sont les critères qui m'ont motivée à prendre part à ce projet ambitieux. Le renouvellement substantiel obtenu grâce aux interactions d'un nouvel ordre enrichit les perceptions de chacun et stimule la réflexion. Ce nouveau modèle de faire de la recherche attise la curiosité et offre de nouvelles possibilités.

La dimension sociologique d'observation des représentations et pratiques individuelles offre un appui sur une dimension sensiblement concrète à la recherche. Au-delà de la recherche en soi le lien social créé par la démarche participative, la proximité entre chercheurs et commanditaires nourrit un cadre chaleureux dans lequel s'inscrit le jeu d'acteur. Je remercie d'ailleurs les commanditaires Céline F., Estelle B., Eric B. et leurs proches qui m'ont accueillie dans la convivialité et qui ont éminemment favorisé mon appropriation de la démarche et des enjeux locaux. De plus je suis reconnaissante pour l'encadrement bienveillant et formateur de Claire R. et Olivier B., qui m'a donné les ressources nécessaires pour aborder et développer le travail de recherche.

Ce mémoire est construit en suivant la structure de plan académique. Une première partie dessinant le contexte et les concepts scientifiques gravitant autour de la thématique de recherche; une deuxième partie introduisant la démarche des Nouveaux-Commanditaires – Sciences et le projet de Marigny; une troisième partie définissant les méthodologies empruntées et présentant les résultats obtenus. Une quatrième partie conclusive reprendra les préconisations pour la suite de la recherche et ouvrira sur quelques discussions occasionnées par le contexte singulier du stage.

Partie 1 : Contexte

Chapitre A : L'aménagement du territoire en quête d'un développement durable

1. « Ecologisation des sociétés »

L'environnement n'a pas toujours été une préoccupation majeure du développement. La définition structurale du développement selon François Perroux (1961) aborde uniquement les domaines économique et social « *l'ensemble des transformations des structures économiques, sociales, institutionnelles et démographiques qui accompagnent la croissance, la rendent durable et, en général, améliorent les conditions de vie de la population* ». Dans cette définition le développement est synonyme de croissance économique. C'est cette pensée qui domine l'époque d'après-guerre des trente glorieuses.

Or, les années 70 voient la formation de nouvelles approches du développement et de la place de l'Homme. Le début des années 70 est témoin de plusieurs événements marquants, à la fois contextuels et conceptuels. Sur le plan contextuel on retrouve les premières critiques du modèle capitaliste suite au choc pétrolier de 1973 et à la crise économique qui s'en suivit. **En 1972 est rendu le Rapport Meadows intitulé *The Limits to Growth* qui tire le signal d'alarme quant à l'avènement de la croissance débrayée.** Il pointe du doigt la finitude des choses qui constituent le monde, et notamment des ressources naturelles surexploitées. De son côté Ignacy Sachs aborde la notion d'écodéveloppement, préconisant un développement multidimensionnel adapté aux singularités locales et inscrit dans le temps long. Cette vision est reprise lors de la conférence de l'ONU à Stockholm en 1972 et préfigure comme une ébauche du concept de développement durable.

Comme le présente François Bertrand (2006), **les années 70 ainsi que le début des années 80 correspondent à la maturation sémantique du développement durable.** Parallèlement, l'écologisme s'imisce dans différents secteurs de la société. Premièrement, et c'est probablement ce qui a engagé le pas à l'expansion de l'engouement pour l'environnement, l'écologie est reconnue en tant que discipline scientifique. Deuxièmement, on note les premiers mouvements idéologiques de défense de l'environnement : les deux plus importantes organisations non-gouvernementales (ONG) GreenPeace et World Wildlife Fund (WWF) sont créées en 1971 ; des communautés d'individus arborent la volonté de communion et de protection de la nature telles que les adeptes de la *deep ecology* et les hippies ; **Les premières revendications environnementales en politique éclosent et remettent en question le modèle capitaliste et sa production intensive.** Ces alternatives

écologistes visent les domaines liés à la nature et notamment le domaine agricole dont la technicisation est décriée.

Une fois la graine écologique plantée dans les consciences, l'écologie ne tarde pas à s'intégrer au développement. Le rapport Brundtland *Our Common Future* (1987) valorise pour la première fois le concept de développement durable. Il en donne la définition suivante : « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.* ». **On ne peut pas dissocier la question environnementale de la question sociale dans l'optique de soutenabilité.** L'environnement rejoint alors le domaine économique et le domaine social formant ainsi les trois piliers du développement durable.

Ce concept est reconnu par la communauté mondiale en 1992 lors du Sommet pour la Terre de Rio. Il incite à la responsabilisation individuelle. En outre d'être responsable de ses actes on devient responsable de l'autre vulnérable ainsi que des générations futures. Ceci implique d'intégrer le principe de précaution à notre quotidien afin d'appréhender l'impossibilité de prévoir la répercussion exacte de nos actes (Myriam Revault d'Allonnes, 2011).

L'intérêt porté à l'environnement dépend des représentations individuelles et collectives qui peuvent être regroupées dans des éthiques. **Ces éthiques environnementales s'organisent autour de deux visions différentes de la place de l'Homme dans l'environnement ainsi que des rapports qui s'établissent entre eux.** Historiquement la vision dualiste précède la vision dialogique qui s'émancipe de la « simple » dichotomie Homme/Nature.

L'holisme environnemental appréhende les interactions entre les êtres vivants et leur écosystème. La vision dualiste, qui aborde le rapport entre l'humain et le non-humain, intègre l'approche holistique. Les éthiques environnementales qui en découlent prennent une « posture principielle ». Elles se fondent sur des principes abordant la valeur de la Nature, de l'environnement et de l'Homme (Alain Létourneau, 2010). Elles divergent selon la hiérarchisation des valeurs données aux entités considérées.

L'anthropocentrisme est une éthique qui a longtemps eu le monopole en occident. Cette éthique considère que l'Homme fait partie de la nature. Cependant selon Kant, **l'Homme se détache du reste des êtres vivants par le fait qu'il possède la loi morale,** et donc constitue une fin en soi.

Ainsi, l'être humain est élevé en position dominante par rapport aux autres composantes environnementales, vivantes ou non. Ces dernières sont des moyens à employer pour réaliser la fin en soi, c'est-à-dire l'Homme. L'éthique anthropocentrée légitime donc l'exploitation des ressources naturelles au profit du développement des sociétés humaines. On assiste de fait à l'instrumentalisation du monde (M. Amisi, 2009).

Les autres éthiques environnementales héritières de la vision dualiste qui s'émancipent de l'anthropocentrisme résultent d'une extension du domaine moral. Ceci a pour conséquence éthique de faire évoluer certaines entités non-humaines du statut de moyen au statut de fin en soi.

Émerge dans un premier temps **le biocentrisme qui étend la valeur morale à tous les êtres vivants.** En dotant les êtres vivants de la valeur morale il introduit la notion de valeur intrinsèque, excluant le postulat de la domination humaine. S'ajoute à cela la prise en compte du bien être des êtres vivants, c'est-à-dire l'amélioration ou la préservation de leurs conditions d'existence. Plus simplement, le biocentrisme s'exprime comme une éthique de préservation de la nature, axée sur une déontologie qui régit les actes de l'Homme. On retrouve clairement ici la traduction de la dimension principielle énoncée précédemment des éthiques environnementales (Létourneau, 2010). Dans un second temps et toujours dans cette logique d'élargissement du domaine moral, **l'écocentrisme** succède au biocentrisme. **Au domaine moral défendu par ce dernier s'ajoute les éléments non-vivants de la nature.**

En marge de ces éthiques environnementales se développe **le pragmatisme environnemental, érigé dans l'optique du développement durable.** Une figure notoire du pragmatisme environnemental, Bryan G. Norton, définit deux modèles de durabilité. Le premier présentant un potentiel de durabilité faible consiste à s'assurer que les générations futures disposent des mêmes possibilités que la génération actuelle en autorisant de compenser techniquement les possibilités naturelles perdues. Le deuxième modèle au potentiel durable plus important englobe la préservation des systèmes écologiques indispensables aux générations futures. Il formule ainsi le besoin d'évaluer les apports des systèmes écologiques présents par le biais de démarches scientifiques (diagnostic, inventaire etc...).

Cette perspective de la nécessité de systèmes écologiques entiers oriente vers l'établissement d'un rapport dialogique avec l'environnement dans la définition d'une éthique environnementale. Francis Gaillard (2009) parle d'éthique socio-environnementale, établie d'une part par l'évaluation et la définition des responsabilités individuelles et collectives de l'action anthropique. Complémentairement à cette évaluation, le recours à un rapport dialogique avec l'environnement s'impose. Le dialogisme se construit autour de l'alternance entre actions et

évaluation de ces actions selon la réponse qu'émet l'environnement. **En plus de prendre en compte la dimension systémique dans la structuration de l'environnement, le rapport dialogique considère à la fois l'action humaine et les réactions environnementales.**

2. Développement durable et planification

« L'écologisation passe par l'établissement de convention (relier des connaissances scientifiques à des pratiques sociales, des normes etc...). Le recours aux conventions peut amener à la monopolisation de cette pratique par des « experts » qui dans un second temps pourrait s'accompagner d'une imposition de ces conventions aux pratiques sociales »

Marc Mormont (2013).

A la suite du Sommet pour la Terre de Rio, le développement durable a percolé depuis les sommets mondiaux jusqu'à l'échelle locale. L'expression du développement durable diffère selon les échelles :

- **A l'échelle internationale il s'exprime au travers d'accords ratifiés définissant des objectifs sur le moyen et le long terme concernant les performances nationales.** Le sommet de Rio a abouti sur le programme d'action Agenda 21, qui reste aujourd'hui une référence en développement durable des territoires. Ce programme résulte du slogan phare de la pensée durable, hérité de l'écologie de René Dubos « *Think Global, Act Local* »¹. Sur le plan purement environnemental, la conférence de Rio a permis l'adoption d'une Convention pour le Climat.

L'environnement est devenu la priorité du développement durable, passant avant le critère social et le critère économique. Ainsi, les différents sommets mondiaux s'inscrivant dans la continuité de Rio abordent essentiellement les questions environnementales. Le protocole de Kyoto (1997) résulte de la Convention pour le Climat de Rio qui a pointé du doigt les effets néfastes des émissions des gaz à effet de serre (GES). Cependant ce protocole n'a été ratifié que par une partie seulement des participants, excluant les principaux pollueurs. Récemment, la Conférence de Paris sur le Climat (2015) s'est conclue par un accord international sur le climat encourageant les pays dans leur politique de baisse des émissions de GES. On peut noter qu'au fil des conférences mondiales

¹ L'écologie milite pour un développement économique respectueux de l'environnement dont René Dubos est l'un des pères fondateurs.

l'environnement est omniprésent et domine les autres composantes du concept de développement durable.

- **A l'échelle européenne**, la politique en faveur du développement durable est diverse. On retrouve d'une part **des dispositifs incitatifs par le biais de la politique de cohésion et des fonds structurels alloués au développement** (FSE, Fonds de cohésion etc...). D'autre part, **des dispositifs coercitifs tels que les directives sont mis en place afin d'établir une législation commune à l'ensemble des pays membres** et permettant d'intégrer à leur développement certains critères. En termes d'environnement et de planification, on retrouve les zones Natura 2000. Le programme Natura 2000 tend à protéger la biodiversité tout en prenant au mieux en compte les spécificités locales pour un développement durable. Ici aussi, on retrouve dans un premiers temps l'environnement et notamment la protection de la biodiversité établie comme priorité.

- **En France, suite à ce bourgeonnement de l'écologie dans le paysage sociétal, l'Etat institutionnalise ces préoccupations et fonde en 1971 le Ministère de la protection de la nature et de l'environnement**. Il faut cependant attendre jusqu'en 1991 pour que cette entité gagne en autonomie avec la mise en place d'une administration territoriale déconcentrée à l'échelle régionale, les Directions Régionales de l'Environnement (DIREN).

Sur le plan législatif, c'est la loi Barnier ou loi relative au renforcement de la protection de l'environnement de 1995 qui entérine le développement durable. Le lien entre aménagement du territoire et environnement se fait à l'échelon institutionnel avec la création du Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Ce ministère unique regroupe l'ancien ministère de la protection de la nature et de l'environnement et la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR). **L'intégration du développement durable comme axe à l'aménagement du territoire débute avec cette fusion et se voit renforcé par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) de 1999**. Même si cette structuration se trouve modifiée au cours des années suivantes et observe une cession entre l'aménagement et l'environnement, le lien établi perdure dans la manière de penser l'aménagement.

L'inscription de la durabilité de l'aménagement du territoire se retrouve dans chacune des strates de l'administration. L'Etat définit des lignes directrices et influence les collectivités territoriales par le biais de la législation. En effet, la LOADDT ou loi Voynet responsabilise les collectivités locales dans l'application du développement durable. Au niveau régional c'est l'introduction des Schémas régionaux d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (SRADDT), dans lesquels doivent être définies les orientations à moyen terme du développement durable du territoire

régional. Cependant, les lignes directrices nationales et régionales qui dirigent l'aménagement du territoire ne s'expriment pas directement dans l'action locale. Il y a un véritable enjeu à accompagner l'expression factuelle et locale du développement durable. C'est dans cette optique que la LOADDT crée les pays et donne une dimension prescriptive à la démarche Agenda 21 pour l'action locale. Enfin, **elle a vocation à mobiliser les différentes échelles de l'action locale** et intègre les citoyens par le biais des Conseils de Développement (CODEV).

- **A l'échelle du bloc local, les principes du développement durable relayés par l'Etat et les régions se traduisent dans le développement par le biais des documents de planification.** On pourrait prendre la métaphore des vases communicants ; les lignes directrices décidées par l'Etat vont se répercuter sur les collectivités locales par la législation et l'établissement de schémas ; Les documents de planification locaux (SCoT, PLU etc...) doivent répondre de la législation et prendre acte des principes élaborés au sein des schémas régionaux ; Enfin, l'action publique est contrôlée par ces documents de planification. Un exemple de l'écologisation des politiques publiques est la valorisation actuelle des trames vertes et bleues (issues du Grenelle de l'environnement de 2007). C'est trames forment des corridors qui permettent la continuité écologique.

3. *Projet de Territoire: prédominance d'une méthode*

« Cette dynamique du projet sera fonction de la volonté politique, des capacités d'animation des techniciens chargés de sa mise en œuvre, mais aussi de la capacité de mobilisation des acteurs locaux notamment associatifs ».

Yves Jean (2009)

De nos jours l'action publique est régie par la méthode de projet. De par la définition des outils à utilisés, de la temporalité de l'action et grâce à des étapes ordonnées, elle permet de légitimer le projet et par là l'action publique. Le cheminement imposé est supposé être gage d'une bonne évaluation des besoins. A partir de là, les réponses apportées par le projet seraient adaptées et légitimeraient l'usage de l'argent public. **Au travers de cette méthode c'est la recherche constante de l'efficience qui anime le développement territorial.**

La méthode de projet apparaît avec la décentralisation au début des années 80. La transmission d'une partie du pouvoir décisionnel de l'Etat aux collectivités locales (région, département et commune) selon le principe de subsidiarité. Elle s'organise au travers d'une répartition des compétences obligatoires. Chaque collectivité a à charge certains secteurs du développement local. Afin d'assurer le développement et la mobilisation de financements, les collectivités utilisent les projets. D'une certaine manière cela permet aussi d'identifier et de communiquer sur les mesures entreprises par ces dernières.

On retrouve dans un sens l'esprit durable dans cette méthode de projet. **Elle suppose que les projets soient, par le biais du diagnostic de territoire, adaptés aux spécificités locales.** Cela sous-entend qu'il y a en trame de fond la volonté d'un aménagement « intelligent », inscrit dans un temps long. L'objectif sous-jacent des projets d'aménagement au jour d'aujourd'hui est de répondre aux besoins actuels tout en pensant au rôle qu'il jouera demain. **La résilience est dans ce sens une caractéristique incontournable et nécessaire afin de penser l'aménagement durablement.**

La méthode permet de définir et de formaliser les différents points du projet. Elle intègre un diagnostic afin d'analyser le territoire dans lequel il s'inscrit, définit son périmètre d'action et esquisse le jeu des acteurs venant interférer. A partir de ce recueil d'informations les objectifs sont ajustés et précisés afin d'avoir une meilleure compatibilité entre le projet et la vie locale. Au travers de ce travail d'appréhension du territoire vont s'exprimer les différentes volontés politiques par le biais des documents de planification. **La dimension prescriptive de certains documents s'impose au**

projet. C'est de cette manière que s'exprime les orientations nationales ou les directives européennes dans le développement local.

On retrouve des projets d'aménagement à différentes échelles, que ce soit du parcellaire à l'échelle régionale voire nationale. Par ailleurs la transversalité ayant une place croissante dans le développement territorial est porteuse d'une complexification des enjeux. En effet de même qu'il est possible d'observer les interrelations entre les différentes composantes d'un écosystème, les composantes physiques et sociétales d'un territoire interagissent entre elles. **Le concept de développement durable reconnaît les interactions entre acteurs et entre secteurs, et c'est pourquoi il valorise le développement horizontal.**

La coordination de l'action locale est un pas vers l'efficience de l'action publique. Les projets de différentes envergures sont supposés pouvoir s'encadrer telle une poupée gigogne grâce à l'usage d'une méthodologie commune. En plus de définir la manière dont s'opère le développement, le projet définit aussi la mesure dans laquelle les différents acteurs, y compris la société civile, pourront prendre part.

La hausse des mécanismes de marché dans l'action publique engage le pas à sa contractualisation. L'ouverture à des acteurs étrangers au secteur public et notamment au domaine privé est normalisée. Ainsi le recours aux appels d'offres et aux appels à projets se généralise et forme tout un marché public.

Il est généralement admis que la réussite de projets relevant de l'aménagement d'un territoire dépend de leur appropriation par la population. Ceci est d'autant plus vrai pour les projets d'infrastructures structurants qui tendent à modifier fondamentalement l'identité d'un territoire et les usages qui en découlent. En outre, **le développement durable ne relève pas simplement de l'aménagement du territoire mais intègre aussi l'organisation sociale de ce dernier.**

C'est en s'appuyant sur la concertation avec la population qu'il est permis aux pouvoirs publics d'entrevoir certains enjeux. En effet, la perception d'un territoire par les techniciens n'est pas exhaustive, et l'apport des personnes qui pratiquent et vivent ce territoire est nécessaire à la collecte de données et au diagnostic. Elles mettent en lumière des relations qui ne sont pas évidentes et attestent des singularités du lieu.

Comme l'a écrit Laurence Barthe (2007), les politiques de développement territorial provoquent un triple changement de référentiel :

- un changement de référentiel conceptuel : le développement sectoriel ne permettant pas l'efficience, le développement transversal semble plus pertinent ;
- un changement de référentiel d'intervention publique : L'Etat n'est plus l'unique décideur et gestionnaire de l'aménagement du territoire. Il redistribue le pouvoir décisionnel aux collectivités territoriales tout en encadrant par le biais de la contractualisation ;
- un changement de référentiel d'action : L'ouverture à la transversalité implique l'intégration d'un nombre plus important de parties prenantes. L'action est construite par des démarches collectives s'appuyant sur l'association public/ privé tout en intégrant les démarches individuelles. La complexité des enjeux collectifs et individuels amènent la nécessité d'arbitrage et de médiation.

Le changement tridimensionnel induit par les politiques de développement territorial met en avant l'importance de l'action à l'échelle locale afin de prendre en compte les spécificités des territoires et de permettre un développement adapté. Cependant, la dépendance à l'Etat est encore forte et formate les initiatives locales. C'est pourquoi l'accent est aujourd'hui mis sur une ressource émergente : la société civile.

Les valeurs du développement durable telles que définies dans le rapport Brundtland ont percolé depuis les sommets mondiaux pour l'environnement et le développement durable jusqu'aux collectivités territoriales. Nous venons de voir que les institutions se sont positionnées comme relais entre l'échelon mondial et l'échelon local. La prise en compte de la dimension environnementale dans le développement des territoires connaît un essor sensible. Cette infusion conceptuelle a amené certaines évolutions dans la manière de penser l'aménagement du territoire. L'approche transversale des enjeux de développement voulue par le développement durable s'ouvre à d'autres acteurs. Domaine antérieurement réservé aux pouvoirs publics, la place de la société civile est graduellement révisée. La gestion de l'aménagement du territoire monopolisée par les pouvoirs publics montre ses limites et fait ressortir le besoin d'une gouvernance nouvelle.

A retenir :

* En 1972 est rendu le Rapport Meadows intitulé *The Limits to Growth* qui tire le signal d'alarme quant à l'avènement de la croissance débrayée. Les années 70 et le début des années 80 correspondent à la maturation sémantique du développement durable. Les premières revendications environnementales en politique éclosent. On ne peut pas dissocier la question environnementale de la question sociale dans l'optique de soutenabilité : c'est le phénomène d'écologisation des sociétés.

* Les éthiques environnementales s'organisent autour de deux visions différentes de la place de l'Homme dans l'environnement ainsi que des rapports qui s'établissent entre eux. Elles se définissent selon l'amplitude du domaine moral. En plus de prendre en compte la dimension systémique dans la structuration de l'environnement, le rapport dialogique considère à la fois l'action humaine et les réactions environnementales.

* Le développement durable a percolé depuis les sommets mondiaux jusqu'à l'échelle locale :

- A l'échelle internationale il s'exprime au travers d'accords ratifiés définissant des objectifs sur le moyen et le long terme concernant les performances nationales ;

-A l'échelle européenne la volonté d'un développement durable s'exprime par le biais de processus incitatifs et coercitifs ;

-En France l'intégration du développement durable comme axe à l'aménagement du territoire débute avec la fusion du Ministère de l'Environnement et de la DATAR. Elle se voit renforcée par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) de 1999 ;

-A l'échelle du bloc local, les principes du développement durable se traduisent dans les documents de planification et dans l'emploi de la méthode projet dans le but d'atteindre l'efficience dans le développement local.

* Le développement durable ne relève pas simplement de l'aménagement du territoire mais intègre aussi l'organisation sociale de ce dernier. C'est en s'appuyant sur la concertation avec la population qu'il est permis aux pouvoirs publics d'entrevoir certains enjeux.

Chapitre B : Gouvernance et participation citoyenne

1. *La gouvernance : un remède au souverainisme d'un système exclusif ?*

« La maxime pragmatiste de Peirce consiste à demander quelles conséquences pratiques concrètes sont à attendre de quelque chose, et ce à partir d'une théorie à propos de ce quelque chose. Si nous l'admettons, nous verrons que si le développement durable fournit une théorie normative sur l'orientation des organisations en société, elle requiert de supposer et d'organiser la participation responsable d'une pluralité d'acteurs »

Alain Létourneau (2010)

La gouvernance est une notion qui émerge dans les années 90 et qui est lié au concept de développement durable. **La gouvernance relève de la coordination non hiérarchique et transversale des acteurs d'une action collective.** Elle implique une décentralisation du pouvoir délibératif et notamment de sa transmission vers la société civile. *« La notion de gouvernance suppose « la prise en compte dans les processus de gouvernement des acteurs politiques dits "non institutionnels, non étatiques, sociaux ou privés", qui, agrégés, forment ce que l'on tend désormais à appeler la société civile » (Paye, 2005). » (Jean-Pierre Loredon, 2012).*

On se focalise sur le domaine de l'environnement car on a vu précédemment le rôle précurseur qu'il joue concernant le développement durable des territoires. Les éthiques environnementales, autant diverses soient-elles, valorisent la participation de la société civile. **La complexité et la diversité des acteurs, des enjeux et des échelles des problématiques environnementales ont amené à revoir le modèle classique de gestion d'un territoire.** En effet, la construction de politiques publiques sectorielles accompagnées de l'encadrement classique par des mesures principalement coercitives ne permet pas de répondre à ces nouveaux enjeux. C'est à partir de ces deux facteurs qu'est impulsée la création de nouvelles formes de gouvernance (Jacques Theys, 2002).

La démocratie représentative se heurte ainsi à des problématiques qui dépassent ses moyens d'appréhension et d'action. Elle s'exprime au travers des politiques publiques traditionnelles et fonctionne avec un gouvernement de raison d'Etat. A contrario, la démocratie délibérative fait référence à la « bonne » gouvernance et s'inscrit dans une gouvernementabilité libéraliste. **Afin de ne pas subir de plein fouet une délégitimation de l'action publique, l'Etat s'ouvre à de nouveaux**

procédés dans une optique de « modernisation politique » (J. Van Tatenhove et P. Leroy, 2003). Cependant, il n'est pas question de céder son pouvoir décisionnel à d'autres parties prenantes, mais bien d'accompagner cette ouverture dans l'optique de retrouver sa légitimité et d'asseoir la centralité de l'Etat souverain. **Ainsi s'effectue une nouvelle « division du travail » à cheval entre démocratie représentative et démocratie délibérative.**

Jacques Theys esquisse quatre approches de la bonne gouvernance. La première approche passe par la transparence de l'action publique afin recréer et relégitimer les institutions, et ainsi favoriser son acceptabilité. La deuxième met l'accent sur les mécanismes de coordination non hiérarchiques en opposition à l'autorité des mandats politiques. De cette manière cela permet l'intégration de nouveaux intérêts et organisations dans la sphère des négociations. La troisième prône l'élargissement du champ de réflexivité dans l'optique de créer de nouveaux principes d'action. Au travers de cette démarche s'effectue une responsabilisation de chaque acteur, de manière équivalente à la responsabilité politique. J. Theys (2002) parle de « repolitisation de la sphère privée » ou de « privatisation de la fonction publique » issue de la tendance libérale. Enfin la quatrième découle de la redistribution des pouvoirs et du principe de subsidiarité. Ceci implique la participation des usagers et pose la question de la responsabilité de ces communautés d'usagers par rapport aux individus démocratiquement et légalement élus.

La prise en compte de la participation dans l'action publique ne s'est pas faite sans mal. Plusieurs difficultés sociétales et de fonctionnement se sont manifestées. Une limite forte à la participation est l'acculturation des sociétés. Si en effet les pouvoirs publics font la démarche de considérer la parole de la population, encore faut-il que celle dernière ait envie de participer. **L'indifférence démocratique est un facteur limitant de même que ce n'est pas parce que la population participe que les participants sont représentatifs.** Par exemple il semblerait que seulement un tiers des Conseils de Développement soit volontairement formés par la population. Les résultats des agendas 21 locaux sont eux aussi assez ternes. On peut ainsi supposer que la percolation des idées n'est pas encore totalement effective à l'échelle individuelle et que cette acculturation se fasse sur une plus longue temporalité qu'au niveau institutionnel.

Cependant si la population ne s'approprie pas les occasions qui lui sont données de participer, cela peut amener les pouvoirs publics à reconsidérer le dialogue avec les habitants. Soit cela amènerait une absence de relation entre la participation et les politiques publiques revenant ainsi à un statut de passivité de la population, soit la participation pourrait se faire uniquement dans des cas

symbolique ou de crise portant l'échec des pouvoirs publics dans la négociation et se tournant vers la population pour arbitrer (par exemple le projet de Notre Dame des Landes).

Un deuxième risque lié à la participation est celui de la participation inégale des différents acteurs de la société civile. **La captation du débat public par des groupes d'intérêts organisés au détriment des communautés locales serait contre-productive.** Si le débat public est dépolitisé au profit des experts, la situation de monopole d'une élite sur le reste de la population perdure. Ainsi la dimension démocratique initiale de la participation perdrait son sens. Le risque d'une domination d'expert existe à cause de la différence de connaissance (*knowledge gap*) entre la société civile et la communauté scientifique.

La gouvernance semble être encore à un stade primaire vu l'impasse démocratique dans laquelle elle se trouve. La démocratie représentative, qui n'est pas si représentative que ça, ne permet pas un développement sur-mesure du fait de sa non-représentativité. L'ouverture à la population apparaît prometteuse, mais dépend d'un engouement collectif à la participation. Par ailleurs, selon le principe de responsabilité de Jonas, face à l'indifférence démocratique, se pose la question de la nécessité de prise en main par une élite sur le temps long, permettant un développement affranchi des temporalités politiques. **Dans les conditions d'une démocratie cognitive défendue par Edgar Morin, on note la nécessité institutionnelle de redéfinition de la ligne de partage entre le gouvernement représentatif et la gouvernance participative.**

2. La participation : inclusion de la société civile.

« Il devint en effet évident que tout progrès supplémentaire dans la politique de l'environnemental dépendait désormais de la capacité à mobiliser la société toute entière. »

Jacques Theys (2002)

« La réussite des actions de développement local suppose l'émergence de ce « citoyen acteur de développement ». »

Pierre Teisserenc (1994)

La participation est une notion polysémique concernant les relations entre les pouvoirs publics et la société civile. **La participation est l'organisation institutionnelle de l'ouverture de la sphère décisionnelle.** On discerne plusieurs strates dans la notion de participation. Elle peut

s'exprimer au travers de l'information à la société civile, c'est-à-dire la transmission de l'ensemble des données du projet sur lequel se met en place cette participation (mise à disposition des documents publics y compris ceux de planification). Au degré d'inclusion supérieur on retrouve la consultation de la population, dans l'optique de demander l'avis aux individus concernés. Cependant la consultation n'induit par la prise en compte de ces avis, contrairement à la concertation. Enfin, la démarche la plus aboutie est celle de la participation aux décisions, dans le sens d'un partage du pouvoir décisionnel.

La participation est une invitation de la part de ceux qui détiennent le pouvoir décisionnel envers la société civile dans l'optique de prendre relativement en compte l'avis de la population. **C'est un outil qui reste attaché à la démocratie représentative et qui a été majoritairement développé en lien avec l'impact environnemental d'un projet.** A contrario la démocratie participative s'émancipe du modèle représentatif et implique un changement structurel et fonctionnel de la manière de gouverner. **La distribution des rôles et du pouvoir perd en principe hiérarchique afin de considérer l'ensemble des parties prenantes comme décideur potentiel.**

Historiquement les années 1960 et 1970 comptent les premières initiatives d'une démocratie participative en France, avec les groupes d'action municipale. **Ces groupes sont fondés en réaction à l'incompétence des partis politiques à gérer le développement local.** En milieu rural, les démarches de développement local participatif se développent pour faire face à l'exode rural et à la fermeture des usines. En parallèle de cela, on observe des flux inverses à l'exode rural avec l'arrivée des néoruraux dans l'esprit de 1968 dans les campagnes Ardéchoises et Ariégeoises.

Le contexte socio-économique a une influence certaine envers l'émergence d'un besoin de démocratie participative. **L'échec du modèle capitaliste au travers de la crise économique du début des années 70 porte à reconsidérer la structure socio-professionnelle.** En parallèle, la montée de l'individualisme et l'attitude de consommation vis-à-vis des pouvoirs publics sont à l'origine d'un affaiblissement de la solidarité organique qui structurait autrefois les communautés. En réaction à ces difficultés sociétales émerge la pensée prolétaire et socialiste. Elle nourrit la volonté de démocratie interne qui inhibe la domination patronale et la rigidité des classes sociales. Cela a abouti par la constitution de coopératives et de mutuelles pour prendre le relais du schéma entrepreneurial classique.

Ces réactions se font sentir plus fortement en milieu rural. D'une part avec un recours massif aux coopératives dans le domaine agricole. On y retrouve des coopératives d'utilisation de matériel agricole, des coopératives de production ou encore des coopératives d'approvisionnement de commercialisation. Au travers des coopératives et autres regroupements c'est la recherche d'une

solidarité organique perdue dans le milieu professionnel qui s'exprime. Dans une dimension moins politisée les années 80 sont marquées par une vague d'engouement pour le milieu associatif. On reviendra ultérieurement sur cet enthousiasme pour l'action locale de la part des citoyens.

D'un point de vue législatif en France, la loi Bouchardeau de 1983 (alors secrétaire d'Etat à l'environnement et au cadre de vie) promulgue la démocratisation des enquêtes publiques. La participation des acteurs intègre ainsi les normes de l'action publique environnementale. **La création de la Commission Nationale du Débat Public au travers de la loi Barnier (1995) vient assoir la consécration juridique de la démocratisation des enquêtes publiques.** La convention d'Aarhus en 1998 vient renforcer le mouvement de démocratisation de l'action publique en utilisant des normes juridiques contraignantes afin d'intégrer et de normaliser la participation au processus public. Enfin, **l'Article 7 de la Charte de l'Environnement de 2005 formalise l'intégration constitutionnelle de la démocratie participative** : *« Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »*.

Rémi Barbier et Corinne Larrue ont relevé dans leur article « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape » (2011) deux réflexions permettant d'évaluer la participation. La réflexion de J. Meadowcroft (2004) se développe sur trois axes : les finalités assignées à la participation ; les attributs procéduraux ; les productions et les effets opérationnels. Celle de M. Reed (2008) met en évidence quatre facteurs ; le degré d'engagement et d'appropriation des acteurs ; la direction des flux entre ces acteurs ; l'orientation de l'exercice participatif (démocratique ou instrumentale) ; la nature des objectifs opérationnels. Cette deuxième réflexion intègre les parties prenantes et leurs interrelations à la typologie de la participation. Les jeux d'acteurs établis au travers des comportements ouvrent ainsi la perspective de la profondeur de la participation.

Selon R. Barbier et C. Larrue (2011), il y a trois justifications fonctionnelles à la participation :

- **Instrumentale : la participation évite la remise en cause du projet et favorise l'acceptabilité de l'action publique.**
- **Substantielle : l'intégration des différents acteurs enrichit les réflexions et permet une meilleure application des décisions.**
- **Normative : mise en profondeur avec la « démocratisation » de la démocratie.**

Ces justifications fonctionnelles attesteraient d'une évolution des valeurs attribuées aux différents acteurs constituant la société. En effet, l'enrichissement substantiel est effectif à partir du moment où la parole (et plus généralement la perception des faits) des parties prenantes est reconnue légitime par les autres membres de la société. La justification normative est elle aussi porteuse d'une redéfinition du schéma démocratique actuel, notamment à l'échelle locale où le modèle représentatif est amené à être remodelé en faveur d'une participation citoyenne.

Dans son principe 10, la Déclaration de Rio précise : « *Le meilleur moyen de traiter des problèmes environnementaux est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés au niveau qui convient. Chaque individu doit avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision.* »

La gestion de la participation s'organise autour de plusieurs outils dont dispose les pouvoirs publics. La commission publique rappelle la démocratie de proximité. Elle est organisée en collège dirigé par un élu ou par le préfet, où la société civile est essentiellement représentée par des associations. **Les délibérations concernent des projets souvent jugés d'utilité publique, rendant délicate leur contestation.** En effet, la « société du risque » sacralise les actions labellisées d'utilité publique car œuvrant pour le bien commun, remettant en cause la légitimité des opposants. Le débat public recueille et organise l'avis des habitants concernant principalement les impacts environnementaux des grands projets d'aménagement. Le jury citoyen se caractérise par la donation d'un mandat par les autorités publiques à des citoyens. Les acteurs présentent leurs enjeux, qui sont traités par le groupe de recherche, puis présentés aux citoyens. Il leur est ensuite demandé de hiérarchiser les résultats ainsi obtenus.

3. Mouvement associatif et développement local

« Dans les territoires ruraux, l'association est souvent à la base de nouvelles formes de développement et d'expériences originales car elle offre un statut juridique d'une grande souplesse, qui permet l'innovation et participe au développement de cet « imaginaire utopique » dont parle Agnès Bonnaud (2002). Pour elle, les sociétés locales ont « la capacité à gérer la diversité et à intégrer toute la complexité du réel proche pour des actions locales menées au profit des intérêts locaux ». »

Jean-Pierre Loredo (2012)

Afin de mesurer la participation de la société civile au développement de son territoire on a choisi de porter notre attention sur le monde associatif. La France a une forte culture de l'engagement : 23 millions d'individus de plus de 14 ans sont membres d'une association (INSEE 2012).

Historiquement ceux sont les milieux ruraux qui portent le plus l'engagement associatif. Ceci s'explique par deux principaux facteurs : premièrement les associations se sont, proportionnellement au nombre d'habitants, plus développées dans les campagnes à cause de la pauvreté de l'offre en services publics. **Elles se sont ainsi formées pour pallier au manque ;** deuxièmement le milieu rural est constitué de communautés villageoises liées par une forme de solidarité organique entre habitants. **On peut supposer que la prédisposition des communautés rurales à la solidarité a favorisé le recours au modèle associatif.**

La sphère associative et la cohésion sociale plus fortes en milieu rural sont un atout majeur pour le développement local. En effet, comme le présente J-P. Loredon dans sa thèse (2012), la souplesse du statut associatif confère aux associations une prédisposition à l'innovation : *« Elles ont souvent été pionnières dans les actions et les méthodologies d'intervention avant que l'action publique ne légifère ou ne récupère ces actions »*. Leur connaissance accrue du territoire cumulée à la débrouillardise nécessaire pour combler le manque de services publics font des associations une véritable force de proposition. Cette caractéristique identitaire fait partie des valeurs symboliques attachées à la notion de ruralité. Elle est notamment liée dans l'imaginaire collectif à l'action à échelle locale, la ruralité rimant avec localité.

Au cours des années 1980, la campagne est ainsi devenue un « remède anti-crise » en réaction au phénomène de globalisation. En suivant, les années 90 attestent un désir de réhabiliter les savoir-faire locaux attachés aux pratiques professionnelles de ces ruraux. **Le mouvement de retour à la campagne et l'idylle rurale qui l'a nourri ont permis un métissage du profil des ruraux.** L'arrivée de populations d'origine urbaine a diversifié les catégories sociales professionnelles présentes en milieu rural. **Comme tout métissage ce phénomène a enrichi les réflexions et apporté un nouveau regard sur les enjeux locaux.** Ceci semble rappeler la justification fonctionnelle substantielle de la participation pour le développement local défendue par R. Barbier et C. Larrue (2011).

Ainsi cela a contribué à réviser l'image de la ruralité et à amorcer une émancipation vis-à-vis du monde agricole. Il serait possible de relever ici un premier impact de l'activité associative sur le territoire local par le biais d'une action sur la conscience collective. **Cette évolution s'est retranscrite dans la manière d'appréhender le développement local et a participé à légitimer**

l'approche transversale en intégrant de nouveaux enjeux. On retrouve en trame de fond le même schéma de percolation de la sphère idéale à l'action locale qu'on a vu dans le chapitre précédent. Alors que les valeurs de développement durable sont issues de l'échelle mondiale et s'appliquent sur les territoires de manière descendante, on pourrait supposer que la dynamique associative, du moins dans les espaces ruraux, a participé à impulser un mouvement inverse et complémentaire. Effectivement, l'effervescence associative en milieu rural a contribué à maintenir l'image d'une cohésion communautaire et de ce fait a participé à l'attractivité des espaces ruraux. Le métissage de la population a participé à diversifier et complexifier les dynamiques territoriales et ainsi à s'orienter vers un aménagement du territoire fondé sur la transversalité. Ce mouvement ascendant viendrait compléter le mouvement descendant permettant ainsi que ce dernier fasse écho à l'échelle locale.

Nous avons vu antérieurement que le domaine environnemental jouait un rôle précurseur dans l'émanation de nouvelles approches et méthodes de gestion. De plus, la complexité des jeux d'acteurs, des enjeux ainsi que leur amplitude multi scalaire présente des similitudes structurelles à l'aménagement du territoire d'une manière générale (J. Theys, 2002). Il apparaît intéressant à partir de ce constat d'observer le rôle des associations impliquées dans la cause environnementale sur le développement des territoires ruraux. De cette manière, il serait possible de se faire une idée de l'interaction entre mouvement idéologique ascendant et mouvement idéologique descendant, et d'observer la diffusion des principes du développement durable. Derrière cela on pourrait s'attendre à observer les méthodes et moyens d'actions mis en place qui formalisent l'appropriation par la société civile des questions environnementales, et dans un second temps de la durabilité plus généralement.

Le monde associatif en France est étroitement lié au Ministère de l'environnement. Lorsque ce dernier a été créé dans les années 70 en réponse aux questions environnementales qui commençaient à être soulevées à l'échelle mondiale, il n'y avait aucun relais de l'Etat dans les territoires. En l'absence de services déconcentrés, le Ministère s'est appuyé sur les associations nationales et locales engagées pour l'environnement. Les associations se sont ainsi retrouvées en posture de vase communicant entre les enjeux nationaux et les enjeux locaux. Leur connaissance des territoires, le savoir-faire technique et les informations qu'elles ont acquies au cours des observations de terrain forment une base de données riche et diversifiée sur l'environnement.

L'engagement associatif dans ce domaine est particulièrement lié au territoire. **Selon une étude menée par l'association France Bénévolat, le facteur de déclenchement du premier engagement bénévole dans le domaine environnemental est de « réagir à un besoin ou à un problème local ».** Le recours au monde associatif comme médiateur entre les localités et le Ministère

amène au développement « hors cadre » administratif des actions relatives à la gestion de l'environnement. En effet, l'absence de services déconcentrés empêche une gestion territorialisée menée exclusivement par l'Etat. Cette difficulté s'est faite particulièrement ressentir dès lors que la nature « commune » est entrée dans le champ de préservation de l'environnement qui était antérieurement focalisée sur les milieux singuliers.

Face à l'inadéquation des moyens de l'Etat par rapport à l'ampleur des territoires ainsi concernés l'intégration des associations aux procédures s'est avéré être une alternative. Il y a cependant quelques conditions pour qu'une association soit intégrée : qu'elle soit représentative d'une partie de la population au-delà de ses adhérents, qu'elle défende l'intérêt général, qu'elle soit apolitique et que son expertise soit reconnue (Véronique Martin-Places, 2002). Afin de concrétiser cette intégration le législateur a autorisé les associations à se constituer partie civile ainsi que la possibilité d'être représentées dans les organes consultatifs et les établissements publics. **La société civile se retrouve en quelque sorte mandatée par l'Etat afin de protéger les intérêts environnementaux. On pourrait parler d'institutionnalisation des associations civiles.**

Face à la diversité et à la complexité des enjeux, le modèle de la démocratie représentative semble dépassé. L'intégration de la société civile via les différentes méthodes de participation apparaît être solution aux lacunes du modèle représentatif. Cependant la société civile est aujourd'hui attachée à la sphère associative du fait de l'encrage local de l'association qui la rend potentiellement propice à la participation. D'une manière générale les associations se développent principalement en réponse à un manque. Or qu'en est-il lorsqu'il s'agit de protection de l'environnement dans un milieu où la nature ne manque pas tel que le milieu rural ? Pour essayer d'y voir plus clair, il convient de répondre dans un premier temps à la question des représentations de la biodiversité en milieu rural.

A retenir :

* La gouvernance relève de la coordination non hiérarchique et transversale des acteurs d'une action collective. La complexité et la diversité des acteurs, des enjeux et des échelles des problématiques environnementales ont amené à revoir le modèle classique de gestion d'un territoire.

- La démocratie représentative se heurte ainsi à des problématiques qui dépassent ses moyens d'appréhension et d'action. Afin de ne pas subir de plein fouet une délégitimation de l'action publique, l'Etat s'ouvre à de nouveaux procédés dans une optique de « modernisation politique ». Ainsi s'effectue une nouvelle « division du travail » à cheval entre démocratie représentative et démocratie délibérative

* La participation est l'organisation institutionnelle de l'ouverture de la sphère décisionnelle. C'est un outil qui reste attaché à la démocratie représentative et qui a été majoritairement développé en lien avec l'impact environnemental d'un projet. La distribution des rôles et du pouvoir perd en principe hiérarchique afin de considérer l'ensemble des parties prenantes comme décideur potentiel.

- La création de la Commission Nationale du Débat Public au travers de la loi Barnier (1995) vient assoir la consécration juridique de la démocratisation des enquêtes publiques. L'Article 7 de la Charte de l'Environnement de 2005 formalise l'intégration constitutionnelle de la démocratie participative

* Afin de mesurer la participation de la société civile au développement de son territoire on a choisi de porter notre attention sur le monde associatif. On peut supposer que la prédisposition des communautés rurales à la solidarité a favorisé le recours au modèle associatif.

-Selon une étude menée par l'association France Bénévolat, le facteur de déclenchement du premier engagement bénévole dans le domaine environnemental est de « réagir à un besoin ou à un problème local ». Face à l'inadéquation des moyens de l'Etat par rapport à l'ampleur des territoires ainsi concernés l'intégration des associations aux procédures s'est avéré être une alternative. La société civile se retrouve en quelque sorte mandatée par l'Etat afin de protéger les intérêts environnementaux. On pourrait parler d'institutionnalisation des associations civiles.

Chapitre C : Milieux ruraux et durabilité

1. Ruralité et durabilité : pluralité du rapport à la biodiversité

L'intérêt pour le développement durable et la sensibilité à la biodiversité sont deux préoccupations qui s'expriment plus fortement en milieu urbain qu'en milieu rural. Les espaces urbains accueillent une forte densité d'habitants induisant une importante diversité des usages. De ceci découlent de forts enjeux sociaux, tant selon le nombre d'habitants concernés que la nécessité de favoriser des bonnes conditions de cohabitation. On retrouve quelques similitudes dans le domaine environnemental : les villes sont des territoires où la concentration en pollution est élevée et fortement perceptible. Par ailleurs un des principaux « malaise » urbain est le manque de nature. C'est dans cette optique là qu'on remarque aujourd'hui l'omniprésence du concept de durabilité comme guide des projets de territoires urbains, avec l'accent mis sur la concertation et la performance environnementale (bâtiment HQE, trame verte et bleue etc...).

A l'inverse, les espaces ruraux sont principalement des espaces de faible densité animés par une vie associative dynamique. On peut supposer de ce fait que la concertation ne s'impose pas comme un enjeu fort pour la société rurale car elle se fonde déjà sur une gouvernance participative. De même pour la biodiversité et les préoccupations environnementales : la biodiversité sauvage et la biodiversité cultivée sont omniprésentes dans les paysages ruraux. La nature désirée par les urbains est une « banalité » quotidienne. C'est peut être une des raisons pour laquelle l'environnement est un enjeu qui tarde à être considéré en milieu rural.

La représentation de la biodiversité est fortement influencée par le monde agricole dans les campagnes. On nuance deux modèles agricoles de base, l'agriculture intensive produite par le modèle capitaliste d'une part et les agricultures héritières de la tradition paysanne d'autre part.

Le développement industriel et le phénomène d'urbanisation des campagnes ont amené une évolution du modèle de production agricole vers une production intensive accompagnée d'une technicisation de l'agriculture. Ce changement d'échelle de production est encouragé par la recherche d'une efficacité productiviste dans l'optique d'améliorer les rendements et atteindre les quotas. D'une manière générale pour les agriculteurs conventionnels « [...] le milieu, les techniques et leurs interactions sont considérés le plus souvent comme des facteurs « limitants » à l'élaboration du rendement » (Antoine Bernard de Raymon et Gilles Tétart, 2012). **On retrouve la pensée dominante de l'époque moderne reléguant la nature à un statut primitif** (dans le sens qu'elle est rattachée à l'absence de développement). Par ailleurs, **l'influence des différentes composantes de**

l'environnement ne sont pas considérées comme pouvant avoir potentiellement un véritable impact sur la production. Comme le relève A. Bernard de Raymon et G. Tétart (2012), le milieu naturel se cantonne essentiellement au sol et au climat. Ceci atteste d'une non-considération de la nature dans sa totalité et notamment des interrelations écosystémiques. L'activité agricole est dans ce cas conduite par la valorisation du recours à la technique (intrants et machines). L'usage sans limite des produits phytosanitaires et la mise en exergue des effets néfastes qu'ils engendrent sur l'environnement ont participé à l'évolution de l'image des agriculteurs. Ils passent d'une fonction d'entretien des milieux à un statut de pollueurs de ces derniers. **La légitimité de l'expertise professionnelle des agriculteurs est reconsidérée, amenant la fin de leur monopole sur les enjeux agricoles.**

« Dans cette reconfiguration contemporaine, les entités naturelles que manie l'agriculture sont devenues mobilisables au titre de biens communs, sous des notions génériques telles que biodiversité, paysage, santé publique. »

A. Bernard de Raymond et G. Tétart, 2012

En hissant le drapeau du bien commun de nouveaux acteurs prennent part à la gestion de l'activité agricole et destituent en partie les agriculteurs. En complément de ce mouvement de déni du modèle conventionnel on remarque une valorisation des exploitations à échelle humaine, portant les valeurs paysannes et adoptant un mode de production raisonné voire biologique. On observe un « retour à la terre » de certains agriculteurs qui se préfèrent volontiers paysans.

L'institutionnalisation de la responsabilité environnementale a fait émerger de nouveaux modèles de production. *« Ce qui est nouveau aujourd'hui, c'est le fait que des formes d'agriculture s'efforcent de laisser davantage le champ libre aux processus liés aux objets de la nature. »* (J-M. Barbier et F. Goulet 2013). Nouveauté relative cependant car ces méthodes étaient pour certaines déjà utilisées par la paysannerie avant l'industrialisation de l'agriculture. Ainsi l'évolution ne se joue peut-être pas uniquement sur les techniques employées mais plutôt sur l'échelle de production. En effet, alors qu'auparavant les quantités étaient relativement faibles et alimentaient exclusivement le marché local (agriculture vivrière et revente des excédents), aujourd'hui ces modèles alternatifs se développent à grande échelle et sont intégrés dans la grande distribution. Or, ce changement d'échelle remet en cause l'éthique paysanne, qui dans les représentations va quasi-systématiquement de pair avec ces modèles agricoles alternatifs. Elle se décline autour de la valorisation de la singularité des territoires, de leur diversité et de leur potentiel (humain et naturel).

Contrairement à l'agriculture conventionnelle, les interrelations écosystémiques sont au cœur de la pratique agricole et se substituent à la technique.

Comme le relève J-M. Barbier et F. Goulet (2013), **ces systèmes agricoles tendent à trouver un équilibre fonctionnel entre la préservation de l'environnement, la qualité des paysages et la rentabilité économique**. L'appréhension globale de l'ensemble de la biodiversité qu'elle soit sauvage ou cultivée, formant un unique milieu naturel, résume assez clairement la représentation que s'en font ces agriculteurs alternatifs (Hansen et al. 2006).

Nous venons de voir qu'il y a deux principaux modes d'appréhender professionnellement l'agriculture, et au travers de la relation au naturel les différentes représentations de la biodiversité. Pour l'agriculture conventionnelle on pourrait faire le rapprochement avec l'éthique environnementale anthropocentrée. En ce qui concerne les agricultures alternatives héritières de la paysannerie, on retrouve plutôt la relation dialogique avec l'environnement et l'éthique socio-environnementale défendue par Francis Gaillard (2009).

Ces suppositions ne concernent toutefois que le monde agricole. Or comme nous l'avons vu le milieu rural s'est diversifié et ne se résume plus à cette identité professionnelle. Il est de ce fait difficile d'évaluer les représentations de la biodiversité du reste de la population. On pourrait supposer qu'à travers la lecture de la consommation des individus on retrouverait toute ou en partie l'éthique environnementale des producteurs (éthiques socio-environnementale des consommateurs de produits biologiques par exemple). Cependant la consommation ne dépend pas exclusivement des valeurs portées par l'individu. A contrario la participation citoyenne pour la cause environnementale l'est sensiblement plus.

2. L'émergence de la participation citoyenne environnementale

Afin d'aborder la participation citoyenne environnementale on segmentera d'une part la participation du point de vue des initiatives collectives et d'autre part les initiatives individuelles. Il s'agira dans cette sous-partie de traiter des cas où l'action dépend de la volonté de prendre part, et non pas des cas où l'individu est invité par les pouvoirs publics à s'impliquer.

Dans les années 70 s'est opéré un exode notoire de populations urbaines vers les campagnes françaises, et notamment en Ardèche et en Ariège. Suite à l'échec de changements institutionnels post-68, ces populations ont délaissé la volonté de changer le système par l'action

collective et se sont exilées vers les territoires ruraux. **Elles ne présentent pas forcément un attrait particulier pour la campagne mais plutôt une volonté de retour à la nature.** Détachées du modèle de la démocratie représentative, elles restent à l'écart des pouvoirs locaux jugés trop dépendants de l'Etat.

Cette pensée anti-institutionnelle des néo-ruraux implique de mener une vie en dehors du cadre classique et de privilégier l'action à très petite échelle (communauté, réseau affinitaire...). **Comme le relève Hélène Bertheleu et Françoise Bourdarias (2008), la décennie 1980 accuse un essoufflement de « l'utopie rustique ».** La vie de famille des néo-ruraux arrivés dans les années 70 les amène à s'ouvrir vers le reste de la société. Ce changement dans leur parcours de vie fait émerger chez certains la volonté de s'impliquer à l'échelle municipale. Bernard Kayser (1990) a identifié le « reflux utopique » comme un facteur supplémentaire favorisant l'intégration sociétale, suite à l'échec institutionnel de 68 cumulé au détachement de la vie communautaire.

La mouvance d'intégration sociétale des néo-ruraux prend une dimension supérieure dans les années 90 avec la repolitisation des néo-ruraux. Selon H. Bertheleu et F. Bourdarias (2008), **on remarque une évolution dans l'action politique des néo-ruraux depuis le mouvement révolutionnaire vers le mouvement citoyen.** On retrouve toujours une tendance à la marginalisation notamment dans le fait qu'ils ne se retrouvent pas entièrement dans les partis politiques, même s'ils ont plutôt une sensibilité avec les partis écologiques. Les néo-ruraux ont une certaine proximité avec les mouvements altermondialistes ainsi qu'avec la confédération paysanne. Ce renouement avec l'activisme est un temps fort dans le rapport entre la participation et les néo-ruraux, notamment avec le fait qu'ils ont une culture de la démocratie participative développée contre l'autoritarisme des politiquement élus.

De nos jours, le profil des néoruraux a quelque peu évolué depuis les deux premières vagues (années 70 et années 90). **Contrairement à leurs aînés, la dernière génération de néoruraux est moins encline à remettre en cause le modèle sociétal capitaliste et exprime en premier lieu la volonté d'un espace de liberté. Ils migrent principalement pour offrir à leurs enfants de meilleures conditions de vie.** Les campagnes expriment selon eux cette possibilité et jouissent par ailleurs de leur rattachement aux valeurs d'un bien être individuel et communautaire. L'utopie rustique de la campagne comme lieu de meilleure connaissance des « autres » attire (Nicole Mathieu, 2008). On retrouve ici le principal point de convergence entre les différentes générations de néoruraux.

L'engagement politique n'est pas le même pour les différentes générations de néoruraux. L'extrémité des valeurs écologiques s'amenuise au fil des vagues d'arrivée. Cependant le désir d'un cadre de vie de qualité reste fort. Ainsi on pourrait supposer que de manière inégale selon les profils, les néoruraux sont initiateurs de démarches écophiles et participatives dans l'optique de protéger et d'améliorer leur environnement quotidien. Il semblerait d'ailleurs que l'engagement local soit prépondérant.

Les observations précédentes abordent l'émergence du besoin de participation sur le plan communautaire. On suppose qu'elle se traduit à l'échelle individuelle par une évolution du statut segmentée en trois stades. **Le premier stade est celui de la consommation, où l'individu ne prend pas activement part à la vie locale**, laissant la construction et le pouvoir de décision aux personnes ayant acquis leur légitimité d'action au travers du système. Cela sous-entend une catégorisation de l'individu et de leur légitimité à prendre part à la vie locale dépendant essentiellement de la profession et du statut politique.

Le deuxième stade est celui qui correspond le plus aux usages actuels. On pourrait appeler cela la « consommation » car les pouvoirs publics imposent le cadre et la manière de la participation. **L'avis et la force de proposition de la population sont légitimes, mais restent cependant contraint à être écoutés dans un cadre réglementaire.**

Enfin le troisième stade relève de la prise d'initiative directe des individus. Leur action n'est pas une réponse à l'invitation à la participation de la part des pouvoirs publics. Sa légitimité ne dépend ni du statut socio-professionnel ni d'un cadre particulier assigné. L'action individuelle se fait comme la traduction des valeurs portées par la personne. L'émancipation de l'individu vis-à-vis de la catégorisation sociétale technicienne refond le système. **La transversalité s'exprime dans l'action individuelle par le dépassement des usages antérieurement prédéfinis.** On retrouve cette volonté dans les mouvements DIY (*Do it Yourself* ou *Fais le toi-même*), où la technique n'est plus un facteur limitant et la connaissance prend le dessus. Dans le domaine environnemental cette volonté de l'action s'exprime dans l'engagement associatif, dans les usages mais aussi par le biais de la recherche-action ou recherche participative. En effet, l'orientation vers une société de la connaissance témoigne de l'appétit de démocratisation du savoir. Au-delà de prendre part à une démarche ouverte au grand public, on retrouve la volonté d'éducation dont font preuve les personnes volontaires. Grâce à la démarche d'apprentissage et au gain de compétences, on peut supposer que l'individu soit plus intéressé à prendre part au développement de son territoire.

La transversalité qui transparaît dans la posture active de l'individu semble découler du principe de gouvernance défendu par le développement durable. Cette volonté de

« débrouillardise » dans les usages fait écho à l'image des campagnes dans l'imaginaire collectif où elle est synonyme d'un fonctionnement axé sur l'autonomie. On pourrait penser que les personnes ayant fait le choix de se déplacer vers les espaces ruraux soient motivés par cette perspective d'être acteurs et non plus uniquement consommateurs du système. La participation citoyenne, impulsée par les citoyens eux-mêmes, ne prendraient-elle pas naissance dans la pratique au quotidien d'un certain activisme ? **Si on revient sur le domaine de l'environnement qui apparaît précurseur dans la percolation idéologique, on supposerait que la participation à la cause environnementale débute dans les actions quotidiennes. Le fait de la responsabilisation de l'empreinte de nos actes quotidiens sur l'environnement global favorise l'adaptation des usages à l'éthique socio-environnementale qui s'impose doucement aujourd'hui.** Les représentations traduisent l'intégration de valeurs environnementales. **Afin de pouvoir observer les représentations individuelles liées à l'environnement et les usages qu'il en découle, il semble pertinent d'observer la relation de l'individu à son territoire.** Dans cette optique le jardin s'impose. En effet, le jardin est le territoire qui résulte de la volonté individuelle exclusivement (ou collective selon la composition des ménages). L'aménagement du jardin privé pourrait rendre compte du rapport de l'individu à la biodiversité et plus globalement à l'environnement et ainsi attester des valeurs portées.

3. Le jardin à l'embranchement des représentations sociales : approche intimiste de la durabilité.

Le jardin est un territoire créé par l'individu. Il représente les démarches individuelles, dans la relation qu'entretient l'individu avec son environnement direct. Aborder la dimension intimiste du jardin permet de s'émanciper des rôles communautaires et politiques qui dirigent l'espace public. **Le jardin atteste ainsi du résultat des représentations collectives et individuelles de l'environnement.** L'impulsion d'une conscience écologique dérange la norme occidentale classique au travers du concept de biodiversité et la volonté croissante de réhabiliter le sauvage. Françoise Dubost (1999) relève ici un questionnement qui mérite d'y prêter attention : « *Sauvegarder le sauvage, cultiver le sauvage : retour du naturel ou comble de l'artifice ?* ». Cette nouvelle approche du jardin vient perturber les frontières du sauvage et du domestique.

F. Dubost (1999) s'intéresse à la délimitation de l'espace du jardin et du rapport à l'extérieur, c'est-à-dire à ce qui ne fait pas partie de la propriété : « ***La dialectique du clos et de l'ouvert prends des formes très diverses selon la manière dont le jardin s'inscrit dans l'espace habité et l'espace cultivé*** ». Un des premiers facteurs qui influence le jardin est ce qui constitue l'extérieur. En effet, le

type d'espace faisant bord avec le jardin peut jouer dans le choix de matérialisation du front. Le choix des matériaux employés et de la perméabilité visuelle ou physique peut être influencé par l'espace attenant. **Dans une certaine mesure la perméabilité du jardin pourrait traduire la représentation relative à l'environnement d'un individu.** Par exemple, les personnes sensibles aux mouvements de la faune locale sont plus à même de permettre à cette dernière de circuler dans leur jardin afin de maintenir un corridor écologique.

Le jardin est un lieu qui porte une grande dimension symbolique. **Les normes sociales du jardin concernent à la fois le lieu en tant que tel, les usages qu'il en est fait et l'identité de son propriétaire.** Autrefois en France c'était un lieu qui signifiait l'opulence, qui témoignait de la richesse de son propriétaire. La présence d'un jardin d'agrément et d'une importante diversité végétale attestait de la richesse du propriétaire. Les classes populaires détenaient quasiment exclusivement un jardin potager assurant une fonction nourricière. Au cours de la deuxième moitié du XXème siècle le jardin d'agrément a intégré les jardins des classes populaires dans une optique de joindre l'utile à l'agréable. F. Dubost (1999) écrit ainsi : « *au jardin la dimension utilitaire est inséparable de la dimension esthétique, de la dimension symbolique, de la quête de prestige, du bonheur de faire* ». Cependant dans les années 60 la ségrégation spatiale de l'usage du jardin s'impose dans un premier temps dans les banlieues avant de s'étendre aux jardins ruraux. Le métissage entre jardin d'agrément et jardin potager ne perdure plus que dans les jardins ouvriers et les jardins d'anciens.

Le jardin est un lieu de diversité végétale, en opposition aux champs agricole (le jardin est un lieu « d'invention culturelle »). On y relève une différence de rapport à la plante entre l'horticulture et l'agriculture. La relation intime avec le végétal et l'appropriation personnelle du territoire induites par le jardinage font de cet espace un espace privilégié pour son jardinier. C'est d'ailleurs le lieu de démonstration du savoir-faire du jardinier vis-à-vis du reste de la communauté.

Le jardin est propice au don et à l'échange de plants et nourriture avec les proches. Les liens et les rapports sociaux entretenus au jardin sont de l'ordre du partage et de la convivialité. En parallèle c'est aussi un espace de ressourcement et de détente loin des tensions de la vie active.

La « conscience du jardinage » est incarnée par les pratiques qui s'imposent : désherbage, aménagement des bordures etc... Selon Philippe Descola (1986) et son observation ethnographique des indiens Achuar, le jardin est la représentation de l'anti-forêt, il traduit la « maîtrise dans la destruction du naturel ». Le jardin est un lieu de contrôle, chaque catégorie de plante a sa place. **Ainsi chaque communauté liée par des valeurs communes et des représentations collectives a sa propre « conscience du jardinage ».** Les néoruraux ont bousculé les normes classiques du jardin en

insérant de nouvelles espèces et de nouveaux agencements. On retrouve ici le comportement d'émancipation vis-à-vis des normes « institutionnelles », la culture de la différence.

Il est intéressant d'observer le rapport aux « mauvaises herbes » entretenu par le jardinier : elles représentent le côté indomptable de la nature, la spontanéité du sauvage. Il y a d'ailleurs un jeu entre le sauvage et le domestique qui se traduit dans le rapport à la nature : d'un côté la nature assimilée souvent à la forêt représente la spontanéité et le sauvage ; d'un autre côté la culture représentant la domestication de la nature au sein du jardin. **Dans la norme occidentale classique le jardin est « l'idéal de la domestication »**. On peut supposer lire le lien du jardinier à la nature au sens large en observant la place laissée au sauvage, à la spontanéité naturelle et à la vie écosystémiques.

Les usages au et du jardin n'échappent pas aux phénomènes de mode, rappelant ce qu'il est bon d'y faire ou pas. Les jardins anglais illustrent complètement cela. Le jardin à l'avant de la maison fait office de vitrine sur la personnalité du propriétaire. Un jardin mal entretenu est synonyme d'un voisin négligeant qu'il ne serait pas bon de fréquenter pour le reste de la population (S. Nail, 1999). Cette forte dimension sociale du jardin anglais témoigne du lien identitaire avec son propriétaire. La bienséance dans la tenue du jardin est codifiée par la mode. Les jardins anglais sont dirigés par la *Chelsea Flower Show*, un événement national voire internationale faisant partie du calendrier de la haute société. Il y est présenté chaque année les dernières tendances à avoir chez soi pour bénéficier de la reconnaissance des autres.

L'écologisation des sociétés, la responsabilisation de l'individu et l'émergence de la gouvernance amènent à la formation d'une conscience écologique. Le rapport à l'environnement et à la nature est un questionnement à dominante urbaine. On suppose qu'il a été transporté dans les campagnes par les populations urbaines migrant vers les milieux ruraux. L'appropriation de ces enjeux par la population et le développement de la participation citoyenne dans le domaine environnemental est favorisée par la notion de biens communs (cf la théorie des biens communs d'Elinor Ostrom). Ainsi ces dynamiques viennent questionner l'impact individuel sur l'environnement et la formation d'une écoconscience impliquant des pratiques écoresponsables. Localement les associations prennent le relais des politiques publiques et entérinent l'émancipation vis-à-vis des institutions. Toute cette effervescence participative attise un désir de connaissance. C'est dans cette mouvance que s'inscrivent les sciences participatives. Le projet de recherche participative de Marigny est au carrefour de ces tendances et s'inscrit dans un degré supérieur de participation par le biais de l'inclusion totale d'habitants à la démarche de recherche scientifique.

A retenir :

* L'intérêt pour le développement durable et la sensibilité à la biodiversité sont deux préoccupations qui s'expriment plus fortement en milieu urbain qu'en milieu rural.

* La représentation de la biodiversité est fortement influencée par le monde agricole dans les campagnes :

- On retrouve la pensée dominante de l'époque moderne reléguant la nature à un statut primitif : l'influence des différentes composantes de l'environnement n'est pas considérée comme pouvant avoir potentiellement un véritable impact sur la production. La légitimité de l'expertise professionnelle des agriculteurs est reconsidérée, amenant la fin de leur monopole sur les enjeux agricoles.

- En hissant le drapeau du bien commun de nouveaux acteurs prennent part à la gestion de l'activité agricole et destituent en partie les agriculteurs. L'institutionnalisation de la responsabilité environnementale a fait émerger de nouveaux modèles de production. Ces systèmes agricoles tendent à trouver un équilibre fonctionnel entre la préservation de l'environnement, la qualité des paysages et la rentabilité économique.

* On remarque une évolution de la participation citoyenne : Le premier stade est celui de la consommation, le deuxième stade est celui de la consom-action, et enfin le troisième stade relève de la prise d'initiative directe des individus soit l'action.

* Si on revient sur le domaine de l'environnement qui apparaît précurseur dans la percolation idéologique, on supposerait que la participation à la cause environnementale débute dans les actions quotidiennes. Afin de pouvoir observer les représentations individuelles liées à l'environnement et les usages qu'il en découle, il semble pertinent d'observer la relation de l'individu à son territoire. Le jardin atteste ainsi du résultat des représentations collectives et individuelles de l'environnement.

*« *La dialectique du clos et de l'ouvert prends des formes très diverses selon la manière dont le jardin s'inscrit dans l'espace habité et l'espace cultivé* » (François Dubost 1999). Dans une certaine mesure la perméabilité du jardin pourrait traduire la représentation relative à l'environnement d'un individu. Les normes sociales du jardin concernent à la fois le lieu en tant que tel, les usages qu'il en est fait et l'identité de son propriétaire. Ainsi chaque communauté liée par des valeurs communes et des représentations collectives a sa propre « conscience du jardinage ».

Partie 2 : Projet en recherche participative : le cas de Marigny

Chapitre A : Un nouveau modèle en science participative : le programme Nouveaux-Commanditaires Sciences.

1. Les sciences participatives

Les sciences participatives connaissent un engouement depuis un peu plus d'une dizaine d'année. Le rapport de la mission des sciences participatives de février 2016 définit ces dernières comme « **des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles acteurs non-scientifiques-professionnels – qu'ils s'agissent d'individus ou de groupe – participent de façon active et délibérée** ». La société civile est formée dans ce cas-là par l'ensemble des personnes qui sont extérieures à la communauté scientifique.

Le recours à la participation citoyenne dans la recherche scientifique a débuté sur des thématiques telles que l'astronomie. Les paysages célestes variant selon la localisation sur le globe terrestre, les scientifiques ont fait appel à des amateurs afin qu'ils participent à des actions de récolte de données de manière à pouvoir augmenter l'ampleur des observations et enrichir les réflexions. Cette méthode de recueil de données s'appelle le crowdsourcing.

De nos jours les sciences participatives se sont développées de manière multidimensionnelle. D'une manière générale l'ensemble du système s'est diversifié : les disciplines et les thématiques, les acteurs de la recherche, le niveau de participation (allant du crowdsourcing jusqu'à la collaboration complète), **et comme une résultante de cette diversification globale les méthodes employées ont-elles aussi évolué.** Ce phénomène amène à la production de plusieurs modèles en sciences participatives. Le rapport de la mission en sciences participative a produit un tableau reprenant les différents modèles existant et leurs caractéristiques principales :

Bénévolat scientifique	Science communautaire	Science citoyenne	Science participative
Bénévole supervisé par équipe de recherche, voyage	Projet initié et mené dans la communauté par le citoyen	Le citoyen collecte les données scientifiques de base	Collabore à toutes les étapes du projet, actions, réactions
Planétaire, projets urgents	Échelle locale, besoins locaux	Grande échelle, projets de recherche	Petite échelle, besoins locaux
Priorité RS élevée	Priorité RS moyenne	Priorité RS élevée	Priorité RS moyenne
Priorité éducation moyenne	Priorité éducation moyenne	Priorité éducation élevée	Priorité éducation élevée

Tentative de typologie des sciences participatives (source: rapport de la mission en sciences participatives, 2016)

Ce tableau nous permet d'esquisser le cadre de la science participative, dans laquelle s'inscrit le projet de recherche participative sur lequel s'est construite la réflexion décrite dans ce mémoire. **Les individus impliqués dans la démarche collaborent à l'ensemble des phases de recherche. C'est un modèle qui s'inscrit à l'échelle locale, majoritairement en réponse à des enjeux locaux.** La dimension éducative est un critère important de la démarche qui la rend inclusive.

Malgré l'ouverture de la recherche à la société civile cela ne reste pas moins rattaché au cadre scientifique. De ce **fait les différents projets doivent dans leur cheminement de recherche répondre aux normes de la communauté scientifique afin d'être reconnus et légitimés par les membres de cette communauté.**

L'initiative des Nouveaux-Commanditaires – Sciences (NC-S) s'inclue dans le modèle de recherche participative ayant une intégration totale des civils. Maintenant que nous avons une idée du cadre des sciences participatives, abordons les origines du programme des Nouveaux-Commanditaires – Sciences ainsi que son fonctionnement.

2. Le programme Nouveaux Commanditaires - Art

La **démarche Nouveaux Commanditaire - Art (NC-A)** a été initiée par François Hers puis soutenu par la Fondation de France dans le domaine culturel. Cette dernière présente le programme qui a débuté en 1991 comme « **une nouvelle politique culturelle fondée sur une logique de la demande et non plus de l'offre** », œuvrant pour la démocratisation de la culture.

Elle regroupe des citoyens, des artistes et des institutions culturelles autour d'un projet commun. Cette collaboration se développe au travers de trois temporalités :

- **L'appropriation par des citoyens d'une question de société** dans la perspective qu'un artiste réalise une œuvre représentant la problématique posée.

- Afin de pouvoir passer commande auprès d'un artiste, **les citoyens vont élaborer avec l'aide d'un médiateur un cahier des charges. A partir des critères définis par les habitants, le médiateur leur soumet une proposition d'artiste qui apparaît pertinent.** Une fois la sélection faite des partenaires publics et privés sont associés au projet.

- Lorsque les conditions sont remplies l'artiste réalise l'œuvre.

Par le biais des projets Nouveaux Commanditaires - Art il y a le souhait de familiariser à la culture une population initialement peu initiée. A ce jour la Fondation de France dénombre un total de plus de 460 œuvres réalisées en France et en Europe. **Grâce à la multitude de projets réalisés, la démarche a été formalisée par son créateur dans un protocole reprenant la « division du travail » dans le projet.** Ce support permet de définir les rôles et les modalités de participation des différents acteurs pouvant prendre part à un projet (commanditaires, artistes, médiateurs, facilitateurs locaux).



La Fée du Pont, Ubelka - Studio Orta - Nouveaux Commanditaires (2013, Marseille)

3. Le programme Nouveaux Commanditaires – Sciences : Projets singuliers : singularité du programme

Le programme des Nouveaux Commanditaires-Sciences est un programme de recherche participative porté par l'Atelier de Jours à Venir, initié et subventionné par la Fondation de France. Ce programme s'inscrit dans une démarche de continuité vis-à-vis du programme Nouveaux Commanditaires – Art.

C'est dans la prolongation de la volonté de démocratiser un domaine réservé aux initiés que se développe le programme NC-S. Les projets intègrent trois catégories d'acteurs. Les commanditaires : potentiellement tout le monde peut être un commanditaire, qu'il soit habitant, élève etc. ; les chercheurs ; les médiateurs. Selon le contexte territorial, le projet peut mobiliser des facilitateurs locaux.

La visée du programme est « d'accompagner et stimuler des communautés citoyennes à s'engager dans un dialogue avec des chercheurs pour construire des questions de recherche originales » (Atelier des Jours à Venir). On retrouve dans la structure de la démarche des similitudes

avec le programme NC-A (problématisation des habitants, mise en relation avec un professionnel, initiation de la démarche). La différence notable se trouve dans le degré de participation de la population. Il ne s'agit pas de passer commande à un chercheur pour répondre à une problématique.

La démarche de recherche est l'œuvre d'une coopération entre les commanditaires et le chercheur.

Contrairement aux NC – A le programme des Nouveaux-Commanditaires – Sciences n'est pas encore supervisé par un protocole ce qui augmente la flexibilité des différents projets. Il est important de préciser que les « **modalités de collaboration varient entre les différents contextes** » (Claire Ribault, médiatrice du projet de Marigny et membre de l'Atelier des Jours à Venir).

On retrouve ainsi la segmentation suivante de la démarche :

- **Un premier temps est consacré à l'identification d'un groupe de personnes curieuses et volontaires** pour prendre part à un projet NC-S. **S'en suit alors un moment de réflexion** faisant remonter plusieurs questions. **Lorsqu'une question n'a pas de réponse, elle est potentiellement une question de recherche.** Une fois cette question identifiée, le projet peut passer à l'étape suivante.

- **Dans un second temps le médiateur des Jours à Venir va rechercher un-e chercheur-se intéressé-e lié-e à la thématique soulevée par les habitants afin de lui proposer le projet.** Claire Ribault explique qu'il s'agit ici **d'inviter le chercheur à s'approprier le questionnement**, dans l'idée de co-construire par la suite la question de recherche avec les citoyens.

- Enfin le **travail de coopération entre les commanditaires et le chercheur** peut débuter, la démarche de recherche est initiée. En outre cette étape amène à la prise en compte du contexte et impulse la différenciation des projets. C'est au cours de cette phase que la collaboration entre le chercheur et les commanditaires commence à se définir : **les modalités de participation varient selon la volonté, les compétences et la disponibilité des commanditaires.**

Selon Claire Ribault, **le programme des Nouveaux-Commanditaires – Sciences se distingue d'autres programmes de recherche participative sur trois points : le parti pris d'assumer une temporalité longue et non prédéfinie ; la collaboration à géométrie variable** entre chercheurs et commanditaires basée sur la flexibilité ; **une co-réflexion sur la démarche de recherche**, c'est-à-dire à discuter du positionnement de « leur démarche de recherche par rapport aux pratiques de recherche "classiques" » (orientations méthodologiques, productions etc.).

L'objectif de la démarche de recherche participative est de créer un lien entre les sciences et les citoyens. Elle permet d'une part d'éduquer les habitants à la recherche et de contribuer à la démocratisation de l'accès à la connaissance. D'autre part il y a la volonté d'ouvrir les horizons de la recherche à des questionnements citoyens différents de ceux des chercheurs.

Cette démarche s'inscrit dans la pensée du développement durable sur le plan de la gouvernance. En effet **elle participe à une redéfinition des rôles des individus et tend à développer la démocratisation de la recherche scientifique**. Elle apparaît doublement bénéfique, que ce soit pour les habitants autant que pour la communauté scientifique. En effet, **la coopération avec des individus extérieurs au cadre académique favorise l'enrichissement substantiel de la recherche**. Des sujets n'étant pas considérés sont intégrés au débat. On pourrait ainsi dire que la recherche participative est un vecteur d'une curiosité nouvelle et ainsi de créativité.

« La démarche prend des formes différentes selon les contextes. On est plutôt dans une phase de maturation. »

Claire Ribault, Médiatrice.

Actuellement six projets Nouveaux-Commanditaires – Sciences sont en cours en Europe. Ceux sont des projets expérimentaux de par la démarche entreprise, qui traitent de sujet divers (neurobiologie, géologie, aménagement) et qui usent de méthodologies variées.

Le premier projet à avoir vu le jour en 2013 se déroule en Catalogne à Molins de Rei. Un groupe de lycéens collabore avec deux chercheurs en neurosciences afin de trouver des réponses à leur problématique : comment les couleurs influencent le processus d'apprentissage ? A Lisbonne (Portugal) des habitants d'un bidonville se questionnent sur comment estimer / anticiper l'impact du changement climatique sur le bidonville, proche de la côte ? A Belfort (France) un comité d'habitants du quartier a formulé la question suivante : « Comment la communication entre patient et aidant permet d'augmenter la qualité de vie des personnes touchées par la sclérose en plaques ? »

On note que les projets en cours se situent dans plusieurs pays et ne traitent pas des mêmes thématiques. La nature des productions varient selon les projets (vidéo, article, poster etc.), et appuie le fait que chacun de ces projets a ses singularités propres.

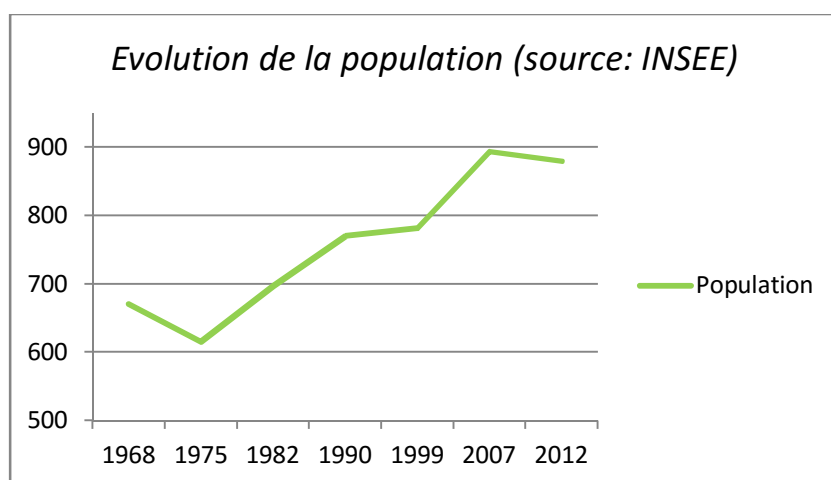
Le projet dans lequel le stage s'inscrit est en place à Marigny (France, Deux-Sèvres 79). Un groupe d'habitants en collaboration avec des chercheurs travaillent autour de la problématique qui suit : Comment la perception des enjeux de biodiversité s'exprime-t-elle dans les pratiques liées au jardin ? Afin de comprendre le projet et son déroulement, on porte le regard dans un premier temps sur le contexte territorial dans l'intérêt de mettre en avant les spécificités du terrain d'étude.

Chapitre B : Contexte territorial de Marigny (79)

Dans un premier temps on dresse une esquisse du territoire en se focalisant sur les facteurs clés liés à la thématique de recherche. Pour ce faire on observe les phénomènes communaux ayant attiré à la population, à l'habitat et à l'environnement. Ensuite on s'arrêtera sur les dynamiques politiques et scientifiques qui gravitent autour du thème de recherche, et qui se déroulent sur Marigny et ses environs. Enfin on présentera l'association Marigny Biodiversité, son histoire et ses actions étant donné que le groupe Nouveaux-Commanditaires – Sciences est composé de certains de ces membres.

1. Marigny : commune rurale des Deux-Sèvres

- Démographie :



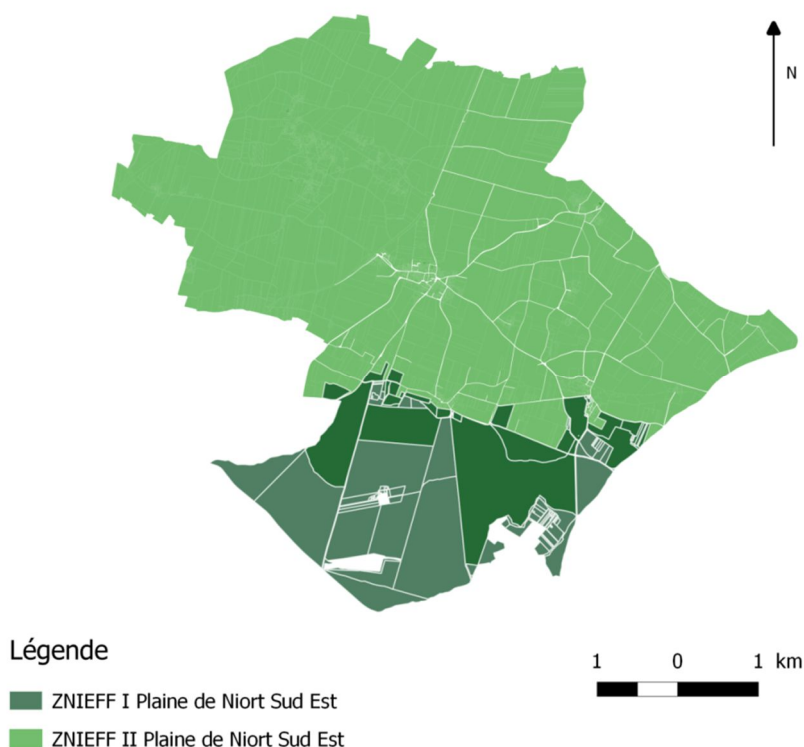
On remarque sur la courbe d'évolution de la population ci-dessus une première période de perte de la population dans les années 1960 qui atteste du mouvement national d'exode rural. Cette baisse s'arrête au début des années 70 pour laisser place à un fort accroissement qui dure une vingtaine d'années (+25% de la population). Cela correspond à une première vague qui marque un temps d'arrêt durant les années 1990. S'en suit une deuxième vague d'arriver de nouveaux habitants au début des années 2000. La moyenne des taux de variation annuelle de ces phases de gain démographique est de +1,6% dont +1,1% correspond au solde migratoire.

On peut supposer, en mettant en relation les tendances démographiques de la commune et à l'échelle nationale, que les phases d'accroissement démographiques soient formées par l'arrivée de néoruraux. La proximité avec la ville de Niort qui rend le territoire relativement connecté pourrait être un facteur incitatif à l'établissement de population d'origine urbaine à Marigny.

- Habitat :

L'habitat de Marigny est essentiellement de la résidence principale (89%). La part de logement vacant est de 8,48% ce qui est supérieur à la moyenne nationale (8,02%) et à la moyenne départementale (8,1%). L'évolution du nombre de logements affiche deux périodes de forte hausse : 1975-1990 (+49,26%) ; 1999-2007 (+17,45%). Ces périodes représentent un développement urbanistique relativement important pour la commune. **On peut supposer que de nouveaux modèles d'habitat ont émergé au cours de ces périodes, amenant à une diversification des formes du bâti et par analogie à une diversification des formes du jardin privé.**

- Environnement :



ZNIEFF I et II sur la commune de Marigny (source : ORE ; réalisation : Flore Causse-Kaposztas)

La commune de Marigny est intégrée dans plusieurs zonages voués à la protection de l'environnement. La forêt domaniale de Chizé est catégorisée ZNIEFF I, c'est-à-dire qu'elle est un habitat rare ou menacé présentant un intérêt fort pour le fonctionnement écologique local. La ZNIEFF I est prolongée sur le reste de la commune par la ZNIEFF II Plaine de Niort Sud Est intégrant le reste des ensembles fonctionnels pour une cohésion globale de l'écosystème. Par ailleurs la plaine de Marigny appartient à une zone de protection spéciale (ZPS) relative à la protection de l'outarde. Enfin, ce territoire est à proximité directe avec la réserve biologique intégrale (RBI) de la Sylve d'Argenson, la plus grande de France métropolitaine et la plus grande RBI fermée d'Europe. Par ailleurs Marigny est en bordure du parc naturel régional du Marais poitevin. Ce contexte environnemental pourrait justifier la prise en compte des enjeux écologiques du territoire, et particulièrement la prise d'initiatives collectives et personnelles en faveur de la biodiversité.

2. Un contexte politique et scientifique favorable aux démarches écophiles

Le département a au cours du précédent mandat mené une politique volontariste pour encourager les projets d'éducation à l'environnement. Ainsi plusieurs projets ont été mis en place tel que « Des nichoirs dans la plaine » (2007-2010), « Mon village, espace de biodiversité » (2011-2015) porté par le CNRS de Chizé et le Conseil Départemental 79.

Ces programmes ont une visée à la fois scientifique et éducative et relèvent de la recherche participative. « Des nichoirs dans la plaine » est mené par des institutions (CNRS de Chizé, INFREE), en collaboration avec Zoodyssée (parc animalier à vocation pédagogique), et intègre à la démarche scientifique des écoles du territoire. Il a pour objectif de répondre à une problématique concernant le cadre de vie de trois espèces d'oiseaux et de sensibiliser les habitants tant adultes qu'enfants aux actions qu'ils peuvent mener en faveur de la biodiversité.

« Mon village, espace de biodiversité » dirigé par Sylvie Houte du CNRS de Chizé, subventionné par le Conseil Départemental 79 et des compagnies privées (MAIF, EDF, entreprises locales), est un programme transversal qui comprends différentes actions. Ces actions ont pour cible un public varié, que ce soit les municipalités (rucher communal, gestion des espaces verts), les habitants (université populaire, distribution d'abri à insectes) ou encore les scolaires (primaire et secondaire). **Le programme valorise la participation citoyenne et entend amener les habitants volontaires à former un Groupe Biodiversité. Les groupes prennent le relais du CNRS en s'occupant de définir puis mener des actions pour la biodiversité dans leur village. De cette manière les habitants sont amenés à évaluer les enjeux liés à la biodiversité de leur territoire et à se rendre compte qu'ils**

peuvent avoir un impact positif. Au travers de ces actions les partenaires du projet comptent impulser une prise de conscience et ainsi influencer la gestion des jardins privés et des espaces verts communaux. L'objectif final est de faire en sorte, dans une optique de durabilité, que les habitants s'approprient les enjeux de biodiversité sur leur territoire et ajustent leurs pratiques et usages.

Le territoire concerné a été porteur de plusieurs programmes de science participative concernant la biodiversité. Ainsi la population a préalablement été sensibilisée aux enjeux environnementaux de leur territoire. Cependant il n'est pas évident que la sensibilisation modifie les pratiques individuelles. C'est un point qui pourrait peut-être être renseigné au travers des résultats de la recherche mise en place à Marigny.

3. L'association Marigny Biodiversité

Au cours du projet « Mon village, espace de biodiversité » (MVEB) s'est formé en 2013 un Groupe Biodiversité à Marigny. Ce groupe d'habitant a décidé de s'organiser en association 1901 afin de perpétuer leur action en faveur de la biodiversité dans leur village. Il est ainsi devenu l'association Marigny Biodiversité en 2014.

Aujourd'hui l'association compte un quinzaine de membres. Elle est présidée par Eric B. qui gère l'aspect communication et relationnel. Cependant le pouvoir décisionnel est réparti dans une volonté équitable au travers d'un **fonctionnement essentiellement collégial**. Le degré d'engagement et la participation des membres dépendent exclusivement de leur volonté. Certains d'entre eux insistent régulièrement sur ce choix de gouvernance démocratique et égalitaire. L'esprit débrouillard est de mise dans cette association, notamment pour financer les actions menées. En effet l'adhésion à l'association est uniquement d'un euro symbolique. Par ailleurs la transparence dans la gestion des fonds de l'association est définie comme primordiale pour son président. **Il semblerait que l'inclusion de l'individu dans l'association soit recherchée au travers notamment de la collégialité dans la prise de décision, mais s'établisse aussi au travers d'une transparence des modalités de fonctionnement.**

On retrouve **ainsi une structure associative à géométrie variable sur le plan fonctionnel**. Cette variabilité se retrouve dans la diversité des actions menées par le collectif. En reprenant la typologie faite par France Bénévolat, l'association mène **des actions « naturalistes »** (par exemple l'observation de la population apicole du rucher communal), **« gestionnaires »** (gestion et protection d'un milieu naturel), **« de sensibilisation et d'éducation »** (éducation du grand public). La dimension pédagogique des actions menées par l'association est fortement valorisée par ces membres. Elles visent tant les scolaires que le grand public : *« L'objet n'est pas de protéger la biodiversité de*

Marigny, mais de donner les moyens aux habitants d'agir pour l'environnement », Estelle B. (membre de l'association et commanditaire). Cette diversité apporte la reconnaissance d'un niveau d'expertise de l'association et permet d'acquérir une certaine crédibilité aux yeux des pouvoirs publics dans le développement local.

Chapitre C : Le projet Nouveaux-Commanditaires – Sciences de Marigny (79) :

1. Genèse du projet

Le projet de Marigny s'est développé à partir de l'activisme citoyen impulsé par le programme Mon Village Espace de Biodiversité. Sylvie Houte (CNRS) qui pilote ce programme a orienté Claire Ribault, appartenant à la société coopérative d'intérêt collectif l'Atelier des jours à venir, vers le groupe Biodiversité de Marigny. Comme présenté dans le chapitre précédent, l'Atelier des jours à venir est impliqué dans plusieurs projets de recherche participative. L'objectif de Claire était de trouver un groupe d'habitants qui serait disposé à entamer une démarche de recherche participative.

Dans un premier temps les membres du groupe biodiversité se sont retrouvés avec la médiatrice pour définir la problématique de recherche. **Quelques réunions se sont tenues afin que les habitants s'expriment sur des sujets stimulant leur curiosité.** Les discussions se sont naturellement orientées autour des thématiques du paysage, de l'éducation à l'environnement et des enjeux environnementaux. **A l'issue de ces réunions un sous-groupe s'est constitué au sein de l'association afin de s'engager dans ce projet.** La proximité entre l'objectif pédagogique du Groupe Biodiversité et l'objectif d'appropriation de la démarche de recherche par des habitants du programme NC-S a débouché sur une coopération qui débuta en 2013.

Plusieurs réunions, à raison d'une tous les trois mois environ pendant environ deux années, ont abouti sur **le questionnement du décalage entre la prise de conscience de la communauté des enjeux environnementaux et le maintiens de pratiques individuelles nuisibles à la biodiversité.** Deux formulations ont émergé au fil des discussions : *« comment les habitants intègrent-ils leur perception des enjeux liés à la biodiversité avec leurs pratiques, leurs actions ? Comment se représentent-ils leur environnement et les enjeux de la biodiversité, et qu'est-ce qui contraint ou motive leurs actions ? ».*

A partir du dégagement de la problématique, la médiatrice a ensuite recherché des chercheurs potentiellement intéressés par la démarche ainsi que par la thématique. Anaïs Rocci (sociologue appartenant au bureau d'étude et de recherche 6t) a été la première chercheuse contactée à participer au projet. Sa participation s'est effectuée dans la précision du questionnement des habitants. L'inadéquation entre les thématiques de recherche de son bureau d'étude et la thématique des commanditaires ne lui a pas permis d'avoir l'aval de son directeur et l'a contrainte à se retirer du projet.

Un deuxième chercheur a été mobilisé par la suite. Il s'agit de Francis Gaillard formateur en éducation socio-culturelle à l'ENFA de Toulouse. Ayant fait sa thèse sur l'appropriation des enjeux de la biodiversité par les citoyens sur le territoire des Deux-Sèvres il présente l'avantage de la connaissance du territoire et de son contexte. Francis Gaillard n'a cependant pas suffisamment de temps disponible pour porter le projet. Il a soumis le profil d'Olivier Bories, un de ses collègues à l'ENFA qui pourrait être intéressé.

Olivier, maître de conférences en aménagement du territoire à l'ENFA, après s'être déplacé sur le terrain a décidé de s'engager pour co-construire ce projet avec les habitants. Il a pu intégrer la démarche dans le cadre de ses recherches (laboratoire Dynamiques Rurales).

Le groupe d'habitants Nouveaux-Commanditaires Sciences, l'Atelier des Jours à Venir et les chercheurs impliqués forment les trois principaux groupes d'acteurs qui s'articulent dans ce projet. Abordons plus en détail leur composition puis leurs interrelations.

2. Le groupe de recherche du projet Nouveaux-Commanditaires – Sciences de Marigny

C'est un projet qui a mobilisé et mobilise encore une multiplicité d'acteurs. La multiplicité étant potentiellement liée à la complexité d'un système, on présentera ici uniquement les personnes actives au cours du stage.

❖ Les commanditaires :

Le groupe des commanditaires est constitué initialement de cinq habitants de la commune. Trois sont actuellement actifs (Céline F., Estelle B. et Eric B.), et deux autres sont pour des raisons diverses inactifs (Chantal P. et David P.).

Au cours d'échanges avec les trois habitants il est apparu quelques similitudes entre leurs profils pourtant essentiellement différents. Il y a une **culture de l'engagement social**, que ce soit au travers du monde associatif ou éducatif. De plus **ils sont engagés individuellement dans divers programmes de sciences participatives relevant principalement de démarches de crowdsourcing**. Enfin ils ont chacun **une conscience écologique** qui transparait de manière variable dans les pratiques quotidiennes (alimentation, choix d'habitation etc.).

Les motivations d'implication dans le projet divergent et s'entrecroisent. Pour certains cela relève d'un **intérêt pour le développement du lien social** (le jardin s'inscrit comme un espace favorable à sa création), d'autres par **curiosité vis-à-vis de la démarche de recherche participative**, ou encore par **appétit de connaissances**. Il y a en outre la dimension d'initiation à la recherche et l'ouverture à la sphère scientifique.

❖ Les chercheurs mobilisés :

Sur la période de stage deux chercheurs ont ouvertement participé au projet : Olivier Bories qui est le chercheur en quelque sorte « référent », celui qui s'est engagé à suivre et à travailler avec les commanditaires ; Sylvie Houte qui appartient à la communauté scientifique locale et qui suit le projet depuis ses débuts.

❖ L'Atelier de Jours à Venir :

La médiation est essentiellement assurée sur ce projet par Claire Ribault.

Les interrelations qui s'organisent entre les trois principaux acteurs sont délicates à visualiser dans leur ensemble. C'est pourquoi le choix a été fait de reprendre ce jeu d'acteurs dans un schéma de synthèse :

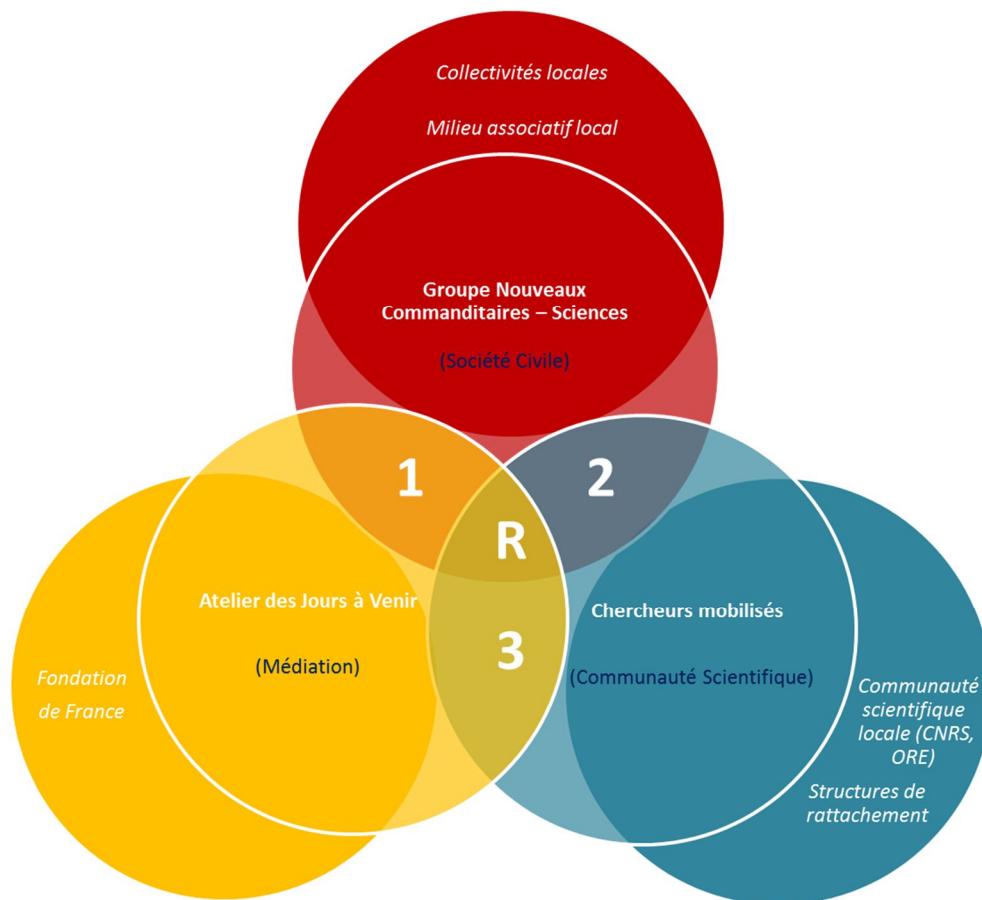


Schéma des acteurs du projet de recherche et leurs interrelations (@Flore Causse-Káposztás)

Légende :

R	Projet de recherche de Marigny	1	Accompagnement de la collaboration ; Médiation ; Valorisation de la recherche
2	Co-construction de la recherche ; Formation aux méthodes de recherche ; Enrichissement substantiel de la réflexion	3	Accompagnement de la collaboration ; Valorisation de la recherche ; Réflexions sur la démarche de recherche

Partie 3 : Itinéraire de recherche : méthodologies et résultats

Chapitre A : Méthodologies

1. *Méthodologie générale du projet*

La démarche de recherche se développe à partir de la problématique validée par l'ensemble des acteurs du projet : **comment la perception des enjeux de biodiversité s'exprime-t-elle dans les pratiques liées au jardin ?** Ce questionnement se pose à l'échelle des jardins privés de la commune de Marigny et se focalise sur ses habitants. Il y a ainsi d'une part **une dimension sociale autour des représentations et des pratiques individuelles**. D'autre part **une dimension spatiale relevant de l'aménagement du territoire, le territoire étant ici le jardin privé**.

La méthodologie générale se définit par une augmentation du degré de précision des observations au fur et à mesure des différentes étapes de la recherche. Autrement dit un premier temps est réservé à de la recherche exploratoire qui permettra par la suite d'orienter un second temps de travail sur de la recherche plus ciblée.

Dans l'optique de réaliser la recherche exploratoire deux outils ont été construits dans l'idée de récolter des données correspondant aux deux dimensions de la problématique. Pour la question liée à la géographie, c'est-à-dire ce qui gravite autour des jardins privés en tant que territoire, le groupe de recherche a contractualisé avec l'Observatoire Régional de l'Environnement. La commande consistait à relever les espaces constituant le territoire communal selon leur nature (par exemple une prairie, une route, du bâti etc.). Cette manœuvre a produit un découpage sous forme de polygones selon la nature des entités repérées sur les photographies. Ceci forme une base de données conséquente à partir de laquelle le reste du travail cartographique s'est développé.

En ce qui concerne la question sociale des représentations et des usages le groupe de recherche a co-construit un questionnaire (cf annexe). Ces deux outils permettent de récolter de la donnée majoritairement quantitative, en ayant pour objectif d'en tirer des typologies. Ces dernières seraient une base à partir de laquelle des outils qualitatifs pourront être produits.

La finalité du projet de recherche est d'observer les pratiques au jardin et l'aménagement qui en découle, et d'essayer d'établir un lien entre cet aménagement et les représentations des enjeux de la biodiversité. Afin de pouvoir formaliser ces liens il est nécessaire d'essayer au mieux d'identifier les facteurs externes aux représentations sociales.

2. *Mission du stage et orientations méthodologiques*

Le stage qui a servi de support au développement de ce mémoire s'est déroulé dans la continuité des phases de recherche exploratoire et de distribution des questionnaires. Initialement le stage devait se baser essentiellement sur le traitement des données récoltées par le biais des questionnaires. La consigne était de trouver des corrélations entre les différents thèmes traités (profil des répondants, composantes du jardin, usages du jardin etc.). Cependant leur distribution ayant subi un retard important l'accent a été mis sur le travail cartographique.

Le travail cartographique de l'ORE et le questionnaire co-construit par le groupe NC-S, Claire et Olivier ont servi de base au développement d'une méthodologie au carrefour entre la méthodologie principale du projet de recherche et la mission du stage. Le traitement des données recueillies doit permettre de faire le lien entre les tendances observées et l'initialisation de l'étape suivante de la recherche.

Ce point met en avant la deuxième mission de ce stage. **La singularité de la démarche de recherche participative du projet induit une nécessité d'adaptation de la méthodologie employée.** En effet, l'intégration de personnes non-initiées aux méthodes usuellement utilisées dans le traitement des données quantitatives de la cartographie et des questionnaires oblige de rendre compte autrement. De ce fait **les résultats produits par l'analyse de ces données doivent être accessibles.**

Pour répondre au critère d'accessibilité on a favorisé **des outils interactifs à forte dimension iconographique** dans l'idée d'accroître l'intelligibilité des résultats. La matérialisation de ces derniers autorise l'affranchissement des comptes rendus textuels qui sont une barrière à l'appropriation de la démarche pour les commanditaires. **L'adaptation de la méthode au contexte participatif est la condition sine qua non à leur inclusion dans la recherche.**

La présentation des résultats et des méthodologies spécifiques des deux dimensions de la recherche s'organise sur les deux chapitres qui suivent. Le premier traite du travail réalisé sur la cartographie, le deuxième chapitre s'établit sur le traitement des données récoltées par les questionnaires. **Malgré le fait que ces deux outils fassent l'objet de deux chapitres différents, l'objectif est de pouvoir les relier afin d'avoir une base de données plus riche et de pouvoir mettre en évidence des corrélations supplémentaires.** Au fur et à mesure des manipulations les choix méthodologiques effectués seront détaillés.

Chapitre B : Observation cartographique

1. Les répartitions du bâti

Le jardin est un espace qui reflète les perceptions et d'une manière générale l'identité de celle ou celui qui l'aménage et le pratique. C'est parce qu'il est un territoire créé selon les volontés individuelles qu'il offre la possibilité d'observer les valeurs et représentations portées.

On suppose qu'il y a plusieurs facteurs influençant l'aménagement d'un jardin. Nous traiterons dans ce chapitre uniquement les facteurs pouvant être observés par une analyse cartographique. **A l'échelle communale on a pensé que l'âge du bâti et la surface des parcelles pouvaient avoir un impact sur l'aménagement des jardins. Le premier parce qu'on pense que l'époque du bâti influence son architecture et se traduirait aussi au jardin. La deuxième en raison d'une part de la surface disponible pour l'aménagement en soi, et d'autre part concernant les contraintes liées à l'entretien qui peuvent impacter l'organisation du jardin.**

Le bâti est réparti de manière éparse sur le territoire communal. Il se localise principalement dans les hameaux (51%) et dans le bourg centre (35%). Cependant l'habitat rural isolé représente une partie significative du bâti communal (24%). Antérieurement on a remarqué qu'il y avait eu deux périodes de fort développement du bâti à Marigny : de 1975 à 1990, puis de 1999 à 2007. **Afin de pouvoir identifier les constructions correspondantes, trois périodes ont été définies : le bâti présent en 1969 (B1), puis en 1990 (B2) et enfin le bâti actuel (B3).** Pour ce faire on s'est appuyé dans le cadre des systèmes d'information géographiques (SIG) sur un géoréférencement de photographies aériennes des missions IGN correspondant à ces dates. On dénombre en totalité 679 entités pour le bâti B1, 266 pour le bâti B2 et 417 pour le bâti B3. La période entre 1969 et 1999 est la période où il y a eu le moins de nouvelles constructions.

La distribution du bâti est similaire sur les périodes B1 et B2 avec un rapport d'environ 30% pour le bourg centre, 60% pour les hameaux et 7% composant le rural isolé. **Au cours de la période B3 les proportions évoluent :** les nouvelles constructions dans les hameaux ne représentent plus que 34% ce qui constitue une baisse de presque 50%. Cette baisse profite au bourg-centre qui gagne 10% et forme ainsi 40% du bâti en B3. C'est principalement le rural isolé qui gagne presque 20%, une hausse très forte (environ 300%) comparée au ratio précédent. **Deux explications seraient envisageables : soit la commune a modifié ses documents d'urbanisme et autorisé une urbanisation plus diffuse, soit la population a développé une plus grande appétence pour ce type d'habitat.**

Dans la deuxième hypothèse on pourrait supposer que la première vague d'urbanisation est liée à l'arrivée des premiers néoruraux qui désiraient un mode de vie communautaire. Cela expliquerait en partie que les nouvelles constructions restent localisées où la population communale était préalablement implantée. **En sachant que les néoruraux de la fin des années 90 et du début des années 2000 sont en quête avant tout d'un cadre de vie de qualité, on pourrait suggérer qu'ils seraient plus attirés par le bâti rural isolé** qui offre du calme et une plus grande proximité avec la nature.

Concernant l'organisation spatiale du bâti sur la commune de Marigny, il a été possible à partir des différentes observations (cartographique, photographique, de terrain) de relever quelques caractéristiques. **D'une manière générale il semblerait que la volonté politique serait majoritairement orientée vers un urbanisme dense qui favorise les nouvelles constructions à proximité directe du bâti préexistant.** On peut penser que l'importance de l'activité agricole appuie cette retenue du tissu urbain. Le centre-bourg est particulièrement dense et présente peu de dent creuse. Les hameaux se concentrent autour de fermes anciennes et de vieilles bâtisses formant leur ossature. Le développement diffus et relativement limité. Les hameaux de la Guigneraie, de la Blotière et du Village forment, suite au développement urbanistique plus diffus le long des routes, une sorte de périurbanisation. **On suppose que dans cette partie nord-est de la commune la présence de haies bocagères a joué un rôle dans l'organisation spatiale du bâti. Par ailleurs, on conjecture que cette diversité du bâti est vectrice d'une diversité des jardins.**

2. Observations surfaciques des jardins d'agrément et potager

En plus de penser que l'âge du bâti apporte une diversité architecturale qui pourrait se retrouver dans l'aménagement du jardin, on présume que la surface des parcelles est un facteur influant sur la tenue du jardin. A l'échelle communale on recense 796 parcelles correspondant aux jardins d'agrément et 249 parcelles de jardin potager. Ces chiffres ne sont pas exhaustifs étant donné qu'ils correspondent à des polygones dessinés selon leur nature et qu'il peut arriver que les jardins soient découpés par des espaces de natures différentes. De plus ils sont obtenus par analyse de photographie aérienne et cela exclut les pratiques potagères de faible dimension. Ceci dit, cela fait un rapport d'un peu plus d'un quart du nombre de jardins recensés qui sont potagers, avec un minimum surfacique relevé qui est de 3m². **En partant du postulat que tous les individus de la commune possèdent un jardin, on conjecture qu'au minimum un quart de la population s'adonne à la pratique potagère.**

La surface moyenne des jardins d'agrément de la commune est de 598m². Or la médiane est assez éloignée de la valeur moyenne en étant de 257m². **La majorité des jardins d'agrément a donc une surface relativement faible par rapport à l'amplitude des surfaces observées.** On peut supposer que la concentration du bâti dans le centre-bourg et les hameaux favorise la densité et de fait limite l'expansion et l'accroissement de la taille des terrains. En observant l'écart entre la valeur médiane et la valeur moyenne il apparaît cependant qu'il y a sur la commune quelques jardins de grande taille.

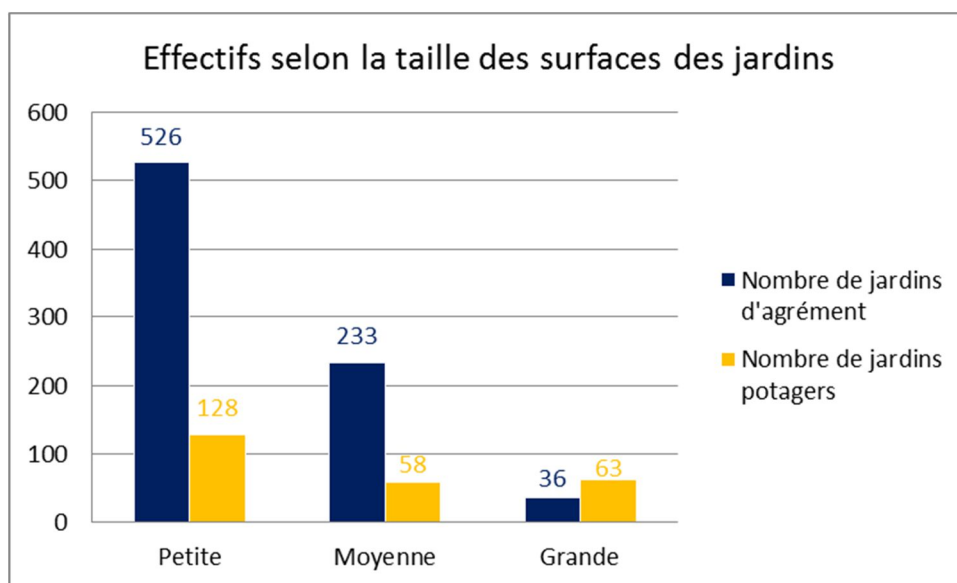
Il a été surprenant de constater que la moyenne surfacique des jardins potagers n'était pas très éloignée de la moyenne des jardins d'agrément. En effet la valeur moyenne est de 516m² et la valeur médiane est de 328m². De même que pour les jardins d'agrément, l'écart entre la moyenne et la médiane s'explique par la présence de parcelles potagères de grande taille. On peut concevoir que ces grandes parcelles équivalent aux champs-beaux, ces jardins potagers non attenants à l'habitation. **Ceci laisse à penser que la pratique potagère a une certaine importance vue la surface des parcelles allouées à cette activité qui est presque équivalente au jardin d'agrément.**

Afin d'avoir une typologie par la surface des jardins d'agrément, on a opéré une première discrétisation selon la méthode de Jenks pour respecter les tendances de la série. Cela a donné cinq classes dont la plus basse avait un effectif très important. Dans l'optique d'avoir un degré de précision supplémentaire il a été nécessaire de désengorger cette classe. Ainsi on l'a scindée en deux en intégrant comme limite intermédiaire la médiane. De cette manière on garde l'allure de la série grâce à l'indication donnée par cet indicateur, c'est-à-dire que la moitié de l'effectif total est contenu dans la première classe. On se retrouve donc avec un total de six classes (cf le tableau ci-

dessous). Les deux plus basses constituent les jardins les plus petits de la commune, c'est pourquoi on les considèrera comme les petits jardins. Dans la même logique les troisième et la quatrième classes délimitent les jardins moyens, et les cinquième et sixième les grands jardins. La méthode de Jenks a aussi été appliquée pour les surfaces de jardin potager. Initialement discrétisée en quatre classes, une classe a été créée en intégrant la médiane comme borne supplémentaire. Les surfaces de jardin potager sont donc discrétisées en cinq classes (cf le tableau ci-dessous).

	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6
Surfaces des jardins d'agrément (m ²)	3 - 257	257 - 475	475 - 1 271	1 271 - 2 383	2 383 - 5 000	5 000 - 9500
Surfaces des jardins potagers (m ²)	3 - 328	328 - 472	472 - 635	635 - 1 107	1 107 - 5 247	-

Discrétisation des surfaces de jardins

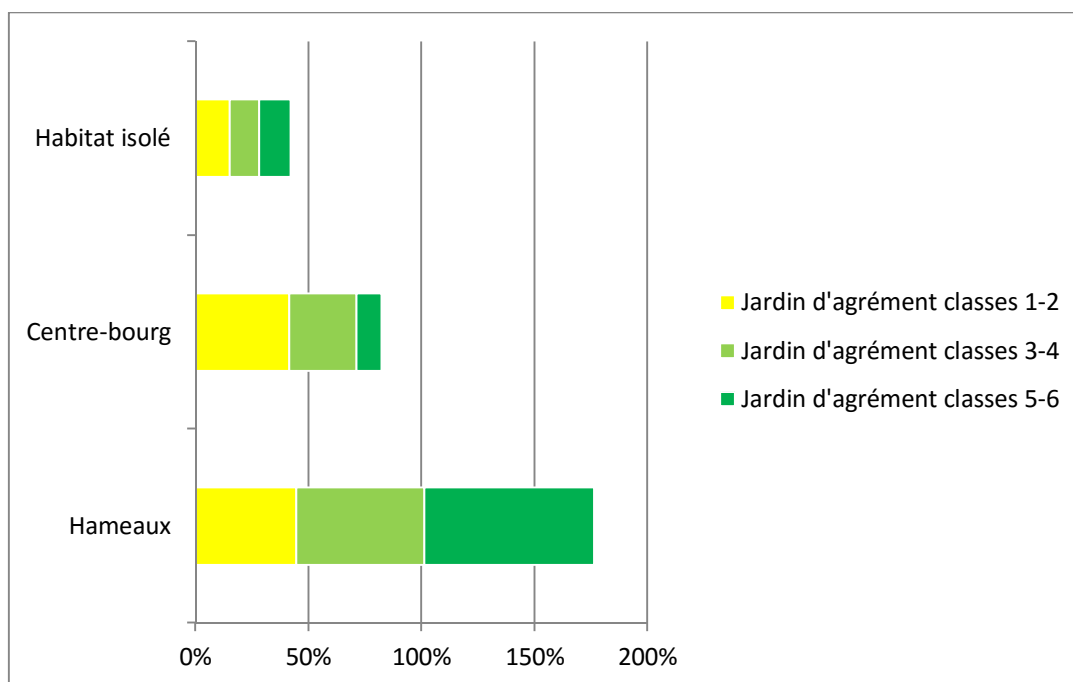


Les plus grands effectifs se retrouvent dans les jardins de petites tailles peu importe leur nature. Plus la taille des jardins d'agrément est importante moins on en recense. En ce qui concerne les jardins potagers les jardins potagers de taille moyenne sont les moins nombreux.

Si on prête attention à la distribution spatiale des jardins, on les retrouve généralement dans les hameaux (69%). Les petits jardins (classes 1 et 2) y sont les moins présents et représentent uniquement 44%, or les jardins moyens (classes 3 et 4) et les jardins de grande taille (classes 5 et 6) y sont implantés en majorité et se retrouvent de manière croissante (respectivement 57% et 75%).

En deuxième lieu les jardins d'agrément se concentrent dans le centre-bourg. Les petits jardins sont relativement nombreux (41%), et les effectifs diminuent au fur et à mesure que la taille des parcelles augmente. Ceci peut s'expliquer par la densité du bâti qui induit une faible disponibilité foncière et qui amène à des parcelles essentiellement de petite taille. Les hameaux et le centre-bourg attestent de tendances inversées.

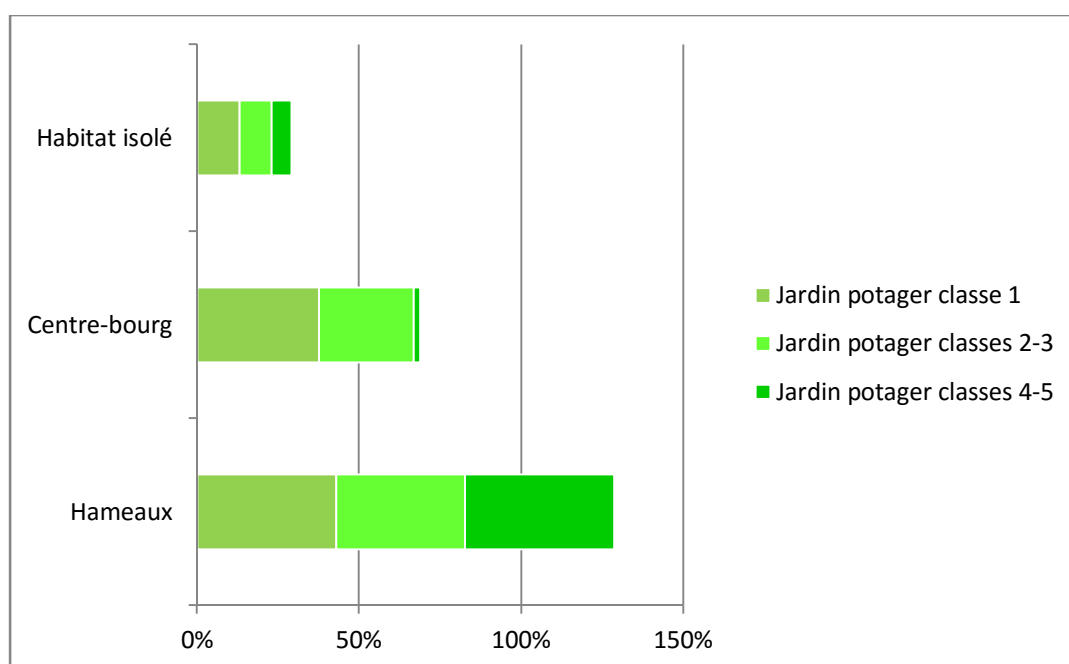
Enfin l'habitat isolé comporte les différentes catégories de jardin de manière constante allant de 13% à 15%. A partir des observations il apparaît deux modèles d'habitat isolé. Soit il s'agit d'une maison seule, rattachée à un ancien bâtiment possiblement implanté pour l'activité agricole, qui détient en règle générale un jardin de taille moyenne ou grande ; Soit cela prend la forme d'un petit lotissement récent, déconnecté du tissu urbain, où le découpage parcellaire impose une faible surface libre pour le jardin.



Graphique de la répartition sur la commune des jardins d'agrément (source : Flore Causse-Kaposztas)

En ce qui concerne les jardins potagers, la répartition spatiale est similaire : principalement dans les hameaux (43%), puis dans une plus faible mesure dans le centre-bourg (25%), et enfin assez peu dans l’habitat isolé (10%). Deux constants s’imposent à partir de ces résultats. **Tout d’abord aucune des différentes catégories de localisations n’est présente en majorité dans l’une des trois classes de jardin potager.** Dans l’ensemble elles accusent toutes une baisse d’effectif. Ce qui amène au deuxième constat : **jusqu’à présent la totalité des jardins comptabilisés étaient attenants au bâti.** Il apparaît ici qu’une partie des parcelles potagères n’y est pas rattachée. Cette forme de jardin potager indépendant de l’habitation est appelée par la population locale un champ-beau. Il s’agit d’un bout de terre agricole détenu par un habitant qui n’a soit pas la surface parcellaire nécessaire pour avoir un potager, soit parce que sa propriété ne possède pas une terre de qualité suffisante pour assurer une bonne production. On peut se laisser penser que les habitants du centre-bourg sont les plus amenés à avoir recours au champ-beau.

On retrouve en plus grand nombre les potagers de petite taille (51%, classe 1). Ils sont essentiellement présents dans les hameaux et le centre bourg. Les jardins de moyenne taille (classes 2-3) et de grande taille (classes 4-5) sont presque présents en quantité équivalente sur le territoire communal (respectivement 23% et 25%). **Les grands potagers se trouvent avant tout dans les hameaux et l’habitat isolé** (à proximité d’exploitation agricole). Plus précisément ils se situent en nombre dans les hameaux du nord-est de la commune, où l’importante quantité de haies bocagères offre un découpage parcellaire relativement de petite taille. Ces haies semblent préserver en quelques sortes le foncier de ces hameaux et permettent de faciliter la détention d’un champ-beau.



Graphique de la répartition sur la commune des jardins d’agrément (source : Flore Causse-Kaposztas)

3. *Corrélations entre l'époque du bâti et la surface des jardins*

En ayant pour objectif de vérifier l'hypothèse énoncée précédemment du lien entre époque du bâti et type de jardin, on a recherché s'il y avait avant tout des corrélations entre le bâti et les surfaces de jardins. Abordons dans un premier temps les tendances à l'échelle de la commune, puis focalisons-nous à l'échelle des différents regroupements du bâti (centre-bourg, hameaux, habitat isolé).

Suite au recensement effectué, il ressort une époque du bâti à laquelle sont reliés les plus grands nombres de chacune des trois classes de jardin d'agrément. En effet, le bâti B1 comporte 53% des petits jardins, 37% des jardins moyens et enfin 58% des jardins de grande taille. La quantité de petits jardins attenants à des bâtiments de l'époque B1 se localise en grande partie dans le centre-bourg où l'habitat est plus dense. A contrario, les grands jardins se trouvent dans les hameaux, aux alentours de corps de ferme. Dans ce cas **malgré le fait que ce soit du bâti d'une même époque, il semblerait que la taille des jardins ne soit pas la même. On émet l'hypothèse que ce facteur pourrait avoir un impact commun à l'ensemble du territoire communal, mais s'imposerait dans un second temps. En effet, vue la variabilité des surfaces malgré ce facteur partagé, d'autres variables semblent s'exercer en amont.**

Si on observe maintenant la période B2, les écarts dans la représentativité des jardins est moins forte. On retrouve 28% de jardins moyens, 17% de petits jardins et 11% des grands jardins. **Il y a une plus grande proportion de jardins de taille moyenne,** et des scores plus faibles concernant les petits et grands jardins. **Aux vues de ces résultats on peut penser que la période B2 amorce un virage vers l'habitat de type pavillonnaire.** En effet, les jardins sont de taille moyenne en majorité et la série est un peu plus lisse que la série concernant le bâti de B1. Ceci pourrait être lié à une augmentation du contrôle de l'urbanisme par la municipalité. On a vu préalablement que la répartition spatiale du bâti de la période 1969-1999 suivait les tendances de la période précédente. Or on remarque des divergences quant à la surface des jardins entre ces deux périodes. On pourrait donc supposer qu'il y a des différences au niveau de l'aménagement du jardin d'agrément.

Les constructions des années 2000 possèdent principalement des jardins de taille moyenne (21%) et en quantité équivalente les jardins de petite et grande surface (respectivement 16% et 17%). Les jardins de taille moyenne correspondent à de l'habitat pavillonnaire diffus. Les petits jardins sont liés à la densification du centre-bourg notamment par le remplissage de dent-creuse. Enfin les jardins avec une surface importante se retrouvent en différents points de la commune et forment de l'habitat isolé. **Ces différentes formes du bâti impliquent un écart important entre les surfaces parcellaires et de ce fait une appréhension variable de l'aménagement des jardins.**

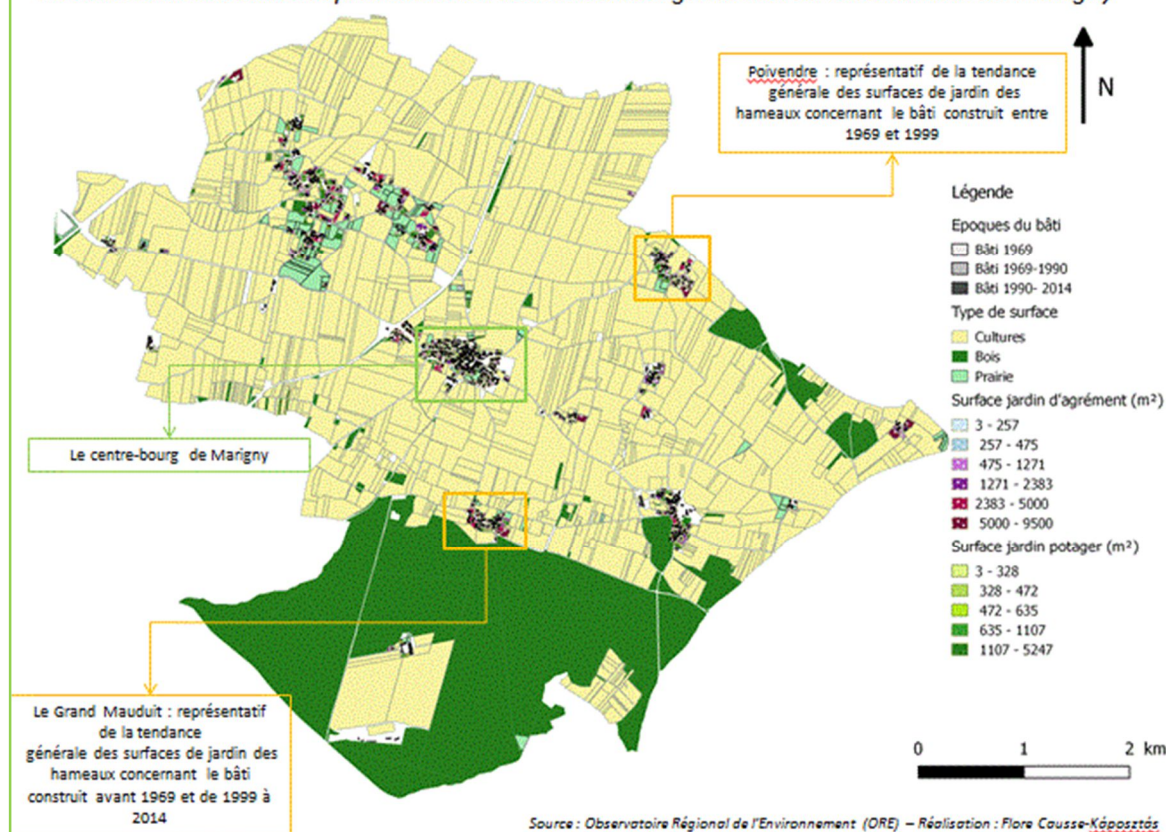
Globalement les trois différentes époques du bâti accueillent les différentes classes des jardins d'agrément. Il apparaît que le facteur temporel influence les jardins privés et notamment par le biais de la planification. Certes l'époque joue sur l'architecture des habitations, **mais les formes de jardin semblent se corrélérer plus fortement avec les modes d'habiter** (pavillonnaire, vieilles bâtisses du centre-bourg, corps de ferme ...).

Dans l'optique de rendre mobilisable les résultats des corrélations entre les époques de bâti et les surfaces de jardin, on a identifié des zones selon le type de localisation qui sont représentatives des tendances générales de la commune (cf planche des localisations ci-dessous). Seul l'habitat correspondant à du rural isolé n'a pas été localisé car cela représente un traitement à l'échelle d'une seule propriété et donc ne permettrait pas d'illustrer une tendance générale. **A partir de ces zones on a construit des planches combinant carte des surfaces, photographie aérienne et croquis de photographies aériennes.**

Les différents supports ne traitent pas les mêmes informations et sont complémentaires. La carte des surfaces permet d'identifier les bâtiments et jardins qui correspondent à une catégorie issue de la typologie réalisée plus haut. C'est à partir d'elle qu'il est possible de localiser les lieux représentatifs. La photographie aérienne renseigne une multitude d'informations, c'est pourquoi on a sélectionné uniquement les entités qui semblaient pertinentes par rapport à la thématique. Le croquis ainsi réalisé donne une idée des compositions des jardins et permet d'identifier facilement les informations saillantes. Des planches du centre-bourg de Marigny ont été réalisées afin de servir de support pour la suite de la recherche (cf ci-dessous et annexes).

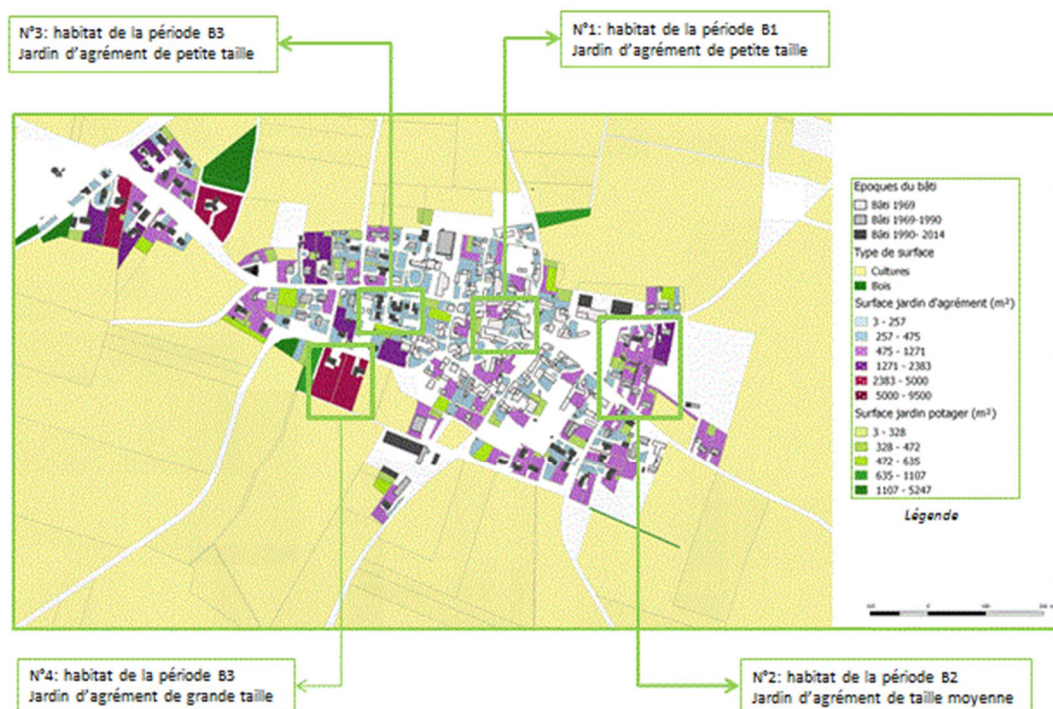
L'objectif de l'utilisation de ce support est que les habitants puissent s'approprier la méthode et ainsi continuer le travail initié. Par ailleurs les localisations représentatives relevées sont des lieux où il serait intéressant d'aller enquêter par la suite.

Localisation des zones représentatives des tendances générales de la commune de Marigny



Le Centre-Bourg de Marigny (79)

Zones représentatives des tendances générales



Le Centre-Bourg de Marigny (79)

Bâti antérieur à 1969 Petits jardins d'agrément.

T.N



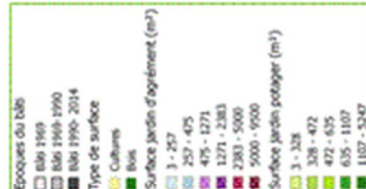
Photographie aérienne (source : Géoportail, 2014)



Croquis de photographies aériennes (sources : Géoportail 2014, Google 2016)
© Flore Causse-Kaposztás



Carte des surfaces de jardin (source: ORE - Réalisation: Flore Causse-Kaposztás)



Légende

- Habitat: collectif et individuel.
- Type de bâti: vieilles bâtisses.
- Organisation spatiale du bâti: aléatoire, urbanisme spontané.
- Organisation spatiale des espaces de jardin: découpés, distribution éparse.
- Composition principale des jardins: espace enherbé, peu d'arbre.

Chapitre B : Traitement des questionnaires

Au cours de la phase de distribution 400 questionnaires ont été déposés. Après le délai initialement prévu de deux semaines, seulement 10 questionnaires ont été retournés à la mairie. Suite à ce faible résultat, les commanditaires se sont, ou ont été, mobilisés pour donner à remplir le questionnaire et essayer d'atteindre une quantité suffisante pour en tirer quelques tendances. **Au total 34 questionnaires ont été remplis, ce qui ne permet pas de tirer une véritable typologie des principaux profils des répondants. De ce fait l'analyse est contrainte de se limiter à des suppositions ainsi qu'à des esquisses de tendances potentiellement observables sur la commune.**

Sur les 34 questionnaires retournés, nous avons eu un total de 52 répondants. **L'analyse a été effectuée en trois temps : Premièrement le traitement des informations relatives au foyer et au jardin attenant à l'habitation ; Deuxièmement la dimension individuelle du ou des répondant(s) du questionnaire; Troisièmement la mise en relation de l'analyse des questionnaires avec le traitement cartographique réalisé précédemment.**

1. Profils des foyers et aménagement du jardin

L'échantillon de population mobilisé par ce questionnaire est à plus de 80% propriétaires et est constitué majoritairement de familles (68% : adulte seul ou en couple avec enfants). La moitié des enquêtés ont créé leur jardin, on peut supposer qu'ils habitent des maisons qui se sont construites suite à leur arrivée (sur la commune ou sur la parcelle). En outre, sur les 17 jardins créés à l'initiative des habitants, 14 l'ont été pendant la période B3 et plus précisément au cours des années 2000. On peut supposer à partir de ces éléments que ces individus pourraient correspondre en partie à la vague d'immigration qu'a connue la commune sur cette temporalité. De plus hormis deux foyers cela concerne essentiellement des familles. **Ainsi on peut émettre l'hypothèse, en se basant sur les tendances nationales, que certaines d'entre elles pourraient avoir émigré à Marigny à la recherche d'un cadre de vie de qualité, et pourraient être initialement originaires d'un milieu urbain.** De part cette trajectoire de vie il est possible qu'ils aient développé une sensibilité à la nature et aux enjeux qui gravitent autour d'elle.

Il est important de préciser que d'une manière générale les répondants 1 ont répondu avec plus de sérieux que les répondants 2, qui accusent un taux de réponse plus faible. Au total on dénombre 31 femmes et 21 hommes parmi les répondants. Le ratio femme/homme se creuse si l'on

porte notre attention au niveau du répondant 1 où sur 34 répondants 26 sont des femmes. **On pourrait donc penser que la thématique des jardins soit pour l'heure connotée fémininement.** La tranche d'âge la plus représentée dans cet échantillon est 35-44 ans (42%), suivie des 25-34 ans (23%) puis des 45-54 ans (19%). Les autres classes d'âge sont peu représentées, cependant il serait imprudent de conjecturer qu'il n'y a que les individus correspondant à ces classes d'âge qui seraient intéressés par le sujet. On peut par contre se poser la question des raisons pour lesquelles les autres classes sont peu représentées. Si on regarde les dix questionnaires retournés spontanément la répartition des âges des individus n'est pas la même. On retrouve de manière quasi-équitable des individus entre 25-34 ans, 35-44 ans, 45-54 ans et 55-64 ans. **Il est donc important de nuancer les résultats en émettant l'hypothèse que la prépondérance des 35-44 ans puisse être due au fait que les commanditaires ont donné à remplir le questionnaire à leurs connaissances.** En partant du postulat que les liens affinitaires se développent majoritairement avec des individus présentant des similarités, il est possible que ces derniers aient un âge avoisinant celui des habitants du groupe NC-S, c'est-à-dire les 35-44 ans.

Concernant les catégories socio-professionnelles, on retrouve dans l'échantillon un nombre important d'employés (46%), un peu moins d'un quart des individus sont des cadres ou de profession libérale (23%). D'autres catégories socio-professionnelles sont représentées mais dans une moindre mesure (agriculteur, ouvrier, étudiant). Seulement 10% des enquêtés sont inactifs (sans-emploi ou retraité). Ce pourcentage peut dépendre du fait que les plus jeunes (18-24 ans) et les personnes en âge d'être à la retraite ne représentent qu'une minorité des individus de l'échantillon.

Sur le plan de la formation 88% des individus formant cet échantillon ont à minima un niveau baccalauréat. On suppose que les études sont vectrices d'une sensibilisation aux enjeux environnementaux. De ce fait il y a au préalable une première initiation à la prise de conscience de ces enjeux et de la responsabilisation des individus. Trois graduations du niveau d'étude se distinguent dans cette série : le BAC+2 représente 25%, le BAC 23% et enfin le BAC+5 avoisine le 17%. **On forme l'hypothèse que le degré d'études puisse impacter sur le développement d'une éco-conscience chez l'individu.**

Maintenant qu'on a esquissé les principaux traits des foyers ayant répondu, on va se pencher sur l'aménagement des jardins. On abordera pour l'instant uniquement leurs caractéristiques physiques.

On se focalise tout d'abord sur la délimitation du jardin et la matérialisation de cette frontière. 65% des jardins sont entièrement fermés, or cette seule information ne permet pas de mettre en avant des origines à ce cloisonnement. Plusieurs pistes peuvent répondre de cette

matérialisation de la propriété : la possession d'un animal de compagnie induisant de clôturer de manière à ce que le jardin soit entre autre un enclos ; la volonté de définir physiquement la propriété privée ; de permettre la gestion des flux entrants et sortants dans « son » territoire etc. De par la multitude des explications possibles, cet aspect pourrait présenter un intérêt à être développé au travers d'outils qualitatifs. **En outre la manière dont les frontières sont construites par l'individu peut renseigner sur la définition que se fait cette personne du jardin, et par dérivation la relation qu'elle entretient avec le monde naturel et la biodiversité.**

Parmi les divers matériaux employés pour délimiter la propriété le grillage est massivement utilisé (76%). C'est un support qui permet une perméabilité visuelle et dans une certaine mesure physique. Les haies sont massivement utilisées pour matérialiser le front entre le jardin et les espaces environnant ; 41% des jardins ont une haie composée de plusieurs essences, 32% ont une haie champêtre et 24% une haie constituée d'une seule essence. Les murets sont aussi présents, notamment le muret de moins d'un mètre cinquante (38%) ainsi que le muret en pierres sèches (29%). Les murets d'une hauteur supérieure à un mètre cinquante sont les moins représentés (24%). Aux vues des proportions plusieurs types de matérialisation peuvent être présents sur une seule parcelle. Comme énoncé précédemment, l'hypothèse de l'influence de la nature de l'espace attenant dans la matérialisation du front semble légitimée par ce constat. Il serait intéressant de se renseigner auprès de la population afin de comprendre pourquoi la haie d'une seule essence et le muret haut sont les moins représentés. De plus il est nécessaire de nuancer la composition des haies comme marqueur du rapport à la biodiversité car dans seulement 38% des cas elles ont été plantées à l'initiative de l'actuel propriétaire. D'ailleurs si on regarde les cas où le répondant a lui-même mis en place la matérialisation de son espace, le grillage et la haie de plusieurs essences sont tous deux présents dans 69% des jardins. Si on filtre les données des questionnaires et que l'on regarde dans quels cas ces deux entités sont renseignées, il apparaît que dans plus de 70% des cas ce soit des jardins créés dans les années 2000. **Ce système de fermeture pourrait-il être une tendance au jardin ?**

On a antérieurement formulé l'hypothèse que la surface du jardin jouait sur son aménagement. Dans l'optique de la confronter à des faits observables, on a regroupé les questionnaires selon les trois groupes de surfaces de jardin prédéfinis au cours du traitement cartographique. Etant donné que six questionnaires ne mentionnent pas la taille de leur jardin, seulement vingt-huit ont pu être discrétisés. On se retrouve donc avec les proportions suivantes : six questionnaires concernant les jardins de petite taille (jusqu'à 475 m²), seize questionnaires pour les jardins de taille moyenne (de 475 m² à 2 383 m²) et enfin six autres pour les grands jardins (au-delà de 2 8323 m²).

Trois catégories d'attributs des jardins sont à distinguer : les attributs naturels (arbre, pelouse, bois etc.), **les aménagements bâtis** (terrasse, véranda, tonnelle etc.) et **les équipements** (jeux, composteur etc.). **Il serait intéressant pour la suite de la démarche de se demander si la mesure dans laquelle sont présents les éléments naturels et les attributs d'origine anthropique ne traduirait pas l'image qu'a l'individu du jardin.** Elle pourrait donner des éléments de réponse à la question du jardin comme prolongement de la maison, ou comme inclusion de la nature dans l'espace de vie.

Certains attributs naturels tels que le potager, le jardin d'agrément et l'espace enherbé sont présents dans des proportions relativement proches parmi les trois tailles de jardin (aux alentours de 70-80%). Les arbres fruitiers sont implantés dans 68% des jardins de petite et moyenne taille, mais on les retrouve dans la totalité des grands jardins. Leur quantité est croissante selon la surface du jardin, ainsi il y a plus d'arbres fruitiers dans les grandes surfaces que dans les petites. **La présence des attributs naturels est constante et émancipée de la surface du jardin, seule la quantité semble varier pour certaines entités. On suppose qu'ils forment une base commune des éléments végétaux considérés comme prédominants au jardin.**

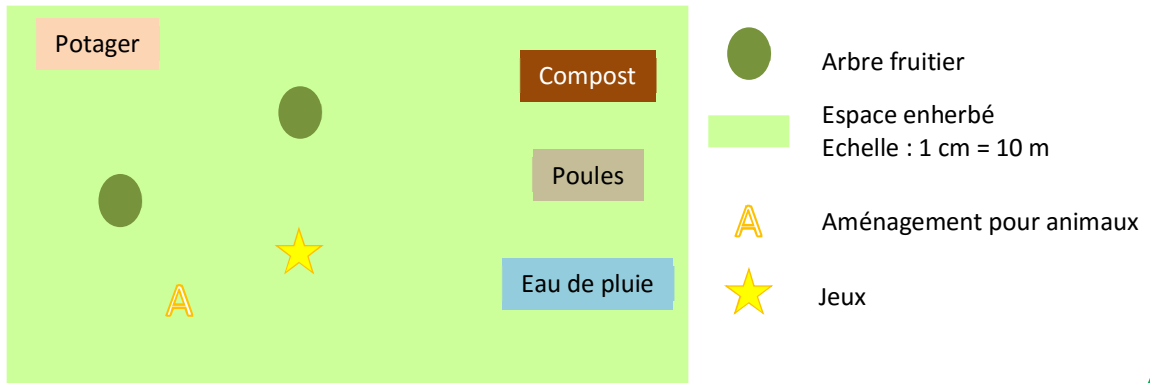
Les éléments bâtis ne sont pas également répartis selon les surfaces de jardin. En effet les petits jardins ne comptent en majorité pas d'aménagement bâti. Seulement un tiers d'entre eux comporte une terrasse ou un cabanon. A contrario les jardins de taille moyenne sont ceux qui en détiennent le plus : 70% ont une terrasse, 44% ont un cabanon et en minorité on peut trouver une véranda ou une tonnelle. Enfin les grands jardins sont caractérisés par la présence quasiment systématique d'une terrasse (dans 5 cas sur 6). Le cabanon et la tonnelle sont eux minoritaires. Les disparités relevées entre les différentes tailles de jardin laissent à penser que le rapport à cet espace pourrait lui aussi différer. Ainsi la taille du jardin impacterait-elle sa signification pour l'individu ? En d'autres termes **on peut se demander si la représentation individuelle du propriétaire du jardin ne serait pas influencée par sa surface ; ou encore s'il n'y aurait pas des caractéristiques perçues qui soient spécifiques à certaines tailles de jardins.**

Les équipements ludiques sont présents dans une majorité des jardins indépendamment de leur taille. Du moins cette observation est valable pour les jeux qu'on retrouve dans 50% voire jusqu'à 75% des jardins. La prédominance des jeux dans les jardins est à nuancer. **Il est fortement probable que le fait qu'il y ait une majorité de foyer avec enfants dans cet échantillon accentue cette tendance, et ainsi que l'usage ludique du jardin soit surreprésenté par rapport à la réalité sur l'ensemble de la commune.**

L'implantation d'équipements favorables à l'environnement et la biodiversité (récupérateur d'eau de pluie, composteur etc.) se retrouve dans les trois tailles de jardin mais dans des proportions différentes. Pour les jardins de petite et moyenne taille la présence d'un espace déchet avoisine les 70%. Essentiellement cela se traduit par un composteur pour les jardins moyens, auquel s'ajoute la présence de poules (dans 50% des cas) pour les petits jardins. Dans le cas des grands jardins on retrouve systématiquement un composteur, et une fois sur deux des poules. Les dispositifs de récupération d'eau de pluie sont courants dans les jardins de petite et grande taille (respectivement 83% et 67 %), et restent minoritaires dans les jardins moyens (44%). Enfin les aménagements pour animaux domestiques et/ou sauvages font partie, dans 70% voire 80% des cas selon la surface, des jardins de la commune. **A l'échelle de notre échantillon il s'avère que dans l'ensemble les jardins possèdent un ou plusieurs équipements liés de près ou de loin à la biodiversité. Ceci vient appuyer le fait que la biodiversité semble influencer l'aménagement du jardin.**

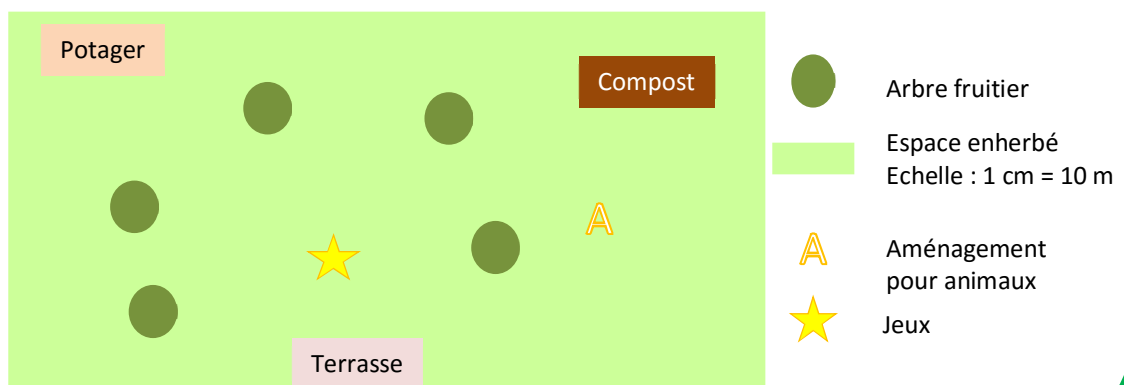
Suite à ce travail d'inventaire et de catégorisation des questionnaires on a modélisé les tendances générales des trois regroupements de surface de jardin. Pour ce faire **on a dressé la typologie suivante reprenant les caractères les plus fréquemment représentés :**

Modèle du petit jardin d'agrément (jusqu'à 475m²)

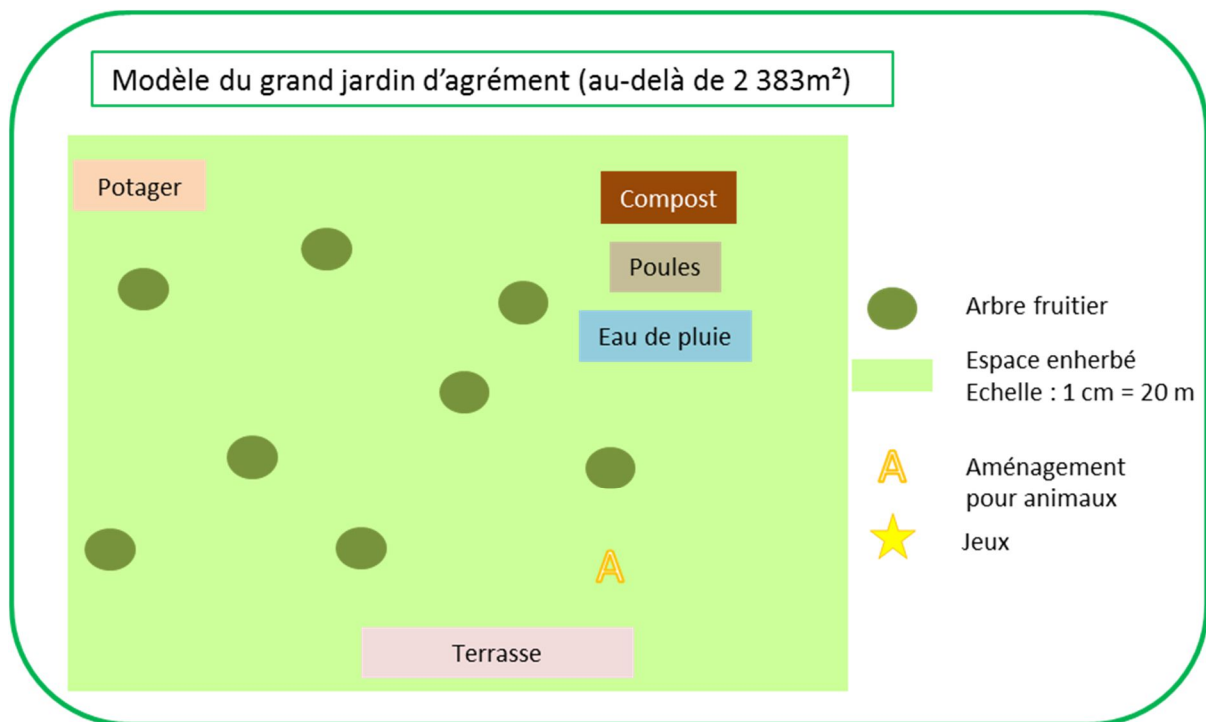


(Source : Flore Causse-Káposztás)

Modèle du jardin d'agrément moyen (475 – 2 383m²)



(Source : Flore Causse-Káposztás)



(Source : Flore Causse-Káposztás)

La typologie ci-dessus permet d'explicitier les résultats des questionnaires. Le croisement entre les classes de jardins de la cartographie et les données récoltées montre que la surface influe l'aménagement du jardin. Il s'avère dans le cas présent que le degré d'aménagement du jardin n'est pas proportionnel à sa taille. Selon les modèles réalisés à partir de l'échantillon, les petits jardins comptent une plus grande diversité d'équipements alors que les jardins moyens sont les moins équipés. La quantité d'arbres fruitiers semble être la seule variable à évoluer de manière proportionnelle avec les surfaces de jardin.

D'une manière générale on retrouve des équipements favorables à la biodiversité dans chaque classe de jardin. Ainsi il semblerait que la sensibilité à la biodiversité impacte factuelle l'aménagement du jardin au travers d'équipements, mais aussi en s'appuyant sur les caractéristiques faunistiques pouvant être mobilisées dans la gestion des déchets (notamment les poules).

Afin d'en savoir plus sur le lien entre rapport à la biodiversité et aménagement du jardin, traitons maintenant les questions liées aux représentations de la biodiversité et du jardin. A cause du peu de questionnaires récoltés, on ne se risque pas à discrétiser selon les profils car la représentativité n'est pas assurée. Il s'agit ici de dégager quelques pistes sur lesquelles pourront s'appuyer les discussions pour la suite de la recherche.

2. Représentations individuelles et usages du jardin

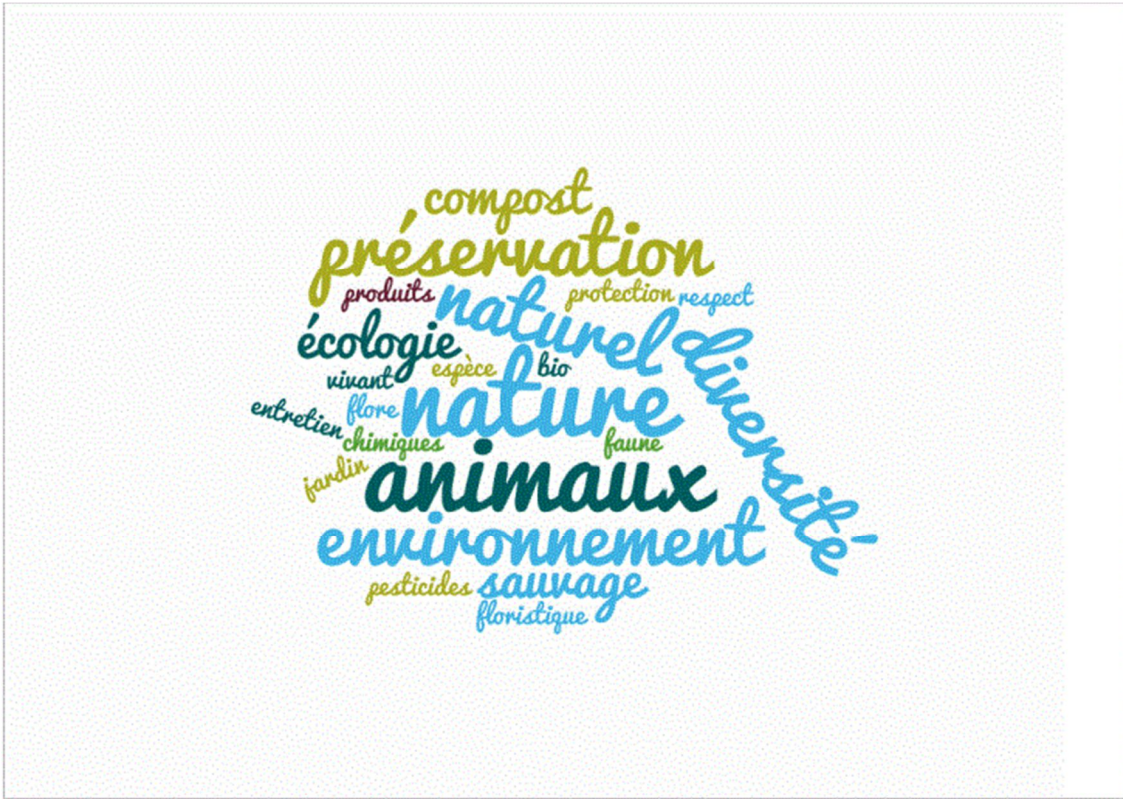
Dans l'intérêt de visualiser la manière dont la biodiversité et le jardin sont perçus et quels y sont les principaux usages, on se focalise ici uniquement sur la partie individuelle du questionnaire (la partie 2). **Dans la continuité du choix dans le traitement des données on segmentera l'échantillon selon les tailles de jardin. On terminera avec une approche transversale pour mettre en lumière d'autres corrélations potentielles. Pour ce faire les définitions et les descriptions renseignées par les répondants, c'est-à-dire les données qualitatives, sont regroupées en nuage de mot. Ce support permet d'avoir une vision globale des termes employés et permet en outre de hiérarchiser ces mots selon leur occurrence.**



Nuage de mots - Représentation de la biodiversité des répondants ayant un petit jardin (source : Flore Causse-Káposztás)

En observant les termes employés pour définir la biodiversité **dans le cas où les répondants ont un petit jardin on note deux dimensions correspondant à deux catégories de mots. Une première d'ordre conceptuel définit un rapport de l'Homme envers la Nature : « laisser vivre » ; « préservation » ; « respect ».** Ces termes sont au carrefour entre la responsabilisation de

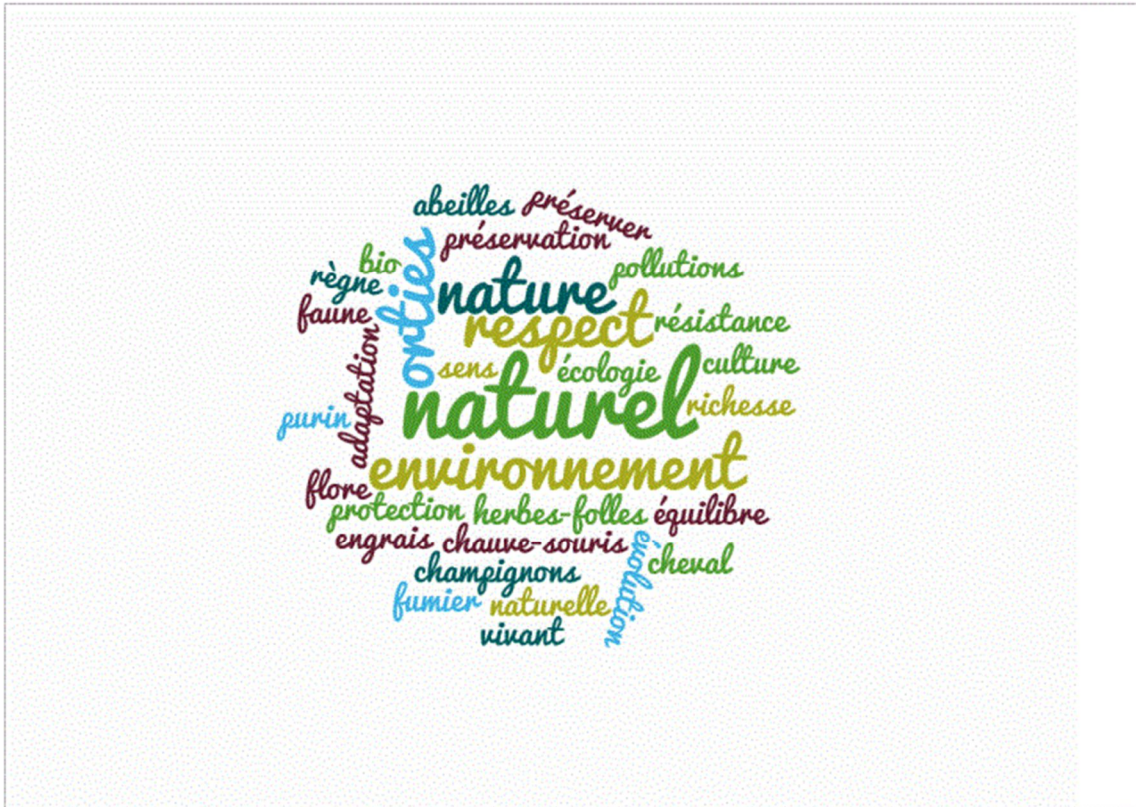
l'individu et la description d'une éthique environnementale. **Une deuxième dimension se détache et relève d'un vocabulaire proche de la sphère militante** : « écologie » ; « biologique » ; « bio ». La thématique de la biodiversité semble connotée militante voire peut-être même teintée politiquement pour ces répondants.



Nuage de mots - Représentation de la biodiversité des répondants ayant un jardin moyen (source : Flore Causse-Káposztás)

Sur cette catégorie de jardin on peut observer que la notion de biodiversité prend un aspect incarné, dans le sens où il apparaît des termes relevant des composantes-même de la biodiversité (« animaux », « faune », « flore »). A ceci s'ajoute tout **une dimension liée aux pratiques** : « compost » ; « pesticides » ; « entretien »). Ensemble ces deux groupes de mots forment un commencement d'incarnation de la notion car ils établissent un parallèle avec des entités réelles. **L'axe conceptuel de la biodiversité qui est clairement énoncé par ceux qui ont un petit jardin est un peu moins prononcé ici.** Il y a des termes qui vont dans ce sens tels que « nature », « environnement », « naturel », or si on prête attention aux termes moins **représentés il apparaît que la dimension plus militante est assez forte.** Avec des mots tels que « écologie », « produits chimiques », « pesticides » ou encore « bio » le rattachement au militantisme semble plus fort que la dimension conceptuelle. Cette observation semble pouvoir être traitée de manière ambivalente. On a vu précédemment que les jardins moyens étaient ceux qui avec le moins d'équipements a portée

environnementale. Or vu la description de la biodiversité qui est donnée et la forte présence du vocabulaire à tendance militante, on peut se demander si ces individus repoussent cette notion et l'exclue en quelques sortes de leurs pratiques. A contrario est-ce-qu'ils approuvent la biodiversité et ses enjeux, voire même en s'appropriant le vocabulaire militant ? Auquel cas on pourrait supposer que cet engagement idéal ne se traduit pas proportionnellement dans l'aménagement de leur jardin.



Nuage de mots - Représentation de la biodiversité des répondants ayant un grand jardin (source : Flore Causse-Káposztás)

Les individus ayant un grand jardin semblent donner la définition de la biodiversité la plus incarnée. On note une première approche conceptuelle avec l'énonciation de mots généraux liés à la biodiversité (« naturel » ; « environnement » ; « nature »). Le fait que le mot « naturel » soit le plus souvent exprimé amène la question suivante : la biodiversité serait-elle liée à un état de la nature plus qu'à la nature en soi ? En tout cas il semblerait à partir des réponses données que la biodiversité soit une notion incarnée, observable au quotidien. Les termes suivants attestent de cette « territorialisation » de la notion : « abeilles » ; « chauve-souris » ; « champignons » ; « herbes-folles » ; « purin d'orties ». Par ailleurs la posture militante est forte avec des termes comme « résistance », « pollutions », « écologie ». Le terme « résistance » laisse à penser que le militantisme est porté par certains individus de l'échantillon. Enfin arrêtons-nous sur des mots qui se retrouvent

exclusivement dans cette catégorie de jardin : « adaptation », « évolution », « équilibre ». Ils indiquent **qu'il pourrait y avoir des individus qui soient dans une démarche dialogique avec la biodiversité et peut être avec l'environnement naturel**. Cela fait écho à l'éthique socio-environnementale décrite par Francis Gaillard (2009).



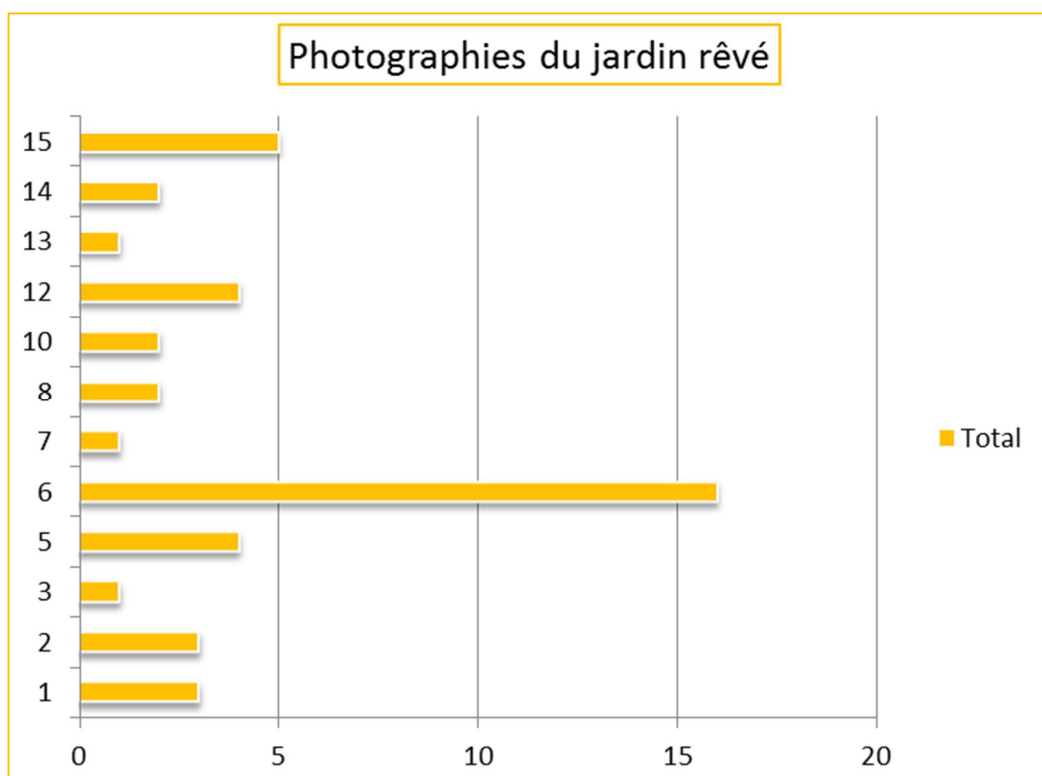
Nuage de mots - Représentation de la biodiversité des répondants (source : Flore Causse-Káposztás)

Lorsque les individus sont questionnés sur leur vision de la biodiversité, trois termes ressortent du lot : nature, naturel et écologie. On peut supposer que ces termes dessinent un cadre essentiellement « naturaliste » et laissent de côté la sphère domestique, autrement dit les êtres vivants chapotés par l'action de l'Homme (animaux domestiques, plantations etc.). **Est-ce que la biodiversité serait par défaut liée au sauvage ? Cette idée mettrait en perspective une opposition de nature entre le jardin comme espace culturel car relevant de l'action de l'Homme et l'appréhension de la biodiversité dans cet espace.** Ceci pourrait expliquer qu'il y ait des écarts entre la représentation de la biodiversité et l'aménagement du jardin.

Nous avons vu précédemment qu'il y a trois grandes familles de mots utilisés pour définir la biodiversité. Ceux qui relèvent d'une dimension conceptuelle, d'autres qui découlent d'une influence

militante portée ou non, et enfin ceux qui incarnent la biodiversité. D'autre part il est apparu que ces familles de mots ne se trouvaient pas en quantité équivalente selon les différentes tailles de jardin. En outre la force de la connotation des mots varie elle aussi, et plus particulièrement concernant les termes « militants ». **Il semblerait donc que la surface de jardin soit un facteur de typologie des représentations individuelles. Or est-ce la surface elle-même qui est à l'origine de cette typologie ? Ou est-ce que cette dernière s'exprime car les différentes tailles de jardin attirent les individus selon leur profil et leur rapport à la nature ?** De par l'insuffisance quantitative de répondants ne permettant pas de représentativité, ce serait une question qui mériterait d'être creusée dans la suite de la recherche.

Maintenant que nous avons un aperçu de ce que la notion de biodiversité représente pour les personnes qui ont répondu, regardons quel type de jardin plaît le plus aux répondants. Dans cette optique on s'appuie sur les réponses données concernant les photographies de jardins proposées. **Dans un premier temps on verra quelle photographie a été le plus plébiscitée, puis nous traiterons ici aussi sous forme de nuage de mots l'ensemble des précisions justifiant les choix des répondants. Dans un deuxième temps nous renouvelerons l'opération en se focalisant cette fois-ci sur la photographie du jardin « à exclure ».**



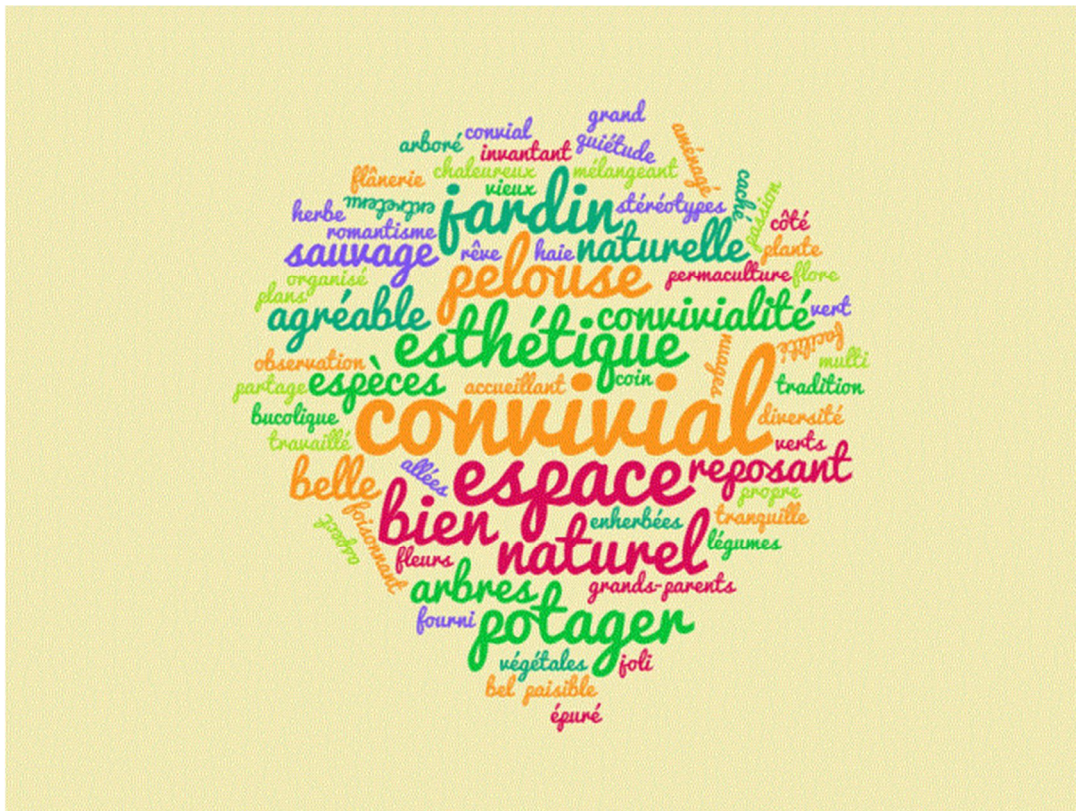
Le graphique ci-dessus nous montre assez clairement que la photographie n°6 est celle qui représente le jardin le plus apprécié de l'ensemble des jardins proposés par le questionnaire. **L'amplitude des réponses est assez importante et laisse à penser que l'idéal au jardin varie selon les individus.** Il serait intéressant de faire une typologie des jardins à partir des photographies présentées et d'observer quels profils correspondent à chaque type de jardin. On note que tous les répondants n'ont pas répondu à ces questions, ainsi on traitera uniquement la photographie n° 6 car elle est la seule à se démarquer très fortement du reste de la série.



Photographie n°6

Voici ci-dessus la photographie du jardin rêvé par la majorité des répondants. Elle présente une ambiance bucolique, champêtre, proche d'un idéal à la campagne. **On retrouve la convivialité au travers des deux chaises posées côte à côte, relevant le caractère intimiste du jardin.** La végétation cloisonne l'espace et accentue l'intimité du lieu. L'herbe non-taillée, fleurissante, adoucit l'ambiance. **Les arbustes portent leurs jeunes pousses mais attestent par leur forme d'un entretien régulier. Cela fait écho à la question de la domestication du sauvage.** Les arrosoirs vieilliss rappellent l'époque des anciens et pourraient représenter **la continuité de l'esprit familial au jardin.** Cette photographie témoigne d'un équilibre entre une nature qui semble sauvage au premier abord mais

qui est malgré tout entretenue. **La place laissée au végétal est importante**, cependant ce jardin est exclusivement d'agrément car il ne comporte pas de pratique potagère. **Il semblerait que dans l'imaginaire collectif, du moins en se basant sur les réponses données, le jardin d'agrément et le jardin potager soient deux espaces nécessairement distincts.** Ce constat serait-il aussi valable pour les commanditaires qui n'ont pas proposé de photographie de jardin métissé ? Cette analyse relève d'une interprétation personnelle de la photographie. Afin de mieux saisir les appréciations individuelles abordons les caractéristiques mises en avant pour justifier leur jardin rêvé.

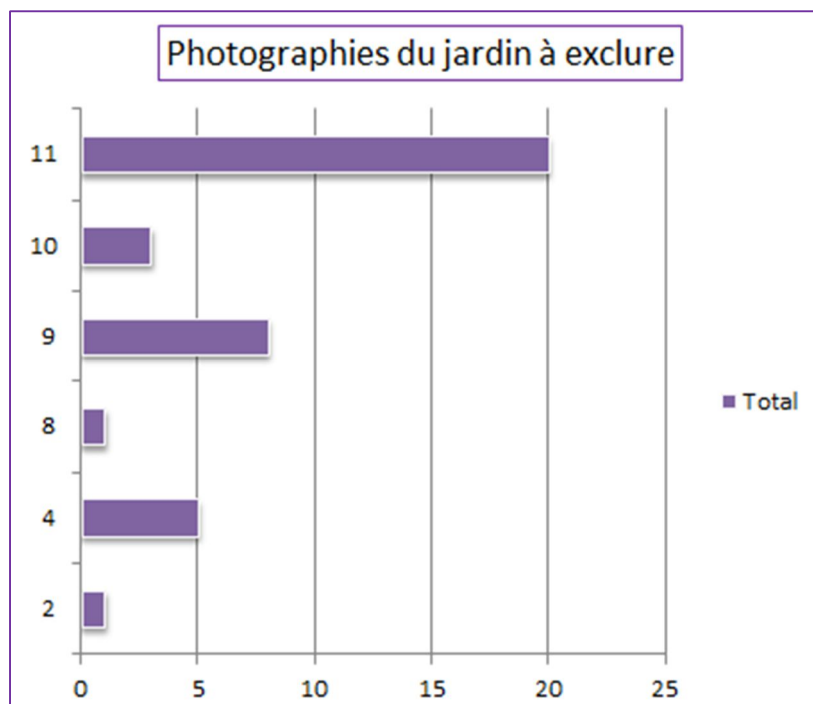


Nuage de mots - Caractéristiques appréciées au jardin selon les répondants (source : Flore Causse-Káposztás)

Au travers des caractéristiques allouées qui rendent le jardin agréable on peut sentir ce qu'il représente pour l'individu. **Il semblerait que la convivialité soit la première chose qui importe au jardin. C'est un espace qui serait propice au lien social. La convivialité paraît devoir idéalement trouver un relais physique dans l'esthétisme et la générosité végétale du jardin.** De même à ce qu'il est ressorti dans l'analyse des composantes des jardins, les arbres, le potager et l'espace enherbé (surtout la pelouse) sont cités à plusieurs reprises comme caractéristiques idéales. **Le végétal a une place importante dans le jardin, on remarque la multitude de mots y faisant référence.** Enfin le

jardin serait un endroit qui devrait être « agréable » et « reposant » (« quiétude », « paisible », « invitant au rêve »), ayant peut être pour usage principal de pouvoir s’y ressourcer. **Les aspects « sauvages », « bucoliques » participent à faire du jardin un lieu où le lien à la nature peut être facilité.**

Afin de consolider l’interprétation des représentations individuelles traitées de manière collectives, on aborde ensuite sur la même base méthodologique.

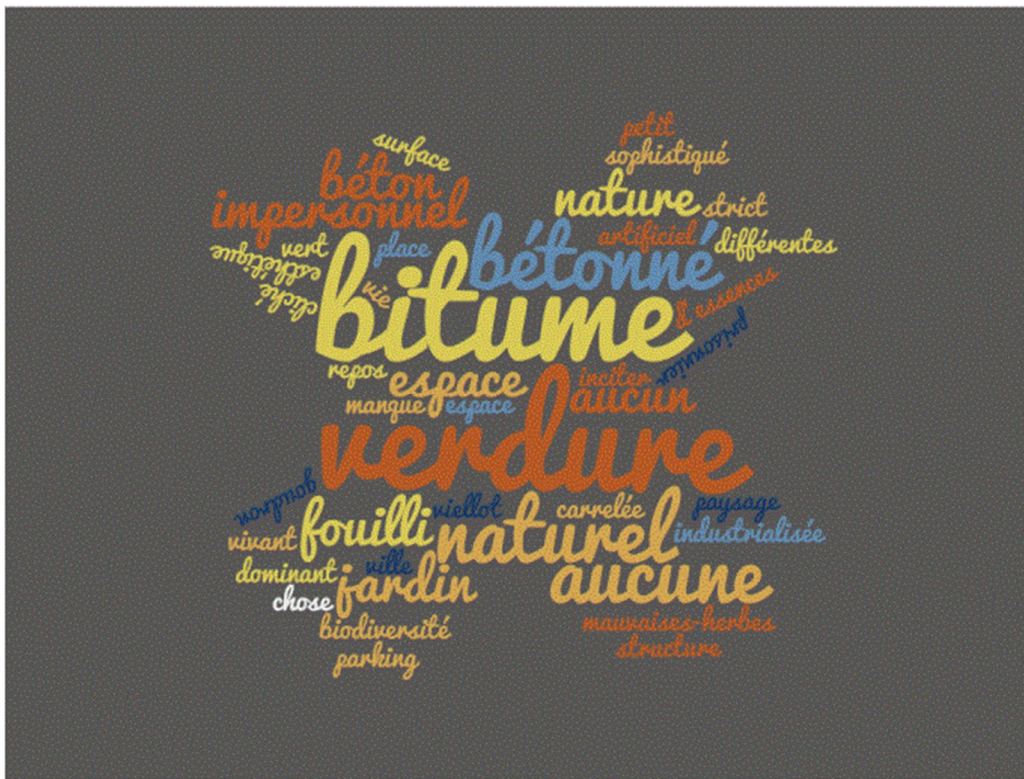


Tout d’abord on remarque que l’amplitude de la série est moins élevée que pour la photographie du jardin rêvé. On peut donc penser que l’idée du jardin à rejeter fédère plus que l’idéal au jardin. La photographie n° 11 est massivement repoussée par les répondants.



Photographie n°11

Cette photographie est composée au premier et second plan d'une allée bitumée arrivant jusqu'aux pieds de l'habitation. **La prédominance de cette matière fait de cette photographie une représentation de l'anti-jardin, notamment par l'absence de végétal sur une grande partie de la photographie.** Il serait peut-être plus juste de présenter cette dernière comme la photographie d'une allée plutôt qu'une photographie de jardin. L'angle de prise de vue est orienté pour englober essentiellement l'allée goudronnée. **C'est notamment pour cette raison qu'elle est décriée, à cause du fait qu'il n'y a pas de verdure et qu'elle présente plutôt un « parking » qu'un jardin.** Dans un sens cette photographie est hors sujet étant donné qu'elle n'illustre pas un jardin. Cependant les réactions qu'elle suscite permettent de poser un cadre à ce que le jardin par principe n'est pas.



Nuage de mots - Caractéristiques décrites du jardin selon les répondants (source : Flore Causse-Káposztás)

La première source de rejet ressort de la nature des matériaux du jardin. L'absence de verdure et la présence compensatoire de « bitume » ou de « béton » décline l'espace présenté comme un jardin. **On peut conjecturer qu'un jardin est avant tout un espace végétalisé et se définit en tant que tel par l'omniprésence végétale.** La deuxième caractéristique décrite est l'artificialisation de l'espace trop « industrialisé » et « artificiel », où la biodiversité n'a pas de liberté. La description qui caractérise l'arbre de la photographie n°9 comme « arbre prisonnier » appuie cette idée de liberté du végétal nécessaire au jardin. A noter que la nature des matériaux composants le jardin influence beaucoup ce sentiment d'oppression. La photographie n°12 contient des palmiers en pot disposés sur la pelouse ; malgré le fait que ces herbacés soient enfermés par la structure du pot l'herbe environnante casse l'impression d'emprisonnement. **On émet l'hypothèse que les matériaux inhibant la « respiration » du sol sont rattachés à une perception d'étouffement, d'emprisonnement, qui est diamétralement opposée au ressenti attendu par un espace tel que le jardin.**

Questionnement autour des tendances issues des questionnaires :

* Méthodologies :

Au total 34 questionnaires ont été remplis, ce qui ne permet pas de tirer une véritable typologie des principaux profils des répondants. De ce fait l'analyse est contrainte de se limiter à des suppositions ainsi qu'à des esquisses de tendances potentiellement observables sur la commune.

-L'analyse a été effectuée en trois temps : Premièrement le traitement des informations relatives au foyer et au jardin attenant à l'habitation ; Deuxièmement la dimension individuelle du ou des répondant(s) du questionnaire; Troisièmement la mise en relation de l'analyse des questionnaires avec le traitement cartographique réalisé précédemment.

- Dans l'optique de la confronter à des faits observables, on a regroupé les questionnaires selon les trois groupes de surfaces de jardin prédéfinis au cours du traitement cartographique.

* Hypothèses issues des observations :

-Hypothèses issues des informations relatives au foyer:

- le degré d'études pourrait impacter sur le développement d'une écoconscience chez l'individu.

- la manière dont les frontières sont construites par l'individu pourrait renseigner sur la définition que se fait cette personne du jardin, et par dérivation la relation qu'elle entretient avec le monde naturel et la biodiversité. Les systèmes de fermeture pourraient-ils être liés à une tendance au jardin ?

-Hypothèses issues des informations relatives à l'aménagement du jardin:

- la surface du jardin jouerait sur son aménagement.

- il semblerait que la sensibilité à la biodiversité impacte factuellement l'aménagement du jardin au travers d'équipements. La mesure dans laquelle sont présents les éléments naturels et les attributs d'origine anthropique traduirait-elle l'image qu'a l'individu du jardin ?

- la présence des attributs naturels est constante et émancipée de la surface du jardin, seule la quantité semble varier pour certaines entités. On suppose qu'ils forment une base commune des éléments végétaux considérés comme prédominants au jardin.

- la représentation individuelle du propriétaire du jardin ne serait pas influencée par sa surface ; ou encore s'il n'y aurait pas des caractéristiques perçues qui soient spécifiques à certaines tailles de jardins.

-Hypothèses issues des descriptions liées aux représentations individuelles :

- est-ce-que la biodiversité serait par défaut liée au sauvage ?

- la surface de jardin serait un facteur de typologie des représentations individuelles : est-ce la surface elle-même qui est à l'origine de cette typologie ? Ou est-ce-que cette dernière s'exprime car les différentes tailles de jardin attirent les individus selon leur profil et leur rapport à la nature ?

- dans l'imaginaire collectif il semblerait que le jardin d'agrément et le jardin potager soient deux espaces nécessairement distincts.

- la domestication du sauvage est-elle l'idéal du jardin ?

- la convivialité serait la première chose qui importe au jardin. C'est un espace qui serait propice au lien social.

- la convivialité paraît devoir idéalement trouver un relais physique dans l'esthétisme et la générosité végétale du jardin.

- le jardin serait avant tout un espace végétalisé et se définirait en tant que tel par l'omniprésence végétale.

- les matériaux inhibant la « respiration » du sol seraient rattachés à une perception d'étouffement, d'emprisonnement, qui serait diamétralement opposée au ressenti attendu par un espace tel que le jardin.

Conclusion, préconisations et discussions

Les enjeux de la biodiversité semblent avoir percolé depuis les sommets mondiaux jusqu'aux individus. Certes on ne peut pas affirmer que cette percolation soit effective pour l'ensemble de la population, mais il apparaît que certains citoyens se saisissent d'une partie des problématiques environnementales locales. Dans le cas de Marigny ces personnes se sont regroupées puis formées en association suite à une impulsion descendante au travers du programme Mon Village Espace de Biodiversité porté par le CNRS de Chizé. Malgré le fait qu'on ne se trouve pas encore dans un cas où la population est à l'origine du mouvement, on peut tout de même noter qu'elle est sensible au domaine environnemental et participe aux programmes qui lui sont proposés.

Dans le cadre du projet Nouveaux-Commanditaires – Sciences de Marigny la participation citoyenne tente de se faire par l'inclusion des commanditaires dans la démarche de recherche. La co-construction de la réflexion et d'outils avec les habitants du groupe de recherche gage de leur participation factuelle. Le traitement des données récoltées au début de la phase de recherche exploratoire se doit ainsi nécessairement d'être rendu compte dans un souci d'accessibilité.

Il ressort de l'analyse des données une diversité importante des facteurs liés à la problématique posée. Le travail réalisé dans le cadre de ce stage est à recontextualiser dans la phase de recherche exploratoire. Ainsi il ne prétend pas donner un seul axe valable pour la suite de la recherche, mais propose une possibilité parmi d'autres. Il appartient au groupe de recherche de s'approprier ce travail et de s'en nourrir pour orienter la phase suivante de la démarche et construire les outils adaptés. Les typologies et les hypothèses issues de l'analyse sont à confronter par des observations à une échelle plus précise.

Les deux axes qui ont structuré ce stage m'ont régulièrement interpellée. Concernant le projet de recherche en soi vous trouverez des préconisations relatives à la dimension territoriale du sujet et à la dimension individuelle. Elles sont des possibilités d'orientation qui sont marquées par mes sensibilités personnelles et qui restent à débattre par le groupe de recherche. Pour ce qui relève de la recherche participative expérimentée au travers de ce projet, je vous fais part des questionnements qui me sont venus suite à des difficultés rencontrées au cours du stage. Ceux sont des ébauches de réflexions à considérer comme des invitations à la discussion.

Préconisations liées à l'aménagement des jardins :

Deux axes pour le prolongement de cette recherche semblent se dessiner. Premièrement il pourrait être intéressant d'observer à l'échelle des parcelles individuelles de quelle manière est aménagé le jardin selon le type d'habitation. Il y a-t-il des similarités entre les jardins attenants au pavillon ? La question peut se décliner pour chaque modèle d'habitation implanté sur le territoire communal. Cela permettrait de vérifier s'il y a des phénomènes de tendance au jardin qui sont arrivés avec les différentes vagues de population et de pouvoir visualiser les effets de diffusion. Ainsi il serait peut être possible de mesurer la part des représentations collectives du jardin par son aménagement, et à partir de cela mettre en valeur ce qui relève des représentations individuelles.

Deuxièmement le jardin est un monde clos, délimité par rapport aux espaces attenants et relève de la propriété privée. On peut appeler la limite entre deux espaces un front pouvant être plus ou moins matérialisé. La perméabilité entre deux espaces peut se décliner selon plusieurs dimensions : visuelle, physique et fonctionnelle. On suppose que la matérialisation des fronts entre le jardin et les espaces attenants atteste en partie des rapports entretenus par le jardinier avec la biodiversité. Le degré de perméabilité est un indicateur physique de la manière dont est perçu le jardin par son propriétaire, et renseigne en partie sur la question du jardin comme prolongement de la maison ou comme pénétration de la nature dans l'espace de vie. Cette deuxième dimension de recherche pourrait renseigner sur l'influence des espaces environnants et compléter la définition de généralités dans les rapports entre le jardin et son environnement. De même que pour l'axe précédent, les généralités permettent de faire le contraste avec les singularités, et par prolongement avec l'individualité.

Pour ce faire l'observation de terrain sur les zones représentatives semble la plus pertinente. Cela pourrait être réalisé par les commanditaires sous couverts de construire une grille d'observation afin d'assurer une homogénéité des critères observés et de permettre dans un même temps de guider sur le terrain le regard des commanditaires.

Préconisations liées à la dimension individuelle :

Les retours des questionnaires ont permis d'esquisser des tendances générales. Plusieurs hypothèses ont été formulées en réponse aux résultats observés. Elles peuvent servir de support à un travail de recentrement du questionnement autour d'une quantité moins importante de thématiques. En effet il apparaît nécessaire de recadrer les attentes de la recherche afin de pouvoir construire qualitativement une phase d'entretiens individuels et collectifs. De même que pour la dimension de l'aménagement du jardin, il serait pertinent de se rapprocher des habitants concernés par les zones représentatives.

D'ores et déjà un premier travail de définition des notions de la problématique semble important à traiter pour la suite de la recherche. Ce travail pourrait être réalisé par les commanditaires dans un premier temps et complété par la participation des habitants au cours des entretiens. Qu'entend-t-on par jardin ? La biodiversité est-elle un concept (en réaction aux trois dimensions de vocabulaire employé par les répondants pour la définir) ? A partir de là il serait possible de pouvoir identifier plus clairement ce que l'aménagement du jardin est dans le cadre de cette recherche (des équipements ou est-ce-que ça touche aussi aux choix des essences, des pratiques etc.). De plus une fois la notion de biodiversité éclairée il serait intéressant, en faisant participer des habitants volontaires de la commune, d'identifier les pratiques qui impactent cette biodiversité. Il est probable que certaines pratiques relèvent d'un comportement écoresponsable sans qu'elle soit considérée au premier abord en tant que telle et inversement. Des corrélations entre représentations et pratiques pourraient ainsi être mises en avant.

En conclusion, le travail réalisé dans le cadre de ce stage devrait être approprié par le groupe de recherche afin de débiter une deuxième phase de réflexion permettant de recentrer les attentes et les objectifs de cette recherche. Il semblerait que ce soit une étape indispensable à la poursuite de la recherche pour éviter le dispersement et ainsi augmenter la difficulté d'analyse des données.

Discussions relatives à la démarche de recherche participative :

Cette partie concerne uniquement mon ressenti en réaction au contexte particulier de la démarche de recherche participative mise en place. Elle reprend quelques questionnements et ne fait pas de constat. Il s'agit ici plutôt d'un partage sur la manière dont j'ai pu percevoir certains faits et n'a pour seule vocation à inviter au débat.

En réaction à la distribution du questionnaire :

Suite à la dizaine de questionnaires retournés spontanément, plusieurs facteurs pouvant expliquer cette absence d'échos de la part la population ont été mis en avant au cours des discussions avec les principaux acteurs. Tout d'abord malgré un accord préalable avec la mairie incluant la distribution du questionnaire par le biais du journal communal Le Martignacais, l'article permettant d'introduire le questionnaire à la population a été retiré sans que cela ait été signalé au groupe de recherche. Par ailleurs la thématique du jardin pouvant être associée à une dimension intime, il est possible qu'elle ait inhibé la volonté de répondre à ce questionnaire. Ensuite on suppose qu'il pourrait y avoir un épuisement du mouvement citoyen suite à une sollicitation sectorielle trop importante (les programmes « des nichoirs dans la plaine », « mon village espace de biodiversité »). Enfin on a considéré l'idée que la méthode du questionnaire ne stimule pas suffisamment la population, en ajoutant à cela que ce dernier était relativement long à compléter.

Le premier facteur est rapidement écarté car un autre questionnaire concernant les chauves-souris a été distribué et introduit par la région dans le journal local. Or il s'avère qu'il a reçu un accueil similaire voire moindre par la population, en accusant un taux de retour inférieur. Ainsi l'absence d'introduction de la démarche de recherche en cours sur le territoire et présentant le questionnaire peut être un facteur limitant, mais il semblerait qu'il ne soit pas pour autant décisif. En outre cette perturbation fait ressurgir une limite potentielle de la démarche à Marigny. Au cours des discussions avec les commanditaires sur le terrain, certains membres se sont ouvertement affichés comme dissidents à la municipalité en place. Cela pose donc la question de l'impact de l'engagement politique lorsque qu'un acteur connoté opposant est dans un même temps identifié à la démarche de recherche. D'une manière générale, l'engagement militant influencerait-il l'appréciation de la démarche de recherche par le reste de la population ? Les rivalités s'infuseraient-elle au-delà du domaine politique, perturbant de fait les actions liées à la recherche sur le territoire ?

En comparant la participation de la population par le biais des deux questionnaires distribués simultanément, il semblerait que la dimension intimiste du jardin ait joué en faveur de la démarche. En effet, les deux questionnaires sont tous les deux rattachés à la thématique de la biodiversité. Or malgré le fait que le questionnaire sur les jardins soit sensiblement plus long (quatre pages contre une demi-page pour les chauves-souris), la population a pris le temps d'y répondre. Ce constat n'exclue pas le tarissement thématique concernant l'envie de participer de la part de la population. Cela montre que malgré tout le questionnement autour des jardins interpelle localement.

Enfin on peut penser que l'outil qu'est le questionnaire n'est peut-être pas suffisamment mobilisateur. La diversité des sujets abordés qui rendent ce questionnaire assez long ne facilite pas l'intelligibilité et de surcroît la réponse. En outre cet outil est peu interactif de par le fait qu'il ne soit pas concrètement dialogique. Ainsi il est probable qu'ensembles ces caractéristiques puissent inhiber la volonté de le renseigner, et de surcroît en avec attention.

En réaction à la question du statut des commanditaires :

Au fur et à mesure des observations plusieurs similarités sont apparues entre le fonctionnement de la recherche participative telle que pratiquée dans le projet de Marigny et la décentralisation en aménagement du territoire. Des comparaisons entre les différents acteurs et leur rôle dans ces deux démarches peuvent être faites.

Tout d'abord on pourrait rapprocher la figure de l'Etat et celle de l'Atelier des Jours à Venir. En effet, tous deux ont en commun le statut de superviseur des démarches. Leur similarité ne se fonde pas sur une délégation de compétences détenues car l'Atelier des Jours à Venir n'a pas la propriété de la démarche de recherche participative. Cependant le rapprochement se ferait plutôt par rapport à l'impulsion d'un transfert de compétences selon le principe de subsidiarité. Cette délégation concerne la tenue d'une démarche qui est initialement l'exclusivité d'une communauté, qu'elle soit politico-administrative ou scientifique.

En aménagement du territoire la décentralisation est encadrée par la planification et la législation. Ces dernières définissent les critères à remplir découlant de chaque compétence décentralisée. Concernant la recherche participative c'est la communauté scientifique qui joue ce rôle car elle a le pouvoir de légitimer les démarches qui répondent aux normes scientifiques. Autrement dit une démarche de recherche est considérée comme scientifique si elle est reconnue en tant que telle par la communauté. Ainsi l'ensemble des normes seraient équivalent aux documents de planification.

Le rôle du chercheur impliqué s'apparente au rôle des techniciens en l'aménagement du territoire. De par sa connaissance des normes il doit s'assurer que le projet réponde aux critères scientifiques. On a vu précédemment qu'en développement territorial la viabilité des projets été assurée par le recours systématique à la méthode projet. Il en est de même de même en recherche participative : le chercheur forme les habitants à la méthodologie de recherche et veille à son usage en co-construisant avec eux le projet. Par ailleurs l'enrichissement substantiel et la conduite de projets innovants valorisent la carrière du chercheur et du technicien.

En poursuivant la métaphore les habitants chercheurs jouent le rôle des élus de collectivités territoriales. On pourrait ainsi faire le rapprochement entre le statut de décideur politique, dont la volonté est à l'origine des orientations de l'aménagement de son territoire, et le statut de commanditaire des commanditaires. En effet la thématique de recherche est définie selon leurs préoccupations.

Le rapprochement fait entre les modalités de fonctionnement de l'aménagement du territoire et de la recherche participative, et plus particulièrement le dernier point de comparaison que nous venons d'évoquer, permet de mettre en exergue les difficultés apportées par le statut d'habitant-chercheur. L'enjeu majeur soulevé par cette situation est la gestion de la complémentarité du double statut : peut-on être à la fois décideur politique et technicien dans une optique durable ? La méthode projet est-elle adaptée pour être menée par les politiques ? En d'autres termes on peut se poser la question de l'accessibilité des méthodes académiques de recherche par des commanditaires.

A partir des observations faites de la démarche entreprise à Marigny, il apparaît que l'usage de la méthode académique présente une incompatibilité partielle avec le profil des commanditaires. La première phase de questionnement, la précision de la problématique et la co-conception du projet ont été menées à bien par les habitants la médiatrice et le chercheur. Cependant la phase de recherche exploratoire a été déléguée à des acteurs reliés à la communauté scientifique et universitaire (Observatoire Régional de l'Environnement, stagiaire en master aménagement et projets de territoires). Cela esquisse une première limite dans la réalisation du travail de recherche par les commanditaires. Il semblerait qu'à l'heure actuelle les possibilités de participation des habitants soient limitées au travail de définition du cadre. En effet ils ont défini la problématique de recherche et co-construit le questionnaire utilisé pour recueillir des données majoritairement quantitatives. Cependant le travail de récolte de données cartographiques semble hors de portée dû au manque de connaissances techniques nécessaires.

Cette réflexion est apparue suite à la différence entre les données fournies par un organisme scientifique tel que l'ORE, qui ont permis une appropriation et une analyse riche sur l'ensemble de la commune, et le peu de matière exploitable obtenue par questionnaire dont la récolte de donnée n'a pas été réalisée par des membres de la communauté scientifique.

Pour l'heure une question demeure, celle de l'analyse des données récoltées afin de s'en nourrir pour construire la prochaine étape de recherche. Est-ce une dimension qui reste propre à la communauté scientifique ou existe-il une possibilité d'inclure les commanditaires dans cette étape ?

Bibliographie

- ABDMOULEH L., « La conscience écologique citoyenne : de la sensibilisation à la participation des actions écophiles », Cahiers de Psychologie politique 2011 (n°19).
- ANDREW C., CARDINAL L., 2001, « La démocratie à l'épreuve de la gouvernance », Coll. Gouvernance, Les presses de l'Université d'Ottawa.
- AMISI M., 2009, « Les rapports entre l'homme et la nature. Une analyse critique de l'éthique de l'environnement », Institut facultaire Théophile Reyn, Graduat de Philosophie [En ligne], consulté le 28 mars 2016.
- BALLET J., DUBOIS J-L., MAHIEU F-R., « La soutenabilité sociale du développement durable : de l'omission à l'émergence. », Mondes en développement 4/2011 (n°156), p. 89-110
URL : www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2011-4-page-89.htm.
- BARBIER R., LARRUE C., « Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape », Participations 2011/1 (N° 1), p. 67-104.
- BARBIER J-M., GOULET F., « Moins de technique, plus de nature : pour une heuristique des pratiques d'écologisation de l'agriculture », Natures Sciences Sociétés 2013/2 (Vol. 21), p. 200-210.
- BERNARD de RAYMOND A. , TETART Gilles, « Aux bords du champ. Agricultures et sociétés contemporaines », Terrains & travaux 1/2012 (n° 20) , p. 5-13
URL : www.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2012-1-page-5.htm.
- BERTHELEU H., BOURDARIAS F., 2008, Les constructions locales du politique, Coll. Perspectives, Tour, Presses universitaires François Rabelais.
- BERTRAND F., « Planification et développement durable : vers de nouvelles pratiques d'aménagement régional ? L'exemple de deux Régions françaises, Nord-Pas-de-Calais et Midi Pyrénées. Géographie. Université François Rabelais - Tours, 2004.
- BHERER L., « Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques », Participations 2011/1 (N° 1), p. 105-133.
- DUBOST F., 1999, *Plates-bandes et herbes folles : les ethnologues au jardin*, « Le Jardin, notre double. Sagesse et déraison », Edition Autrement.

-JEGOU A., « Les origines du développement durable. », *L'Information géographique* 3/2007 (Vol. 71), p. 19-28 [En ligne], consulté le 28 mars 2016

URL : www.cairn.info/revue-l-information-geographique-2007-3-page-19.htm.

-GAILLARD F., 2009, « Biodiversité, une éthique socio-environnementale. Education relative à l'Environnement », (mémoire).

-HOUILLET F., 2016, *Rapport de la mission sciences participatives*, Institut National de la Recherche Agronomique, Février.

-LETOURNEAU A., « Pour une éthique de l'environnement inspirée par le pragmatisme : l'exemple du développement durable », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 10 Numéro 1 | avril 2010, mis en ligne le 23 avril 2010, consulté le 22 mars 2016.

URL : <http://vertigo.revues.org/9541> ; DOI : 10.4000/vertigo.9541

-LOREDO J-P., 2011, « L'implication des associations dans les politiques publiques de développement rural », thèse Sociologie, Université Toulouse II Le Mirail.

-MARTIN-PLACE V., « La participation associative dans la politique publique d'environnement française », *Pyramides* [En ligne], 6 | 2002, mis en ligne le 28 septembre 2011, consulté le 26 avril 2016. URL : <http://pyramides.revues.org/461>

-MINOT D., 2011, « Démocratie participative et participation citoyenne : conception et enjeux », [En ligne], consulté le 04 avril 2016.

URL :

http://www.apeas.fr/IMG/pdf/Democratie_participative_et_participation_citoyenne_conceptions_et_enjeux-.pdf

-MORMONT M., « Globalisations et écologisations des campagnes », *Etudes rurales* 2009/1 (n°183), p. 143-160.

-NAIL S., 1999, *Jardiniers anglais, entre conformisme et création*, « Le Jardin, notre double. Sagesse et déraison », Edition Autrement.

-REVAULT D'ALLONNES M., « Le développement durable : quels enjeux philosophiques ? », *Vraiment durable* 2012/1 (n° 1), p. 33-40

-PAPY F. et al., « Introduction. Nouveau regard sur la nature dans les campagnes d'aujourd'hui », in Fabrice Papy, *Nouveaux rapports à la nature dans les campagnes*, Editions Quæ « Indisciplines », 2012 (), p. 13-22.

-PREVIL C., « Participation du public dans la gouvernance de l'environnement et du territoire : pour améliorer l'instrumentation », Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Volume 9 Numéro 1 | mai 2009, mis en ligne le 27 mai 2009, consulté le 15 mai 2016. URL : <http://vertigo.revues.org/8580> ; DOI : 10.4000/vertigo.8580

-THEYS J., « La Gouvernance, entre innovation et impuissance », Développement durable et territoires [En ligne], Dossier 2 | 2002, mis en ligne le 01 novembre 2003, consulté le 10 mars 2016. URL : <http://developpementdurable.revues.org/>

Annexes

- Questionnaire produits par le groupe de recherche

- Carte des surfaces de la commune de Marigny

-Planches de localisation des zones représentatives de la répartition des surfaces de jardins selon l'époque du bâti

- Planches des zones représentatives de la répartition des surfaces de jardins selon l'époque du bâti dans le centre bourg

Nos jardins : terrains de recherche !



**Une recherche portée par Olivier Bories,
maître de conférences en aménagement à l'ENFA, Toulouse**



Par cette enquête, **je sollicite votre participation à un projet de recherche** sur l'espace du “**jardin**”, que je mène en tant que maître de conférences au laboratoire Dynamiques Rurales, à l'Ecole Nationale de Formation Agronomique, à Toulouse. Par « jardin », j'entends ici **tout l'espace attenant à l'habitation** (y compris la cour, la pelouse...). Alors que les espaces verts sont aujourd'hui bien étudiés dans l'espace public, on connaît très peu les pratiques qui ont lieu dans nos “jardins”, ce premier espace de “nature”, du “dehors”. Nous cherchons aussi à comprendre en quoi ces pratiques (construction paysagère, loisir, production alimentaire, etc) peuvent être liées à des éléments géographiques, historiques, sociaux, des enjeux environnementaux, politiques, etc.

*Olivier Bories, UMR 5193 LISST Dynamiques Rurales CNRS,
Ecole Nationale de Formation Agronomique*

**Un projet « participatif », soutenu par la Fondation de France,
mis en œuvre par l'Atelier des Jours à Venir**



Ce projet de recherche se développe dans le cadre du programme *Nouveaux Commanditaires – Sciences*, soutenu par la Fondation de France et mis en œuvre par la coopérative *l'Atelier des Jours à Venir*. Ce programme accompagne **citoyens et chercheurs pour construire ensemble des projets de recherche**. C'est ainsi qu'en 2013, l'Atelier des Jours à Venir a invité **des habitants de Marigny** à concevoir un projet de recherche. Le projet se développe aujourd'hui **sous la conduite d'Olivier Bories, en collaboration avec des habitants et des acteurs locaux**. Ce questionnaire, que nous avons conçu ensemble, constitue une étape importante de ce projet de recherche.

*Claire Ribault, médiatrice
Atelier des Jours à Venir, coopérative de recherche et d'enseignement.*

AVANT-PROPOS

Objectifs de l'enquête

Cette enquête vise à documenter les espaces de « **jardin** », compris comme **tout l'espace attenant à l'habitation**. Ces espaces, les usages et pratiques qui y ont lieu, constituent un patrimoine culturel largement méconnu. Cette enquête vise à documenter ce patrimoine, afin de mieux connaître et comprendre la diversité de nos territoires, en termes de paysages et de pratiques.

Méthode d'analyse et confidentialité des informations

Nous nous engageons à ce que les données communiquées restent strictement **confidentielles**. En particulier, afin de mettre en relation les données de cette enquête avec des données géographiques concernant l'emplacement de votre "jardin" (par exemple, proximité avec la forêt, des cultures, habitations...), nous vous demandons de bien vouloir indiquer **votre adresse précise et votre nom**. Les données de cette enquête seront **anonymisées** puis analysées par Olivier Bories et Flore Causse-Kaposztas, étudiante de master 1 « Aménagement et projet de territoires » à l'université de Toulouse.

Collaboration avec les habitants, partage des connaissances produites

Dans le cadre de la démarche participative « Nouveaux Commanditaires - Sciences », l'analyse sera approfondie en collaboration avec les habitants qui souhaitent prendre part à la démarche (après anonymisation des données). Enfin, à l'issue de ce travail, la méthode de recherche ainsi que les résultats de l'analyse (anonymisés et groupés) seront partagés avec l'ensemble des habitants. Toute personne intéressée pour prendre part à la démarche est invitée à contacter la médiatrice du projet, Claire Ribault (claire@joursavenir.org).

Un très grand merci pour votre contribution !

Le questionnaire est à déposer à la mairie avant le XX avril 2016

Votre adresse complète (voie, lieu-dit) :

Votre nom :

NB. Ces données restent confidentielles. Elles seront utilisées pour associer vos réponses à des données géographiques. Le traitement sera anonyme.

PARTIE 1 – LES CARACTERISTIQUES DE VOTRE JARDIN

NB. Dans ce questionnaire, le terme "jardin" fait référence à tout l'espace de la propriété attenant à l'habitation (y compris la cour, les allées, etc.).

1. Nombre d'adultes habitant au domicile :
2. Nombre d'enfants habitant au domicile :
3. Etes-vous : Locataire Propriétaire

4. Avez-vous un "jardin" attenant à votre habitation ? Oui Non

NB. « jardin » fait inclut tout l'espace de la propriété attenant à l'habitation (pelouse, cour, etc.)

=> Si non, merci de vous reporter directement à la partie 3 du questionnaire.

5. Pouvez vous en quelques mots le décrire ?

.....
.....
.....

6. Est-ce vous qui avez créé le "jardin"? Oui Non => Si oui : 6a. En quelle année ?.....

7. Votre "jardin" est-il complètement clôturé ? Oui Non

8. Y a-t-il sur au moins un des côtés de votre "jardin"

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> un grillage | <input type="checkbox"/> une haie constituée d'une seule essence ? |
| <input type="checkbox"/> un muret maçonné (<1.50m de hauteur) | <input type="checkbox"/> une haie constituée de plusieurs essences ? |
| <input type="checkbox"/> un muret en pierre sèche | <input type="checkbox"/> une haie champêtre |
| <input type="checkbox"/> un mur maçonné haut (>1.50m de hauteur) | <input type="checkbox"/> autre : |

9. S'il y a une haie sur au moins un des côtés, est-ce vous qui l'avez planté ? Oui Non

10. Si vous le savez, quelle surface en m² fait votre "jardin" (hors habitation)?

11. Y a-t-il dans votre "jardin" les espaces suivants :

- un potager (même petit) un bois ou un bosquet
 un "jardin" d'agrément (herbe, fleurs,...) des allées gravillonnées ou bitumées
 un espace enherbé autres :.....
des arbres fruitiers : moins de 3 entre 3 et 8 9 ou plus

12. Y a-t-il dans votre "jardin" les éléments d'aménagement suivants :

- une terrasse une piscine (en dur) des jeux pour enfants
 une véranda une tonnelle un cabanon autres :.....

13. A quel point diriez-vous que vous avez aménagé le "jardin" depuis que vous habitez la propriété

- Pas du tout Un peu Beaucoup Totalement

14. Avez-vous des projets d'aménagement ? Oui Non

=> **Si oui : 14a. Merci de les décrire brièvement**
.....

15. Y a-t-il des espaces particulièrement moins aménagés ou entretenus que d'autres ? Oui Non

=> **Si oui : 15a. Pourquoi ?**

- par manque de temps
 par manque de moyens
 autre (préserver la biodiversité, contrainte de terrain..., merci de préciser).....

16. Avez-vous préservé / aménagé des espaces pour animaux (sauvages ou domestiques) ? Oui Non

=> **Si oui : 16a. Pour quels animaux ?** (chien, poules, abeilles, oiseaux.....).....

17. Avez-vous préservé / aménagé un espace pour la gestion des déchets ? Oui Non

=> **Si oui : 17a. S'agit-il de** Compost Poules Autres :.....

18. Avez-vous préservé / installé un dispositif (même une simple cuve) pour récupérer l'eau de pluie ?

- Oui Non

19. Quelles activités ont lieu dans le "jardin" (auxquelles vous ou les membres du foyer prenez part) ?

- Temps de convivialité (repas, discussions...) Cultures potagères et plantations Jeux
 Découverte, observation de faune & flore Entretien du "jardin" Aucune
 Autres :

PARTIE 2 – USAGES ET PRATIQUES

Cette partie concerne les usages et pratiques liées au "jardin", et peuvent différer entre les membres de votre foyer. Dans ce cas, merci de répondre séparément.

20. Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?

Répondant 1 : 18-24 25-34 35-44 45-54 55-64 65-74 74 et plus

Répondant 2 : 18-24 25-34 35-44 45-54 55-64 65-74 74 et plus

21. Etes-vousRépondant 1 : Une femme Un homme Ne souhaite pas répondre Répondant 2 : Une femme Un homme Ne souhaite pas répondre **22. Quelle est votre profession :**Répondant 1 : Agriculteur Ouvrier Cadre et professions libérales
 Retraité Etudiant Artisan, commerçant, chef d'entreprise
 Employé Autre (merci de préciser) :Répondant 2 : Agriculteur Ouvrier Cadre et professions libérales
 Retraité Etudiant Artisan, commerçant, chef d'entreprise
 Employé Autre (merci de préciser) :**23. Dans quel domaine avez-vous été formé(e) ?**

Répondant 1 :

Répondant 2 :

24. Si vous avez obtenu un ou des diplômes, quel est le plus élevé que vous avez obtenu ?

Répondant 1 :

Répondant 2 :

25. Pendant une semaine de printemps, combien d'heures passez-vous dans votre "jardin" (y compris pour l'entretien, le plaisir, les repas...) ?

Répondant 1 :

Répondant 2 :

26. Aimerez-vous y passerRépondant 1 : Plus de temps ? Moins de temps ? Autant de temps ?Répondant 2 : Plus de temps ? Moins de temps ? Autant de temps ?**27. Avec qui passez-vous du temps dans le "jardin" ?**Répondant 1 : Famille Voisins Amis Personne Autres :Répondant 2 : Famille Voisins Amis Personne Autres :**28. Faites-vous des observations d'animaux sauvages au "jardin" ?**Répondant 1 : Oui Non

=> Si oui : 28a. Quels animaux observez-vous ?

 Insectes (préciser) : Oiseaux (préciser) : Mammifères (préciser) :Répondant 2 : Oui Non

=> Si oui : 28a. Quels animaux observez-vous ?

 Insectes (préciser) : Oiseaux (préciser) : Mammifères (préciser) :**29. A la période de tonte, combien de fois tondez-vous par mois ?**

Répondant 1 :

Répondant 2 :

30. Pour l'arrosage, utilisez-vous

- Répondant 1 : de l'eau de pluie de l'eau du robinet de l'eau du puits
 arrosage automatique vous n'arrosez pas autre :.....
- Répondant 2 : de l'eau de pluie de l'eau du robinet de l'eau du puits
 arrosage automatique vous n'arrosez pas autre :.....

31. Améliorez-vous votre sol ?

Répondant 1 : Oui Non

=> **Si oui : 31a. Comment ?** amendements naturels produits phytosanitaires (« chimiques »)

Répondant 2 : Oui Non

=> **Si oui : 31a. Comment ?** amendements naturels produits phytosanitaires (« chimiques »)

32. Dans vos pratiques au "jardin", diriez-vous que vous cherchez à

Répondant 1

- aménager un bel espace (esthétique) préserver un environnement naturel
 produire des légumes & fruits à moindre coût produire des légumes & fruits de votre goût
 poursuivre une tradition familiale passer du temps convivial
 partager l'espace avec les enfants Autre (merci de préciser) :.....

Répondant 2

- aménager un bel espace (esthétique) préserver un environnement naturel
 produire des légumes & fruits à moindre coût produire des légumes & fruits de votre goût
 poursuivre une tradition familiale passer du temps convivial
 partager l'espace avec les enfants Autre (merci de préciser) :.....

33. Avez-vous déjà entendu parler de biodiversité ?

Répondant 1 : Oui Non

Répondant 2 : Oui Non

34. Quels mots vous semblent être fortement associés au mot de "biodiversité" ?

Répondant 1 :

.....

Répondant 2 :

.....

35. La biodiversité joue-t-elle un rôle dans vos pratiques et actions d'aménagement ou d'entretien du "jardin" ?

Répondant 1 : Oui Non

Répondant 1 : Oui Non

36. Prenez-vous seul(e) les décisions d'aménagement ou d'entretien ?

Répondant 1 : Oui Non

=> **Si non : 36a. Qui participe ?**

des voisins de la famille des amis votre conjoint autres :

Répondant 2 : Oui Non

=> **Si non : 36a. Qui participe ?**

des voisins de la famille des amis votre conjoint autres :

37. Est-ce que vous avez connaissance des dispositifs suivants, mis en œuvre dans votre commune ?

- Répondant 1 : mise à disposition de composteurs conteneurs de tri de déchets sur la commune
 distribution de poules étiquettes « STOP PUB » pour boîtes aux lettres
 distribution d'hôtels à insectes terres saines
 extinction de l'éclairage public à 22h

- Répondant 2 : mise à disposition de composteurs conteneurs de tri de déchets sur la commune
 distribution de poules étiquettes « STOP PUB » pour boîtes aux lettres
 distribution d'hôtels à insectes terres saines
 extinction de l'éclairage public à 22h

38. Parmi les photos ci-après quelle est celle qui représenterait le mieux votre "jardin" rêvé ?

Répondant 1 : ...

38a. En quelques mots, pouvez-vous expliquer votre choix ?

.....

Répondant 2 : ...

38a. En quelques mots, pouvez-vous expliquer votre choix ?

.....

39. Parmi les photos ci-après quelle est celle qui représenterait le mieux le "jardin" à « exclure » ?

Répondant 1 : ...

39a. En quelques mots, pouvez-vous expliquer votre choix ?

.....

Répondant 2 : ...

39a. En quelques mots, pouvez-vous expliquer votre choix ?

.....

PARTIE 3 – QUESTIONS COMPLEMENTAIRES

40. Avez-vous un espace de "jardin" (potager, verger, agrément, bois...) ailleurs qu'autour de votre habitation ? Oui Non

=> Si oui : **40a. A quel endroit ?**

40b. Quel(s) usage(s) en faites-vous ?

40c. Vos pratiques y diffèrent-elles du jardin attenant à votre habitation ? Oui Non

=> Si oui : **40c.bis. Merci de décrire brièvement ces différences**

.....

41. Accepteriez-vous d'être recontactés dans le cadre de cette étude, pour que nous puissions discuter ensemble de vive voix ? Oui Non

42. Avez-vous des commentaires dont vous souhaitez nous faire part ?

.....
.....
.....

Merci beaucoup pour votre contribution. Vous serez informés des résultats de cette étude.



1



2



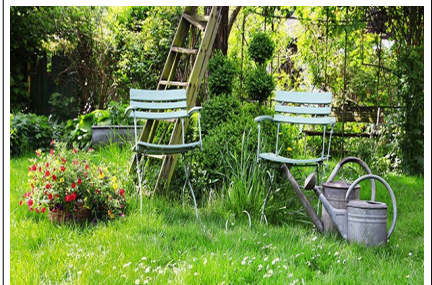
3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14

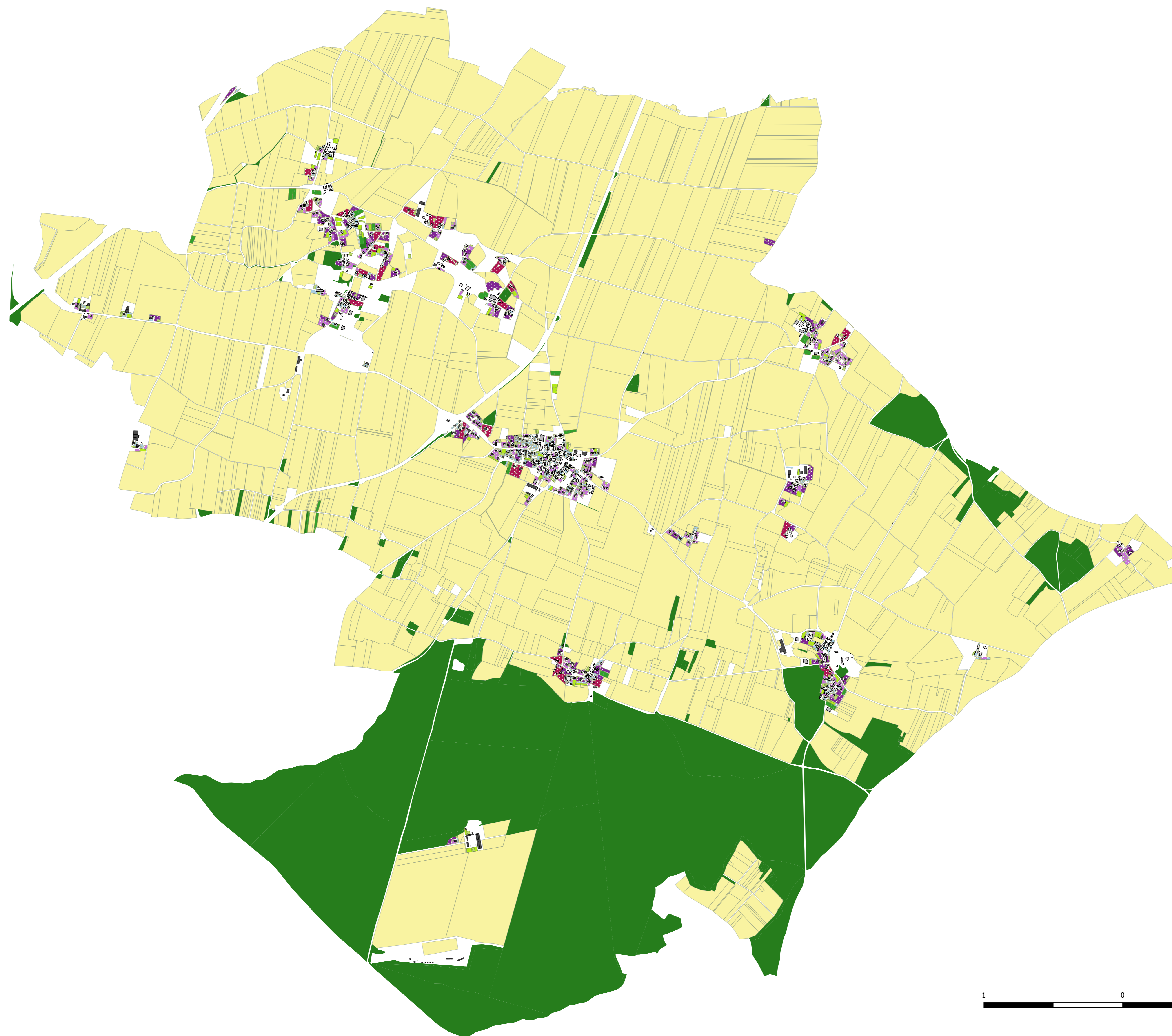


15

Ce projet se développe avec la participation de l'Observatoire Régional de l'Environnement, du Centre d'Etudes Biologiques CNRS de Chizé, de la municipalité de Marigny.

Contact: Claire Ribrault, Atelier des Jours à Venir, claire@joursavenir.org

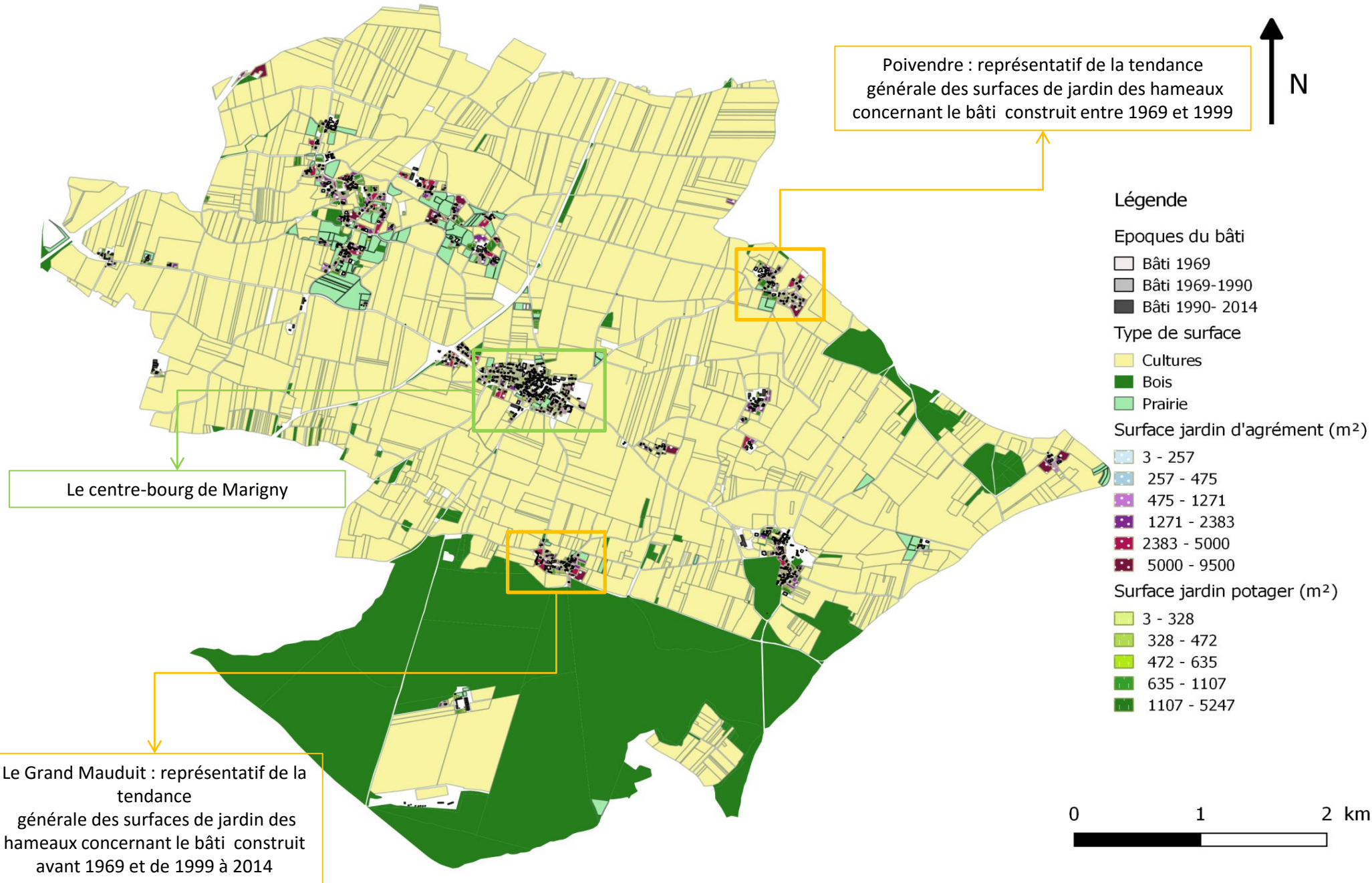
Carte de Marigny (79)



Légende		
Bâti	Jardin d'agrément	Jardin potager
□ Bâti 1969	■ 3 - 475	■ 3 - 475
■ Bâti 1969-1990	■ 475 - 1271	■ 475 - 1271
■ Bâti 1990-2014	■ 1271 - 2383	■ 1271 - 2468
Type de surface	■ 2383 - 5247	■ 2468 - 5247
■ Cultures		
■ Bois		

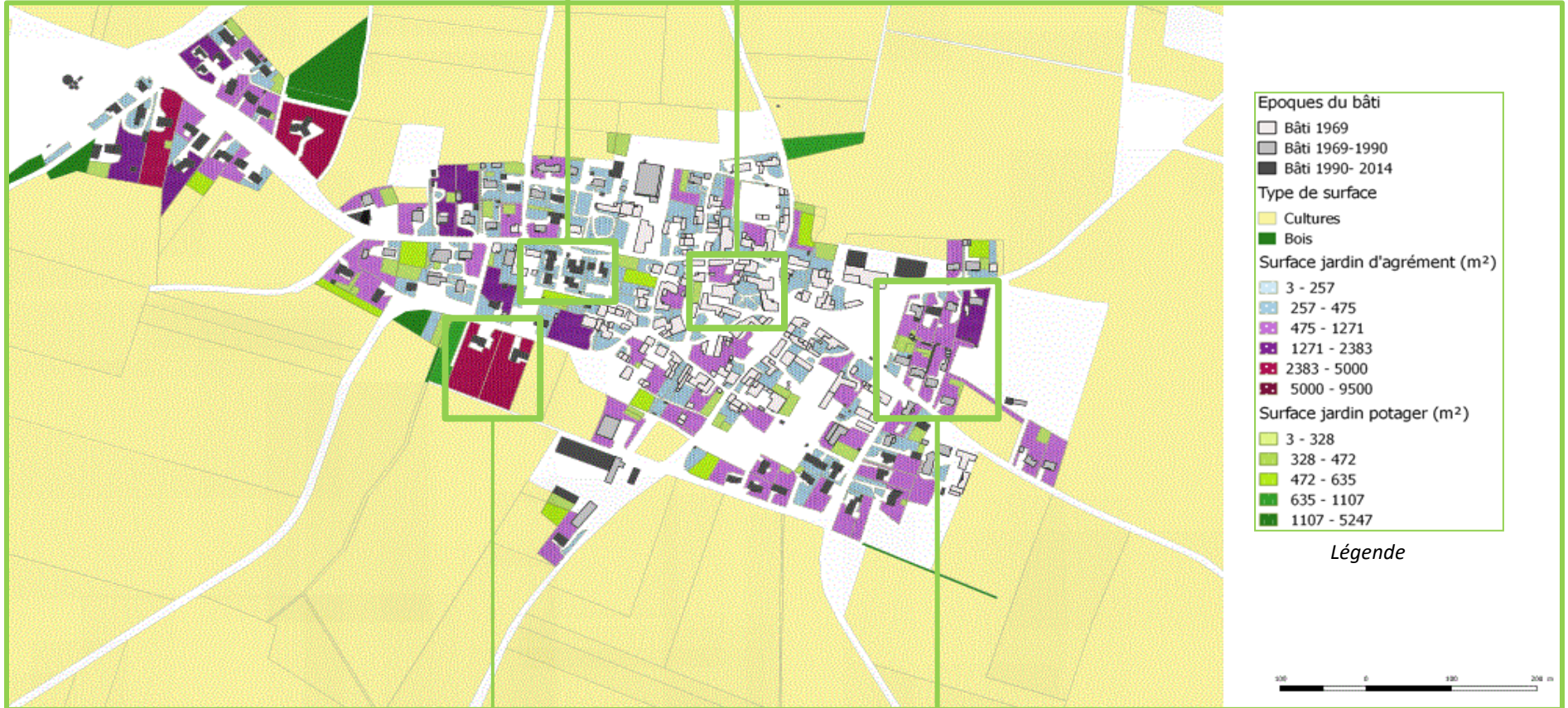


Localisation des zones représentatives des tendances générales de la commune de Marigny



N°3: habitat de la période B3
Jardin d'agrément de petite taille

N°1: habitat de la période B1
Jardin d'agrément de petite taille



N°4: habitat de la période B3
Jardin d'agrément de grande taille

N°2: habitat de la période B2
Jardin d'agrément de taille moyenne



Photographie aérienne (source : Géoportail, 2014)



Croquis de photographies aériennes (sources: Géoportail 2014, Google 2016)
©Flore Causse-Káposztás



Carte des surfaces de jardin (source: ORE - Réalisation: Flore Causse-Káposztás)

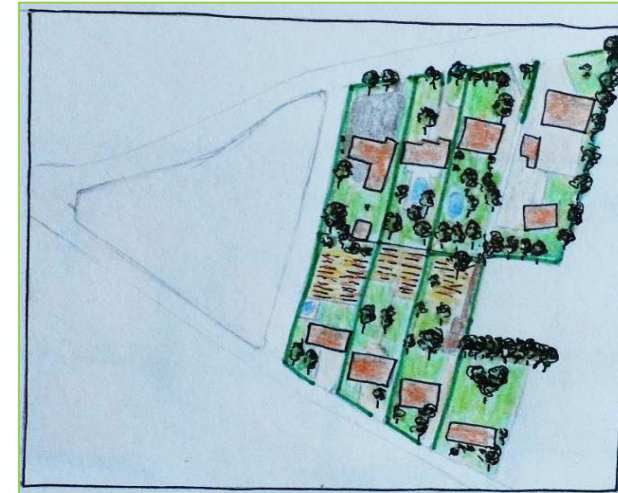
Epoques du bâti	
□	Bâti 1969
■	Bâti 1969-1990
■	Bâti 1990-2014
Type de surface	
■	Cultures
■	Bois
Surface jardin d'agrément (m ²)	
■	3 - 257
■	257 - 475
■	475 - 1271
■	1271 - 2383
■	2383 - 5000
■	5000 - 9500
Surface jardin potager (m ²)	
■	3 - 328
■	328 - 472
■	472 - 635
■	635 - 1107
■	1107 - 5247

Légende

- *Habitat*: collectif et individuel.
- *Type de bâti*: vieilles bâtisses.
- *Organisation spatiale du bâti*: aléatoire, urbanisme spontané.
- *Organisation spatiale des espaces de jardin*: découpés, distribution éparse.
- *Composition principale des jardins*: espace enherbé, peu d'arbre.



Photographie aérienne (source : Géoportail, 2014)



Croquis de photographies aériennes (sources: Géoportail 2014, Google 2016)
©Flore Causse-Káposztás



Carte des surfaces de jardin (source: ORE - Réalisation: Flore Causse-Káposztás)

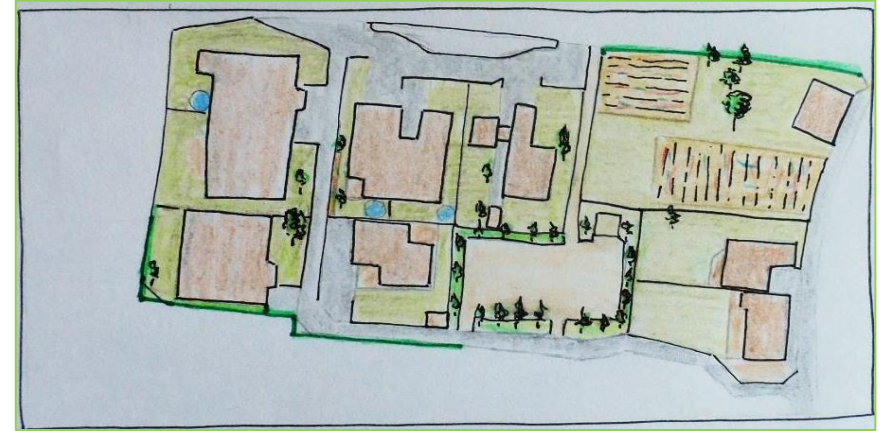


Légende

- *Habitat*: individuel.
- *Type de bâti*: pavillon.
- *Organisation spatiale du bâti*: séparation cadastrale des propriétés. Le bâti est situé en devant des parcelles.
- *Organisation spatiale des espaces de jardin*: Espace de jardin continu dissocié par le pavillon en deux parties, le jardin de devant et le jardin de derrière.
- *Composition principale des jardins*: espace enherbé, arbres, jardin potager, haie.



Photographie aérienne (source : Géoportail, 2014)



Croquis de photographies aériennes (sources: Géoportail 2014, Google 2016)
©Flore Causse-Káposztás



Carte des surfaces de jardin (source: ORE - Réalisation: Flore Causse-Káposztás)

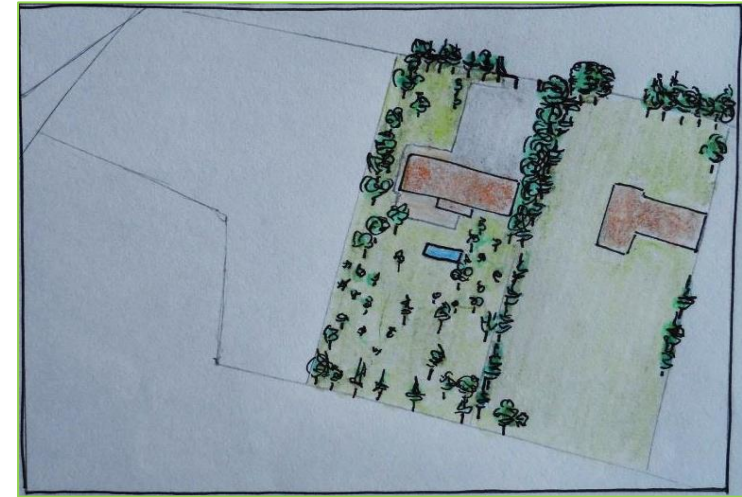
Epoques du bâti	
[Light Blue]	Bâti 1969
[Light Green]	Bâti 1969-1990
[Dark Green]	Bâti 1990- 2014
Type de surface	
[Yellow]	Cultures
[Green]	Bois
Surface jardin d'agrément (m ²)	
[Light Blue]	3 - 257
[Blue]	257 - 475
[Purple]	475 - 1271
[Dark Purple]	1271 - 2383
[Red]	2383 - 5000
[Dark Red]	5000 - 9500
Surface jardin potager (m ²)	
[Light Green]	3 - 328
[Green]	328 - 472
[Dark Green]	472 - 635
[Very Dark Green]	635 - 1107
[Black]	1107 - 5247

Légende

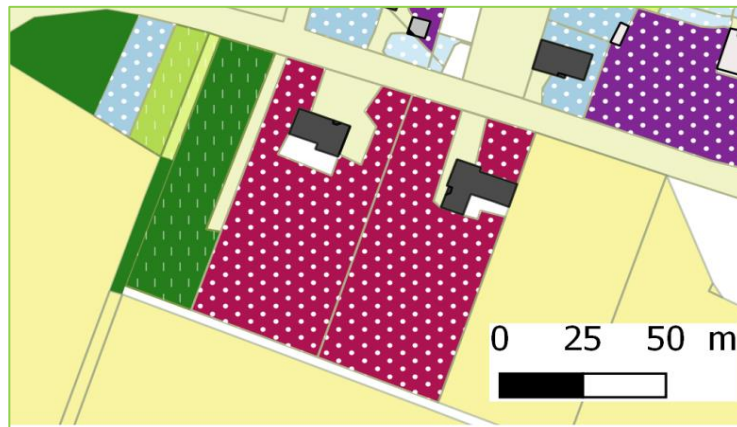
- *Habitat*: collectif et individuel.
- *Type de bâti*: pavillon.
- *Organisation spatiale du bâti*: lotissement.
- *Organisation spatiale des espaces de jardin*: bande enherbée entourant les habitations. Espace de jardin plus important à l'arrière du bâti.
- *Composition principale des jardins*: espace enherbé



Photographie aérienne (source : Géoportail, 2014)



Croquis de photographies aériennes (sources: Géoportail 2014, Google 2016)
©Flore Causse-Káposztás



Carte des surfaces de jardin (source: ORE - Réalisation: Flore Causse-Káposztás)

Epoques du bâti	
[White box]	Bâti 1969
[Grey box]	Bâti 1969-1990
[Black box]	Bâti 1990- 2014
Type de surface	
[Yellow box]	Cultures
[Green box]	Bois
Surface jardin d'agrément (m ²)	
[Light blue box]	3 - 257
[Medium blue box]	257 - 475
[Purple box]	475 - 1271
[Dark purple box]	1271 - 2383
[Red box]	2383 - 5000
[Dark red box]	5000 - 9500
Surface jardin potager (m ²)	
[Light green box]	3 - 328
[Light green box]	328 - 472
[Light green box]	472 - 635
[Light green box]	635 - 1107
[Dark green box]	1107 - 5247

Légende

- *Habitat*: individuel.
- *Type de bâti*: pavillon.
- *Organisation spatiale du bâti*: séparation cadastrale des propriétés. Le bâti est situé en devant des parcelles.
- *Organisation spatiale des espaces de jardin*: Espace de jardin continu
- *Composition principale des jardins*: espace enherbé, arbres, haie.

Table des matières

Sommaire	1
Introduction.....	2
Partie 1 : Contexte	4
Chapitre A : L'aménagement du territoire en quête d'un développement durable	4
1. « Ecologisation des sociétés »	4
2. Développement durable et planification	7
3. Projet de Territoire: prédominance d'une méthode	10
Chapitre B : Gouvernance et participation citoyenne.....	14
1. La gouvernance : un remède au souverainisme d'un système exclusif ?.....	14
2. La participation : inclusion de la société civile.	16
3. Mouvement associatif et développement local.....	19
Chapitre C : Milieux ruraux et durabilité.....	24
1. Ruralité et durabilité : pluralité du rapport à la biodiversité	24
2. L'émergence de la participation citoyenne environnementale	26
3. Le jardin à l'embranchement des représentations sociales : approche intimiste de la durabilité.	29
Partie 2 : Projet en recherche participative : le cas de Marigny	33
Chapitre A : Un nouveau modèle en science participative : le programme Nouveaux-Commanditaires Sciences.....	33
1. Les sciences participatives	33
2. Le programme Nouveaux Commanditaires - Art	34
3. Le programme Nouveaux Commanditaires – Sciences : Projets singuliers : singularité du programme.....	35
Chapitre B : Contexte territorial de Marigny (79).....	38
1. Marigny : commune rurale des Deux-Sèvres	38
2. Un contexte politique et scientifique favorable aux démarches écophiles.....	40
3. L'association Marigny Biodiversité.....	41

Chapitre C : Le projet Nouveaux-Commanditaires – Sciences de Marigny (79) :	42
1. Genèse du projet	42
2. Le groupe de recherche du projet Nouveaux-Commanditaires – Sciences de Marigny	44
Partie 3 : Itinéraire de recherche : méthodologies et résultats	46
Chapitre A : Méthodologies.....	46
1. Méthodologie générale du projet	46
2. Mission du stage et orientations méthodologiques.....	47
Chapitre B : Observation cartographique	48
1. Les répartitions du bâti	48
2. Observations surfaciques des jardins d’agrément et potager	50
3. Corrélations entre l’époque du bâti et la surface des jardins.....	54
Chapitre B : Traitement des questionnaires.....	58
1. Profils des foyers et aménagement du jardin	58
2. Représentations individuelles et usages du jardin	65
Conclusion, préconisations et discussions	77
Préconisations liées à l’aménagement des jardins :	78
Préconisations liées à la dimension individuelle :.....	79
En réaction à la distribution du questionnaire :	80
En réaction à la question du statut des commanditaires :.....	81
Bibliographie	84
Annexes.....	86